HAL
open science

La Distinction entre Noms Massifs et Noms Comptables. Aspects Linguistiques et Conceptuels

David Nicolas

To cite this version:

David Nicolas. La Distinction entre Noms Massifs et Noms Comptables. Aspects Linguistiques et Conceptuels. Peeters, 2002, 9789042911840. ijn_00000618v2

HAL Id: ijn_00000618

https://hal.science/ijn_00000618v2

Submitted on 21 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA DISTINCTION ENTRE NOMS MASSIFS ET NOMS COMPTABLES

David Nicolas

David Nicolas

2002

La Distinction Entre Noms Massifs Et Noms Comptables

La Distinction Entre Noms Massifs Et Noms Comptables

Introduction
1. Quelle est la place de la distinction massif / comptable dans la langue?
2. La distinction massif / comptable correspond-elle à une distinction ontologique?
3. Les noms massifs s'appliquant à des individus matériels
4. Les noms comptables s'appliquant à des individus matériels
5. Les expressions nominales décrivant des situations
6. Les noms intensifs
7. Les transferts entre noms massifs et noms comptables
Conclusion
Bibliographie

David Nicolas (2002)
http://d.a.nicolas.free.fr

à Sophie, ma mère

à Daniel Andler, Pierre Cadiot, Richard Carter, Roberto Casati, Georges Kleiber, Jean Petitot et François Récanati, à Albert Bregman, Brendan Gillon, John Macnamara, Keith Niall et Yuriko Oshima-Takane, ainsi qu'à mes amis et à ma famille, merci! Pour l'aide intellectuelle et pratique et le soutien affectif, amical et moral que vous m'avez apporté pendant la rédaction de cet ouvrage, je tiens à témoigner à chacun de vous ma plus chaleureuse gratitude.

Introduction

Compter, mesurer et, plus généralement, quantifier sont des activités humaines importantes. Les langues existant actuellement expriment la quantification par des moyens très variés[1]. En français, en anglais ou en allemand, les constructions utilisées dépendent souvent de ce qu'on quantifie. Par exemple, la quantification des individus matériels hétérogènes peut s'exprimer en combinant directement un numéral au nom les désignant: *trois arbres*, *sept êtres humains*. La quantification des substances homogènes ne saurait se faire de cette manière: des syntagmes nominaux comme ??*trois laits* ou ??*sept eaux* apparaissent très douteux sur le plan grammatical. Une construction syntaxique plus complexe semble nécessaire, telle *trois verres de lait* ou *sept bouteilles d'eau*. À cette différence correspond également le fait que les noms comme *lait* ou *eau* peuvent être précédés par l'article indéfini *du/de l'/de la*, mais difficilement employés avec les indéfinis *un/une* ou *des*, tandis que les noms comme *arbre* ou *être humain* peuvent être utilisés avec *un/une* et *des*, mais malaisément avec *du/de l'/de la*[2].

Ainsi les noms comme *lait* et les noms comme *arbre* semblent se comporter de manière grammaticalement différente, notamment en ce qui concerne la quantification. Ces noms ont été respectivement appelés *noms massifs* et *noms comptables*. Cet ouvrage est consacré à l'étude de cette distinction linguistique sous ses divers aspects. Il le fait en considérant la distinction massif / comptable telle qu'elle se manifeste en français. Mais un grand nombre des questions soulevées et des réponses qui leur sont apportées valent également pour des langues comme l'anglais, l'allemand, et plusieurs autres.

Une première question est celle de savoir quelle place exactement la distinction massif / comptable occupe dans la langue. S'agit-il d'une distinction syntaxique entre deux types de noms, ou seulement d'une distinction sémantique liée aux significations qu'un nom commun est susceptible de prendre lorsqu'il apparaît dans différents syntagmes nominaux? Car ne peut-on en fait utiliser tout nom réputé massif (tel *lait*) comme si c'était un nom comptable (*Les nourrissons ont besoin d'un lait riche en calcium*), et tout nom réputé comptable (tel *arbre*) comme s'il s'agissait d'un nom massif (*Il a débité de l'arbre dans le nord canadien pendant tout l'été*)? Ces questions sont examinées dans le premier chapitre. Il y apparaît que la distinction entre noms massifs et noms

comptables est bel et bien une distinction syntaxique entre deux sous-classes des noms communs, chacune de ces sous-classes ayant une distribution spécifique. Néanmoins, les noms massifs (respectivement, comptables) peuvent, dans certains contextes, être employés au sein de constructions comptables (respectivement, massives); on parle dans de tels cas de transfert, de translation, ou encore de conversion.

Se pose alors la question de savoir si l'on peut décrire la distinction massif / comptable en termes sémantiques, autrement dit, si la distinction syntaxique entre noms massifs et noms comptables a un contenu sémantique stable.

Le chapitre deux commence par écarter la possibilité d'une caractérisation ontologique de la distinction. La thèse selon laquelle la distinction massif / comptable correspondrait tout simplement à une distinction ontologique, comme celle existant entre substances homogènes et individus hétérogènes, ne peut être soutenue, en particulier à cause de l'existence de termes massifs et comptables qui renvoient aux mêmes entités (*meuble, mobilier*). Il n'existe pas de conditions nécessaires et suffisantes qui permettraient de caractériser les noms massifs (respectivement, comptables) en précisant les propriétés ontologiques de ce à quoi ils renvoient.

Ceci laisse ouverte la question de savoir si l'on peut identifier des conditions sémantiques nécessaires et non suffisantes, autrement dit, si la langue impose aux noms massifs (respectivement, comptables) de posséder certaines propriétés sémantiques. Peut-on isoler des propriétés sémantiques qui seraient partagées par tous les noms massifs, quels que soient les types d'individus auxquels ces noms s'appliquent? De même, existe-t-il des propriétés sémantiques partagées par tous les noms comptables? Ces interrogations sont au cœur de cet ouvrage.

Les recherches qui ont été consacrées à la distinction massif / comptable se sont pour la plupart concentrées sur l'étude des noms communs qui s'appliquent à des individus matériels, comme de l'eau ou un arbre. Elles ont mis en avant diverses propriétés sémantiques pour ces noms. Celles-ci sont examinées dans les chapitres trois et quatre.

Ces propriétés font intervenir des notions, comme celle de *N*-partie introduite au chapitre trois, dont l'applicabilité à d'autres noms est incertaine. Les propriétés sémantiques isolées pour les noms s'appliquant au domaine matériel sont-elles satisfaites par les autres noms massifs et comptables, notamment les noms d'événements (*ascension*), d'activités (*marche*), d'états (*désordre*), de sentiments (*désir*) et de qualités (*courage*), noms qu'on a souvent qualifiés "d'abstraits"?

J’étudie donc, dans le cinquième chapitre, les expressions nominales qui décrivent des situations, c'est-à-dire des événements, des activités ou des états. Y apparaît chemin faisant le besoin d'examiner de façon séparée les noms s'appliquant à des états. C'est ce que je fais dans le chapitre suivant, où les noms d’états sont considérés en compagnie des noms de sentiments et des noms de qualités, qui partagent avec les noms d’états, comme nous le verrons, la propriété d'être quantifiés en terme d'intensité.

Les chapitres trois à six sont ainsi consacrés à l'étude des propriétés sémantiques des noms massifs et des noms comptables. Ils montrent que les noms massifs réfèrent de façon particulière: à chaque fois qu'un nom massif *N* s'applique séparément à chacun de deux individus, il s'applique également à ces deux individus considérés ensemble (référence cumulative), et il s’applique aussi à toute *N*-partie des individus auxquels il s’applique (référence distributive). Quant aux noms comptables, ils se révèlent finalement n’avoir que la chose suivante en commun: l’utilisation d’un nom comptable *N* implique de spécifier ce qui compte pour *un N*, *deux N*, *trois N*…

Je reviens alors, dans mon dernier chapitre, sur les conversions existant en français entre les divers types de noms massifs et de noms comptables. Je m'attache en particulier à identifier ce qui, dans l'interprétation de ces transferts, est dû à des contraintes sémantiques, à des conventions d’interprétation spécifiques, ou bien à des facteurs pragmatiques généraux.

Encore quelques mots avant d'attaquer le premier chapitre. La distinction massif / comptable a fait l'objet de nombreuses études, relevant de traditions linguistiques et philosophiques très diverses. J'ai cherché à prendre en compte ce que chacune de ces études nous apprend sur la distinction, sans autre a priori que celui de chercher à formuler des généralisations linguistiques claires et sans exceptions.

Chapitre un: Quelle est la place de la distinction massif / comptable dans la langue?

La distinction massif / comptable est souvent présentée comme une distinction syntaxique. Noms comptables et noms massifs constitueraient deux sous-classes des noms communs ayant chacune une distribution spécifique. Cette conception de la distinction massif / comptable a été remise en cause du fait de l'observation que la plupart des noms semblent pouvoir, dans certains contextes, s'employer avec des déterminants "massifs" comme le partitif *du* et des déterminants "comptables" comme l'article *un*. La distinction massif / comptable ne serait-elle donc pas une distinction syntaxique, mais seulement une distinction sémantique, liée aux significations qu'un nom est susceptible de recevoir lorsqu'il apparaît dans différents syntagmes nominaux?

Ce chapitre est consacré à répondre à cette question et à d'autres interrogations du même type. Je décris tout d'abord les critères syntaxiques souvent invoqués pour caractériser la distinction massif / comptable. J'explique ensuite, à partir de plusieurs exemples, pourquoi cette caractérisation peut être remise en question. Cela me conduit à identifier puis à évaluer différentes positions concernant la place à attribuer à la distinction massif / comptable dans la langue. Au terme de cet examen, la conception de la distinction massif / comptable comme une distinction syntaxique se verra confirmée.

1. Les critères syntaxiques et leur remise en cause

a. Les critères syntaxiques

De nombreux auteurs[3] appréhendent la distinction massif / comptable comme une distinction syntaxique. Noms comptables et noms massifs constitueraient deux sous-classes des noms communs, chacune d'entre elles étant caractérisée par une distribution spécifique et des critères morphologiques. Ainsi les noms comptables peuvent être utilisés librement au singulier et au pluriel, tandis que les noms massifs sont invariables, leur nombre étant le plus souvent celui du singulier[4]. Les noms comptables, et non les noms massifs, peuvent être précédés de l'article indéfini *un*, des adjectifs numéraux *un*, *deux*, etc., d'expressions quantitatives comme *aucun, certains, chaque, divers, plusieurs*, *quelques*, *un grand nombre de* et d'adjectifs comme *différent(s)*, *distinct(s),*

nombreux. Les noms massifs, et non les noms comptables, peuvent être combinés avec l'article partitif *du/de la/de l'* et l'expression quantitative *un peu de*. Les noms massifs, et non les noms comptables, peuvent être employés au singulier avec les expressions *beaucoup de, moins de* et *plus de*, ainsi que dans des constructions exprimant la quantification de la forme [nombre + nom quantifiant + *de* + nom quantifié au singulier][5]. Enfin, la pronominalisation par *en* est sensible au statut comptable ou massif du nom: *en* permet de reprendre des noms massifs au singulier, mais non des noms comptables au singulier[6]:

Le vin avait coulé par terre, il y en avait sur le sol.
**La cuillère était tombée par terre, il y en avait sur le sol.*

À première vue, ces faits combinatoires et morphologiques suffisent à établir l'existence d'une distinction syntaxique entre deux sous-classes des noms communs: les noms comptables et les noms massifs. (Pour la commodité de la discussion, je qualifierai dans ce qui suit de comptables les environnements syntaxiques et les déterminants repérés ci-dessus comme caractéristiques des noms comptables, et de massifs les environnements et déterminants identifiés comme caractéristiques des noms massifs). Néanmoins, l'observation suivante met en péril cette conclusion[7].

b. Un grand nombre de noms communs semblent pouvoir être utilisés à la fois de façon comptable et de façon massive

Considérons des noms ou des expressions nominales qui, intuitivement, semblent bien être comptables: *cèpe, chien, girolle, poignée de main, route, table...* Tous peuvent, au moins dans certains contextes, s'employer de façon massive, c'est-à-dire se combiner avec certains des déterminants identifiés ci-dessus comme réservés aux seuls noms massifs:

Dans cette forêt on trouve du cèpe et de la girolle.
C'était la première fois que je mangeais du chien.
Ça en fait de la poignée de main!
A-t-on encore beaucoup de route à faire?
Ça, c'est de la table!

Inversement, des noms qui semblent à première vue massifs, tels *eau, mobilier, vin, douceur* et *passion*, peuvent s'employer avec des

déterminants qui semblent réservés aux noms comptables:

Dans les Alpes, on boit une eau très pure.
Il avait enfin trouvé un mobilier qui, pensait-il, irait très bien dans son salon.
J'ai acheté deux vins rouges pour le dîner.
Le tissu du kimono était d'une incroyable douceur.
Marie avait deux passions: son travail, et son fils Marc.

D'où les affirmations d'auteurs comme Damourette et Pichon (1930: 444): "Ce qui fait la beauté du système de quantitude de la langue française de nos jours, c'est son extrême souplesse et son absolue généralité. C'est après avoir bien médité et posé la question, et après avoir observé la langue tant parlée qu'écrite, que nous osons affirmer ici qu'il n'est pas de substance nominale qu'il soit interdit à un locuteur plus ou moins hardi de concevoir soit comme numérative [i.e. comptable], soit comme massive." Si un grand nombre de noms communs semblent pouvoir s'employer à la fois de manière comptable et de manière massive, serait-ce qu'il n'existe en français que des noms communs? La distinction massif / comptable pourrait-elle donc n'être qu'une distinction ayant trait à la signification linguistique des expressions? Et/ou pourrait-elle n'être point marquée au niveau du nom, mais uniquement au niveau du syntagme nominal?

Ainsi que l'ont montré Pelletier et Schubert (1989: 332-349), les diverses réponses à ces deux dernières questions déterminent toute une gamme d'approches possibles concernant la place de la distinction massif / comptable dans la langue. Je décris ces approches (en m'inspirant du travail de Pelletier et Schubert), et indique quels auteurs soutiennent l'une ou l'autre d'entre elles. J'en discute alors d'un point de vue théorique et empirique dans les sections qui suivent.

c. Comment concevoir la place de la distinction massif / comptable dans la langue?

Examinons pour commencer les approches selon lesquelles la distinction massif / comptable concerne en premier lieu les noms communs (tout en s'appliquant également aux syntagmes nominaux). Qualifions d'*approche sémantique* une approche pour laquelle la distinction réside seulement dans la signification linguistique des noms, et nulle part dans les mécanismes syntaxiques s'appliquant aux noms. Les noms communs y sont conçus comme partageant les mêmes caractéristiques syntaxiques mais ayant des propriétés sémantiques variables. Distinguons cette

approche (étudiée en détail un peu plus bas) d'une *approche syntaxique*, pour laquelle la distinction se situe au niveau de leur *syntaxe* (et sans doute également au niveau de leur signification, sans que cela soit pourtant nécessaire). Dans cette seconde approche, à chaque nom commun est associé un trait syntaxique comptable ou massif. Ce trait exprime l'appartenance du nom à la catégorie syntaxique des noms comptables ou à celle des noms massifs. Des spécifications syntaxiques doivent faire référence explicite à ces traits, indiquant si le nom peut recevoir librement ou non la marque du pluriel, avec quels déterminants il peut s'employer, etc. À la différence de l'approche sémantique, l'approche syntaxique reconnaît ainsi l'existence d'une distinction syntaxique entre la classe des noms comptables et celle des noms massifs, i.e. de possibilités syntaxiques propres aux noms de chaque classe.

Considérons les phrases:

Il a mangé un agneau.
Il a mangé de l'agneau.

Agneau y est utilisé tour à tour de façon comptable et de façon massive. Comment chaque approche peut-elle en rendre compte? Dans l'approche syntaxique, *agneau* doit être classé comme comptable ou massif sur le plan syntaxique. Plusieurs possibilités s'offrent alors. Une *approche syntaxique duale* considérera qu'*agneau* mène une "vie grammaticale" duale, comme nom comptable et comme nom massif. À *agneau* seraient ainsi associées deux entrées lexicales: l'une marquée du trait syntaxique comptable, l'autre marquée du trait syntaxique massif; ces entrées lexicales auraient également des significations linguistiques distinctes. Comme représentants de cette approche, on peut citer La Palme-Reyes, Macnamara, Reyes et Zolfaghari, Quine et Wierzbicka. La Palme-Reyes et al. (1994: 13) font cette proposition pour le mot *vin*, Quine (1960: 91) pour le mot *pomme*. Wierzbicka (1985: 317-318) remarque que des noms comme *chocolat*, *gâteau* et *saucisse* appartiennent aux deux catégories syntaxiques.

Une *approche syntaxique unitaire* considérera que le nom est toujours comptable ou toujours massif. Par exemple, l'on pourrait proposer qu'*agneau* est toujours comptable, mais que l'utilisation du partitif rend massif le syntagme nominal *de l'agneau*. Ou l'on pourrait considérer qu'*agneau* est toujours massif et que (1) utilise l'article *un* pour former un syntagme nominal comptable (*un agneau*). Concernant des noms qui comme *agneau* semblent mener une double vie grammaticale, l'on pourrait

donc tenir (a) que tous ces noms sont comptables, ou (b) qu'ils sont tous massifs, ou (c) que certains d'entre eux sont comptables et d'autres massifs — pour (c), cf. Weinreich (1966), Galmiche (1986, 1989), Krifka (1989, 1991) et Gillon (1992, 1998).

Selon l'approche sémantique, à la différence des approches syntaxiques, la distinction massif / comptable est une distinction qui s'observe seulement au niveau de la signification linguistique des noms et non des mécanismes syntaxiques qui les concernent. Les phrases (1) et (2) ne peuvent donc être que bien formées sur le plan syntaxique. De (1) à (2), ce qui diffère, c'est seulement le sens que le mot *agneau* y prend. Une *approche sémantique duale* soutiendra qu'à *agneau* sont associées deux entrées lexicales, l'une ayant une signification "comptable", celle observée dans (1), l'autre une signification "massive", comme dans (2). Ceci est la position de McCawley (1975: 315-316) et de Pelletier (1975: 2).

Une *approche sémantique unitaire* avancera par contre que chaque nom commun possède dans le lexique une unique entrée ayant une seule signification. L'on peut qualifier le sens du nom de comptable ou massif en vertu des propriétés sémantiques du nom —telles, par exemple, la dénombrabilité pour les noms comme *table,* et la référence distributive et cumulative pour les noms comme *eau* (ces propriétés sémantiques sont étudiées aux chapitres trois et quatre). Cette distinction au niveau de la signification linguistique des noms se retrouve également au niveau des déterminants: étant donné leurs sens, certains déterminants, comme *un* ou *des*, se combinent de façon interprétable seulement avec les noms comme *table*, tandis que d'autres, comme *du* ou *un peu de,* s'emploient de façon interprétable uniquement avec les noms comme *eau*. Une seule des expressions *un agneau* et *de l'agneau* est donc interprétable. Dans l'autre syntagme nominal, en effet, il y a conflit entre le type sémantique, comptable ou massif, du nom *agneau* et celui du déterminant avec lequel le nom est combiné. Pour résoudre ce conflit il est nécessaire d'effectuer une opération de conversion sémantique: lors de l'interprétation du syntagme tout entier, la signification du nom *agneau* est transformée de manière à être compatible avec celle du déterminant.

Les approches qui précèdent correspondent à différentes réponses apportées à la question de savoir si la distinction massif / comptable s'observe au niveau de la syntaxe des noms (et sans doute également au niveau de leur signification linguistique), ou si elle apparaît seulement au niveau de leur signification. Elles se distinguent donc d'*approches occurrentielles* pour lesquelles seuls les syntagmes nominaux, et non les

noms eux-mêmes, peuvent être dits comptables ou massifs, du fait du déterminant qui détermine le nom tête du syntagme: s'il est comptable, comme *un* ou *des*, le syntagme sera comptable, s'il est massif, comme *du* ou *un peu de*, le syntagme sera massif. Ainsi, pour Allan (1980: 546): "la comptabilité n'est pas en fait une caractéristique des noms en eux-mêmes, mais des syntagmes nominaux".

Parmi ces conceptions, on distinguera des *approches occurrentielles syntaxiques* — pour lesquelles la distinction entre syntagmes nominaux est syntaxique et (peut-être également) sémantique — et des *approches occurrentielles sémantiques* — pour lesquelles la distinction concerne uniquement la signification des syntagmes nominaux. Invoquant le fait que la plupart des noms communs ont à la fois des usages comptables et des usages massifs, divers auteurs semblent proposer ce dernier type d'approche. On compte parmi eux Damourette et Pichon (1927: 425), Pelletier (1975/1979, note 1), Ware (1975: 17), Bunt (1979: 249), Mufwene (1984: 202) et Franckel, Paillard et de Vogüe (1988: 244, 247). L'approche sémantique occurrentielle requiert que l'on puisse identifier des propriétés sémantiques propres aux syntagmes massifs et des propriétés sémantiques caractéristiques des syntagmes comptables.

Ainsi qu'on l'a vu, les positions que l'on vient d'identifier correspondent aux réponses données à deux questions. La distinction massif / comptable concerne-t-elle:

- le nom et le syntagme nominal, ou seulement le syntagme nominal?
- la syntaxe et (sans doute) la sémantique, ou seulement la sémantique?

On peut donc ordonner ces positions dans un tableau.

LA DISTINCTION MASSIF / COMPTABLE CONCERNE

	La syntaxe seulement	**Et la sémantique**
Le nom	Approches syntaxiques	Approches sémantiques
et	unitaires ou duales	unitaires ou duales
le syntagme nominal	(non-occurrentielles)	(non-occurrentielles)
Seulement	Approches syntaxiques	Approches sémantiques
le syntagme nominal	occurrentielles	occurrentielles

Notons que chaque position admet et utilise une partition des déterminants comme *massifs* (*du, un peu de*...), *comptables* (*un, des*...) et *neutres* (*le, ce*...). Pour les approches syntaxiques, cette partition est de nature syntaxique (et peut-être sémantique), tandis que pour les approches sémantiques, elle est de nature exclusivement sémantique. Cette partition en déterminants massifs, comptables et neutres est importante car elle constitue l'indice le plus indubitable de l'existence de la distinction massif / comptable dans la syntaxe ou la sémantique. Dans toutes les approches, en effet, le statut massif ou comptable du syntagme nominal correspond au caractère, massif ou comptable, du déterminant si celui-ci n'est pas neutre; s'il l'est, c'est le nom qui détermine le statut du syntagme nominal.

Avant de procéder à l'évaluation des différentes approches, mentionnons qu'on pourrait *a priori* opposer toutes ces positions à une *approche pragmatique,* pour laquelle la distinction massif / comptable n'aurait nulle existence grammaticale, que ce soit dans la syntaxe ou dans la sémantique. La distinction s'observerait lors de l'interprétation des énoncés, y correspondant non pas à une distinction syntaxique ou sémantique, mais au résultat de processus d'inférence effectués à partir de notre connaissance du monde et du contexte. Ni les noms communs ni les syntagmes nominaux ne pourraient être classés, au niveau syntaxique ou au niveau sémantique, comme comptables ou massifs. Ce seraient nos connaissances concernant le monde et les pratiques humaines qui nous conduiraient à utiliser certaines expressions de façon "pragmatiquement comptable" et d'autres de façon "pragmatiquement massive". Néanmoins, il semble extrêmement difficile de spécifier en quoi consisteraient ces utilisations "pragmatiquement comptable" et "pragmatiquement massive" et c'est sans doute pourquoi aucun auteur n'a défendu ce genre de conception (cf. Pelletier et Schubert 1989: 349). Je ne considérerai donc plus l'approche pragmatique dans ce qui suit.

2. L'évaluation des différentes approches

a. Quelles conceptions sont viables?

Examinons d'abord la question de savoir s'il existe des mécanismes syntaxiques qui utiliseraient le statut comptable ou massif d'expressions simples en les combinant pour former des expressions plus grandes. Selon les approches syntaxiques non-occurrentielles, les noms eux-mêmes reçoivent le trait syntaxique comptable ou massif. Ce trait rend compte de la possibilité qu'a ou n'a pas le nom d'être utilisé aussi bien au singulier

qu'au pluriel et du caractère bien ou mal formé des syntagmes nominaux ayant le nom pour tête: *homme* étant un nom comptable, il pourra être employé au singulier et au pluriel, et *un homme*, mais non **un peu d'homme*, sera bien formé.

Une approche syntaxique occurrentielle considère au contraire que c'est le syntagme nominal tout entier, *un homme*, qui est comptable et peut être mis au pluriel. Mais quel pourrait être le rôle de ce trait comptable ou massif, attribué hypothétiquement aux syntagmes nominaux? L'on pourrait penser aux règles d'accord en nombre avec le verbe, mais les traits singulier et pluriel sont à la fois nécessaires et suffisants pour énoncer ces règles. Par ailleurs, il ne semble pas exister de contrainte de sélection syntaxique qui lierait différents types de verbes à des syntagmes nominaux comptables ou massifs. Bunt (1985) identifie certains verbes qui sembleraient exiger des syntagmes nominaux de type massif en position de sujet: *couler, se condenser, s'évaporer, fondre, geler*. Mais cette restriction n'a rien d'intangible, puisque les rivières coulent et peuvent geler, les bonbons fondent, etc. Par ailleurs, certains verbes transitifs comme *compter, énumérer, ranger, sélectionner* semblent ne pas admettre pour complément d'objet un syntagme massif (cf. Galmiche 1989: 64):

?*Il a compté du sable.*
?*On a énuméré de la limonade.*
?*Elle a rangé du beurre.*
?*Il a sélectionné du vin.*

Les jugements concernant ces énoncés sont cependant discutables et variables d'un locuteur à un autre. De plus, avec le défini *le*, ces énoncés semblent davantage acceptables. Le point important ici est qu'il est inutile d'invoquer une spécification syntaxique pour rendre compte des jugements qui précèdent: en effet, ils sont naturellement expliqués par des contraintes sémantiques. Étant donné la signification de ces verbes et les caractéristiques des substances dénotées par ces noms massifs, les phrases sont difficilement interprétables; ces phrases n'en restent pas moins correctes sur le plan syntaxique (cf. Lyons 1968 sur les différents types de facteurs qui peuvent déterminer un jugement d'inacceptabilité).

De même, certaines propriétés sémantiques des noms massifs, qu'ils partagent d'ailleurs avec les noms comptables dits "collectifs", comme *troupeau* ou *assemblée*, et avec les noms comptables au pluriel, permettent

d'imaginer les contextes de restrictions suivants, avec les expressions *diviser en deux* et *mettre dans un seul endroit:*

Il a divisé le vin / le bétail / le troupeau / les chats en deux.
?*Il a divisé le chat en deux.*
Il a mis le vin / le bétail / le troupeau / les chats dans un seul endroit.
?*Il a mis le chat dans un seul endroit.*

Comme précédemment, ces exemples s'interprètent naturellement comme le résultat de contraintes sémantiques et non comme des restrictions syntaxiques. Il ne semble donc exister nulle contrainte de la syntaxe qui utiliserait une classification des syntagmes nominaux comme comptables ou massifs. Rien ne semble justifier une approche syntaxique occurrentielle.

Examinons maintenant l'approche syntaxique unitaire (non-occurrentielle). Le fait que presque tout nom puisse, dans certains contextes, être utilisé de façon massive et de façon comptable pourrait sembler être un argument contre cette approche. Ce n'est pourtant pas le cas. Montrons comment répondre à l'objection. Dans une phrase comme *Quand vous préparez un feu, vous devriez toujours utiliser un peu de livre et un peu d'étagère*[8], les noms *étagère* et *livre* ne semblent pas utilisés tels qu'ils le sont normalement. Ces usages, qu'on pourrait qualifier d'*usages étendus*, doivent être distingués des usages normaux. En effet, si nous ne le faisions pas, nous pourrions être conduit à soutenir, par exemple, qu'il n'existe pas de distinction syntaxique entre noms communs et noms propres, puisque tout nom propre peut, dans certains cas, s'utiliser comme un nom commun, comme en témoignent les phrases suivantes:

Il connaissait trois Paul.
Tu sais, je préfère de loin une Cécile à une Céline.
J'écoute en ce moment du Mozart.
Paul a acheté un Matisse.[9]

Ces usages étendus relèvent en fait, comme l'a noté entre autres Tesnière (1959), d'une possibilité linguistique générale[10]: la *translation*. Celle-ci "consiste à transférer un mot plein d'une catégorie grammaticale dans une autre catégorie grammaticale" (p. 364). Ceci est souvent possible quand le mot de la catégorie d'origine est placé dans un environnement syntaxique caractéristique de la seconde catégorie. Pour rendre compte des usages étendus des noms propres, on invoquera donc des mécanismes

d'extension lexicale opérant une translation qui convertit noms propres en noms communs[11]. L'existence de ces usages étendus est ainsi expliquée, et la distinction nom propre / nom commun maintenue. On fera de même pour distinguer entre usages normaux et usages étendus des noms massifs et des noms comptables, identifiant les mécanismes qui permettent d'utiliser un nom massif comme un nom comptable et un nom comptable comme un nom massif[12].

Comparons ici l'une à l'autre l'approche syntaxique unitaire et l'approche sémantique unitaire (non-occurrentielles toutes deux). Leur ressemblance est frappante, et on peut se demander s'il y a de réelles différences entre ces deux approches. En effet, si la distinction sémantique faite dans l'approche sémantique unitaire peut également être tracée dans l'approche syntaxique — en tant que *contenu sémantique* de la distinction syntaxique entre noms massifs et noms comptables —, les deux approches ne se différencient plus alors que de façon particulièrement évanescente: ce que l'une déclare être à la fois de nature syntaxique et sémantique, l'autre le dit être de nature uniquement sémantique. Néanmoins, dans l'approche sémantique unitaire, *il est nécessaire* qu'une distinction sémantique s'appliquant à tous les noms communs puisse être identifiée (car c'est en cette distinction sémantique que consiste la distinction massif / comptable selon cette approche). Dans l'approche syntaxique unitaire, cela n'est point indispensable. En effet, une distinction syntaxique peut très bien ne pas se traduire en termes sémantiques de façon uniforme pour tous les mots qu'elle concerne. L'approche syntaxique unitaire est donc compatible avec l'éventuelle impossibilité d'identifier une distinction sémantique qui s'exemplifierait aussi bien, par exemple, parmi les noms massifs et comptables "concrets" — *(de l')eau*, *(un) chat* — que parmi les noms massifs et comptables "abstraits" — *(de l')amour, (une) pensée*. Qu'une distinction sémantique uniforme existe ou n'existe pas, l'approche syntaxique unitaire est a priori viable. Par contre, l'approche sémantique unitaire n'offre un cadre adéquat pour décrire les phénomènes linguistiques étudiés que dans le premier cas, et elle semble alors non distinguable dans les faits de l'approche syntaxique. L'approche syntaxique unitaire apparaît donc préférable.

L'approche syntaxique unitaire semble plausible avec les noms comme *étagère* et *livre*. Leur emploi massif apparaît bien, intuitivement, comme un usage *étendu*. Tel n'est pas le cas de tous les noms communs. Certains, comme *agneau* ou *vin*, semblent s'utiliser vraiment aussi facilement de manière comptable que de manière massive. Une approche duale, dans

laquelle un nom comme *agneau* aurait deux entrées lexicales, l'une correspondant à l'emploi comptable, l'autre à l'emploi massif, ne serait-elle donc pas pertinente?

Il est important ici de prendre en compte le phénomène suivant. Il semble exister le même rapport sémantique entre les expressions *un agneau* et *de l'agneau* qu'entre *un bœuf* et *du bœuf* ou *un veau* et *du veau*. Qui plus est, tous les noms d'animaux, et pas seulement les noms comme *agneau, bœuf* ou *veau*, sont susceptibles d'être utilisés de manière comptable pour désigner l'animal, et de manière massive pour évoquer la nourriture que l'on obtient à partir de l'animal. Il y a là une correspondance *systématique* et *productive* entre emploi comptable et emploi massif des noms d'animaux. La grammaire et le lexique proposés doivent décrire cette régularité, que plusieurs auteurs qualifient de *polysémie systématique*[13].

Ceci étant, il semble pertinent de distinguer le cas des noms comme *agneau, bœuf* ou *veau* de celui des noms comme *alligator, kangourou* ou *wapiti*. En effet, l'emploi massif d'un nom comme *agneau* pour désigner la nourriture issue de l'animal est tellement fréquent qu'il semble devenu *conventionnel* au sein de notre communauté linguistique; ainsi que l'ont remarqué des auteurs comme Gillon (1992: 602) et Kleiber (1999: ch. 4), il n'est pas invraisemblable de supposer que cet emploi est *lexicalisé*. Par contre, le même type d'emploi massif avec un nom comme *alligator* n'a nullement ce caractère fréquent ou conventionnel; il n'y a nulle raison de penser que cet emploi massif est lexicalisé. Si une approche duale apparaît donc possible avec un nom comme *agneau*, elle est inutile avec un nom comme *alligator* (et ce même si, pour tous les noms d'animaux, emploi massif et emploi comptable peuvent se trouver en correspondance systématique et productive).

Rappelons pour finir qu'une approche sémantique occurrentielle rejette a priori la distinction qui a été avancée plus haut entre usage normal et usage étendu: selon elle, tous les noms communs peuvent être employés de façon comptable et de façon massive et il n'y a jamais de différence d'acceptabilité entre ces emplois. C'est le syntagme nominal tout entier qui est classé comme comptable ou massif, et au niveau sémantique seulement. En lui-même, le nom n'est ni massif ni comptable, que ce soit sur le plan syntaxique ou sur le plan sémantique. La signification linguistique du nom est sous-déterminée vis-à-vis de l'interprétation comptable et de l'interprétation massive que le nom peut recevoir dans différents syntagmes, et non pas ambiguë entre ces interprétations.

La discussion menée jusqu'à présent suggère qu'il y a une différence de lexicalisation entre des noms comme *alligator* et des noms comme *agneau*. Comme je le montre dans ce qui suit, cela est également le cas avec d'autres types de noms, certains noms apparaissant comme essentiellement comptables, d'autres comme essentiellement massifs.

b. Noms fondamentalement comptables et noms fondamentalement massifs

Je n'ai guère tenu compte, jusqu'à présent, de certaines intuitions fortes concernant le statut bien ou mal formé de certains syntagmes nominaux. ??*De la table*, ??*du lac*, ??*de l'arrêt*, ??*de la catégorie*, ??*de la symphonie*, ??*du kilo*, ??*une eau*, ??*deux joailleries*, ??*deux courages* apparaissent bien, intuitivement, comme très douteux sur le plan syntaxique. Pour chacun de ces syntagmes, il semble nécessaire d'imaginer un contexte spécifique pour être en mesure de l'interpréter:

Il vendait de la table à longueur de journée.
D'heure en heure c'était toujours et encore du lac à perte de vue.
C'est le train de l'après-midi; il va y avoir de l'arrêt!
Un philosophe crée de la catégorie comme un compositeur écrit de la symphonie.
Pendant plusieurs années, il avait soulevé du kilo de fonte chaque matin.
Garçon, apportez-moi une eau!
Je n'aime que deux joailleries: celle en argent, et celle en diamant.
Il y a deux courages: un courage physique et un courage psychologique.

Ainsi un grand nombre de noms semblent pouvoir être dits *fondamentalement comptables* ou *fondamentalement massifs*[14]*:* ils ne semblent pas susceptibles d'apparaître librement dans certains environnements syntaxiques, ceux que j'ai respectivement qualifiés de massifs et de comptables au début de ce chapitre. Tel est le cas pour un nombre très important de noms d'artefacts (*chaise, ordinateur, table...*), de noms qui comportent dans leur signification un critère de limite temporelle (*année, jour, seconde,* mais aussi *acte, film, symphonie...*) ou spatiale (*fleuve, lac, océan...*), de noms nommant des événements ponctuels (*arrêt, gifle...*), de noms qui permettent de diviser ou distinguer (*catégorie, conclusion, paragraphe, sorte...*), de noms de mesure (*joule,*

kilo, mètre...): ils apparaissent tous comme fondamentalement comptables. De même, apparemment tous les noms de substances (*eau, huile, pétrole, air, azote, béton, or...*), les noms massifs collectifs (*coutellerie, joaillerie, mobilier...*), et les noms "abstraits" évoquant des états (*désordre, inconscience, saleté...*), des sentiments (*haine, joie, tristesse...*) ou des qualités susceptibles de se manifester à une intensité ou un degré plus ou moins élevé (*courage, douceur, ténacité...*) apparaissent tous comme fondamentalement massifs. Une approche syntaxique unitaire (non-occurrentielle) décrit évidemment ces faits, tandis qu'une approche sémantique occurrentielle les ignore. Concernant ces noms, l'approche syntaxique unitaire est donc à préférer.

Que faire alors des noms qui — comme *agneau, chêne, gâteau, vin, bière,* etc. — acceptent aussi facilement les emplois comptables que massifs? Pour un nom de ce type, deux approches paraissent pouvoir convenir: l'approche syntaxique duale (non-occurrentielle), qui traite le nom comme polysémique et lui attribue deux entrées lexicales, et l'approche sémantique occurrentielle, qui ne lui attribue qu'une seule entrée lexicale, avec une signification linguistique qui est sous-déterminée vis-à-vis des interprétations plus spécifiques que le nom reçoit au sein des syntagmes comptables et massifs. L'approche syntaxique duale paraît un peu plus plausible que l'approche sémantique occurrentielle, dans la mesure où l'interprétation comptable et l'interprétation massive du nom semblent à la fois conventionnelles et bien différentes l'une de l'autre.

De plus, il est essentiel de noter le fait suivant. Il existe un grand nombre de cas où, par exemple, l'interprétation massive du nom présuppose l'interprétation comptable, mais non l'inverse. Ainsi, du veau, c'est de la viande obtenue à partir d'un (ou plusieurs) veau(x). L'interprétation massive se définit ou se caractérise donc en fonction de l'interprétation comptable, l'inverse n'étant pas vrai. Ceci s'observe non seulement pour l'interprétation lexicalisée de *du veau* en terme de viande, mais aussi pour d'autres interprétations qui pourraient être données à cette expression dans un contexte spécifique. Et ceci se vérifie aussi, a fortiori, pour les interprétations massives des noms fondamentalement comptables comme *alligator*: l'interprétation massive d'un tel nom se comprend toujours en fonction de son interprétation comptable. Ce fait sémantique s'ajoute aux intuitions décrites ci-dessus concernant le statut mal formé de certains syntagmes nominaux pour confirmer le statut *fondamentalement comptable* de nombreux noms. Et il conduit aussi à penser que des noms polysémiques comme *veau* étaient à l'origine simplement comptables et

qu’il faut leur reconnaître aujourd’hui deux sens distincts, un sens comptable et un sens massif.

Au final, l'on est donc conduit à adopter l'approche "mixte" suivante. Les noms communs qui apparaissent comme fondamentalement comptables ou fondamentalement massifs se voient attribuer un trait syntaxique comptable ou massif. Ils peuvent, dans certains contextes, être employés de façon massive ou comptable; on parle alors de transfert, de conversion. Les noms communs dont emploi comptable et emploi massif semblent aussi faciles l'un que l'autre sont, quant à eux, polysémiques et se voient attribuer deux entrées lexicales, l'une massive, l'autre comptable.

Un certain nombre de questions se posent au sujet des conversions. Quels types de transferts entre noms comptables et noms massifs peut-on identifier? Les transferts font-ils partie de la compétence lexicale qu'a tout locuteur parlant le français[15], et si oui, de quelle manière exactement? Quelle est la part des facteurs pragmatiques dans l'interprétation des transferts? Ces questions sont examinées en détail dans le dernier chapitre de cet ouvrage (*Les transferts entre noms massifs et noms comptables*).

Il est nécessaire au préalable d'identifier les propriétés sémantiques que l'on peut attribuer aux noms massifs et aux noms comptables. C’est l'objectif des chapitres qui suivent. J’examine tout d’abord, pour les écarter, les thèses objectivistes selon lesquelles la distinction massif / comptable correspondrait tout simplement à une distinction ontologique.

Chapitre deux: La distinction massif / comptable correspond-elle à une distinction ontologique?

Quand l'on pense à des noms massifs viennent immédiatement à l'esprit des noms comme *eau, sable* et *or.* Et si l'on cherche des noms comptables on songe facilement à des noms comme *arbre, chat* et *table.* Les noms de ces deux séries renvoient à des choses qui ont des propriétés physiques distinctes: de l'eau, du sable et de l'or peuvent ainsi être dits homogènes, un arbre, un chien et une table, hétérogènes. Se pourrait-il que la distinction grammaticale massif / comptable corresponde à une distinction ontologique, comme celle entre ce qui est homogène et ce qui ne l'est pas? C'est ce que j'étudie dans ce chapitre.

Je commence par décrire les individus auxquels s'appliquent les noms massifs les plus typiques, les noms de substances. Je présente ensuite une position que l'on peut qualifier d'*objectiviste extrême* concernant ce à quoi la distinction massif / comptable pourrait renvoyer dans le monde. Selon cette conception, la distinction massif / comptable coderait la distinction entre individus *homogènes* et *hétérogènes*. Je présente alors plusieurs faits qui montrent que cette position ne peut être maintenue. Ceci me conduit à examiner la possibilité de soutenir une position objectiviste *modérée*, selon laquelle la distinction homogène / hétérogène serait utilisée pour structurer les différents domaines de l'expérience auxquels peuvent renvoyer noms massifs et noms comptables. Cette position s'avère relativement plausible dans certains cas, notamment en ce qui concerne les noms s'appliquant à des états, des sentiments ou des qualités. Comme on le verra néanmoins, même la position objectiviste modérée doit être abandonnée, dès lors qu'on prend en compte les noms massifs qui dénotent des collections.

1. Substances et homogénéité

Parmi les noms massifs figurent à une place centrale les noms de liquides: *eau, lait, vinaigre...* Ils forment le cas le plus typique du nom massif. Également extrêmement caractéristiques apparaissent les noms de gaz, de substances visqueuses et de matériaux: *azote, gaz carbonique, oxygène, beurre, colle, crème, argent, béton, or...* Tous ces noms peuvent être désignés sous le qualificatif de noms de substances. Qu'ont-ils en commun?

Une propriété vient immédiatement à l'esprit, leur *homogénéité:* toute partie d'un exemplaire de substance est en effet un exemplaire de la même substance[16]. L'homogénéité serait ainsi caractéristique des noms massifs; elle s'opposerait à l'hétérogénéité des individus dénotés par les noms comptables.

2. La position objectiviste modérée

a. Objectivisme extrême et objectivisme modéré

On pourrait donc être tenté de soutenir que la distinction entre noms massifs et noms comptables code la distinction ontologique entre substances homogènes et individus hétérogènes. C'est une position qu'on pourrait qualifier d'*objectiviste extrême* concernant les rapports entre la distinction grammaticale massif / comptable et le monde.

Mais plusieurs faits doivent être pris en compte à cet égard.

- D'une langue à l'autre, une même réalité peut être nommée par un nom comptable et par un nom massif. Ainsi, en français et en anglais, on trouve des paires de noms comme les suivantes:
  du raisin / a (some) grape(s), un (des) bagage(s) / luggage, un (des) cheveux / hair, un (des) escalier(s) / stairs[17]*, une (des) munition(s) / ammunition, un (des) sous-vêtement(s) / underwear.*
- Au sein d'une même langue, des individus de natures voisines peuvent être nommés par des noms comptables et des noms massifs. C'est le cas de noms comme ceux des paires suivantes:
  de l'ail / un (des) oignon(s), du riz / un (des) petit(s) pois, du raisin / une (des) groseille(s), du linge / un (des) habit(s), de l'équipement / un (des) outil(s).
- Au sein d'une même langue, une même réalité peut être nommée par un nom comptable et par un nom massif. C'est ce qu'on remarque avec des paires d'expressions nominales comme les suivantes:
  du mobilier / un (des) meuble(s), de l'armement / une (des) arme(s), du carrelage / un (des) carreau(x), de la bijouterie / un (des) bijou(x)[18].
- Certains noms massifs, comme *avoine*, *blé, ciboulette, menthe, thym,* s'appliquent à des individus — des épis, des pousses, des plantes — qui ont *une structuration hétérogène*[19].

Pour Mufwene (1984: 200-202), Martin (1989: 39-40) et Gillon (1994: 4-5), ces observations montrent que la distinction entre noms massifs et

noms comptables ne saurait coder une distinction ontologique.

Il est clair que l'objectivisme, dans sa version extrême, doit être récusé. Mais ne peut-on en défendre une version modérée? Le partisan d'une position objectiviste modérée pourrait en effet soutenir que les propriétés sémantiques des noms massifs et des noms comptables typiques correspondent dans le domaine matériel à celles des substances homogènes et des individus matériels hétérogènes, *et que* ces mêmes notions, une fois encodées dans la langue, peuvent être appliquées à d'autres individus et en particulier en dehors du domaine matériel. Le nom massif type serait le nom de substance homogène, et ce cas central déterminerait les propriétés sémantiques possédées en général par les noms massifs. À ces propriétés sémantiques correspondrait en effet dans l'esprit des locuteurs un schéma cognitif pouvant être appliqué à d'autres individus que les seules substances. C'est ainsi que des individus hétérogènes, comme des épis d'avoine ou des couverts en argent, pourraient être considérés sur le mode massif grâce à ce schéma cognitif, appliqué lors de l'interprétation d'expressions comme de l'avoine et de l'argenterie[20]. De même, le nom comptable type serait celui nommant des individus matériels hétérogènes, et les propriétés partagées par l'ensemble des noms comptables en découleraient.

À l'appui de cette position, notons d'ailleurs que, dès la fin de leur première année, les nourrissons opèrent une distinction conceptuelle marquée entre les substances non-solides et les individus matériels hétérogènes[21]. Ils leur attribuent des propriétés physiques distinctes. Par exemple, ils savent que l'organisation interne des individus matériels hétérogènes (i.e. la disposition de leurs parties) se maintient lorsqu'ils se déplacent, alors que cela n'est pas nécessairement le cas pour les substances non-solides. Dans les années qui suivent, cette distinction est étendue à une distinction entre individus matériels hétérogènes d'un côté, et substances homogènes, aussi bien solides que non-solides, de l'autre[22]. Il est donc possible que cette distinction conceptuelle soit à la base de l'apprentissage de la distinction grammaticale entre noms comptables et noms massifs[23]. Les jeunes enfants pourraient ainsi remarquer que les noms d'individus matériels hétérogènes sont employés avec certains déterminants, tandis que les noms de substances sont employés avec d'autres déterminants[24]. Et lorsque, un peu plus tard, ils apprennent des noms comptables et des noms massifs concernant d'autres domaines de l'expérience que le domaine matériel, les enfants pourraient le faire en y appliquant la distinction conceptuelle individu hétérogène / homogène qui

leur a permis en premier lieu de repérer que la grammaire de leur langue opère une distinction entre noms comptables et noms massifs.

Afin de donner maintenant à la position objectiviste modérée un contenu précis, je présente les propositions de Langacker, montrant comment on peut les interpréter comme un exemple d'une position de ce type[25].

b. Les propositions de Langacker

Dans son article "Nouns and verbs" ainsi que dans son ouvrage *The foundations of cognitive grammar*[26], Langacker s'oppose à ce qu'il appelle une conception objectiviste (extrême) de la sémantique. Dans cette approche, une caractérisation sémantique d'une classe grammaticale, comme les verbes, les noms, ou leurs principales sous-classes, consiste en l'identification de conditions *nécessaires et suffisantes* pesant sur la dénotation des membres de la classe. Or de telles caractérisations ont été reconnues comme inadéquates pour les verbes aussi bien que pour les noms[27]. Et nous venons de voir qu'une position objectiviste extrême s'avère de même inadéquate concernant les sous-classes des noms communs que sont les noms comptables et les noms massifs. Mais Langacker souligne que l'identification de la sémantique avec une sémantique objectiviste extrême n'a rien d'obligatoire. L'on peut chercher à rendre compte du contenu sémantique des principales classes grammaticales en termes *notionnels* et non plus en termes de propriétés nécessaires et suffisantes des dénotations des membres d'une classe donnée. Plus spécifiquement, la "grammaire cognitive" de Langacker propose que les constructions grammaticales ont un sens, ceci devant être compris comme suit: l'emploi d'une construction grammaticale particulière induit un certain type de conceptualisation d'une situation. C'est cette conceptualisation induite — ce point de vue — qu'il s'agirait de caractériser. Langacker le fait pour les verbes et pour les noms, ainsi que pour leurs sous-classes, les verbes "perfectifs" et "imperfectifs", et les noms comptables et massifs.

À première vue, la position de Langacker peut apparaître dans son esprit comme opposée à tout objectivisme concernant les catégories grammaticales. En fait, elle s'interprète facilement comme une position objectiviste *modérée* du type de celle avancée à la fin de la section précédente. Le tenant d'une position "conceptualiste" à la Langacker peut tout à la fois soutenir que les notions sémantiques encodées par la grammaire correspondent à et sont motivées par l'existence de certains

aspects objectifs du monde matériel (i.e. des aspects indépendants de l'existence des êtres humains), et que ces notions, une fois encodées dans la grammaire, peuvent être appliquées, en particulier, à des individus dont l'existence est moins objective dans la mesure où elle est dépendante de celle des êtres humains[28]. Prenons pour exemple la France. C'est un individu qui doit son existence, au moins en partie, à des décisions humaines; si ses côtes et certaines chaînes montagneuses qui la bordent correspondent à des discontinuités objectives, il n'en va pas de même de toutes ses frontières. Un tel individu est donc en partie créé par *fiat*[29] (ses conditions de persistance, notons-le, font référence à des propriétés tant dépendantes qu'indépendantes du monde social: un pays peut subir des transformations plus ou moins radicales aussi bien à cause d'événements militaires et politiques que d'événements géologiques). Ainsi un pays comme la France est-il conceptualisé (au moins sur certains plans, comme celui de ses frontières) sur le modèle des individus matériels hétérogènes.

Examinons dans le détail comment les propositions de Langacker permettent d'exemplifier une position qui est ainsi à la fois "conceptualiste" et "objectiviste modérée". Concernant les noms communs (ce qui nous occupe ici), Langacker propose un certain nombre de définitions, que voici (à chaque fois, je commence par citer la définition, puis explique les notions qui y sont employées).

- "Un "nom" désigne une "région" dans un certain domaine" (1987a/1991: 63).

Les domaines dont parle Langacker peuvent être très variés: domaine spatial, domaine temporel, domaine algébrique (celui dans lequel on raisonne sur les entités mathématiques algébriques), etc. Une "région" est définie comme un ensemble d'individus qui sont conçus comme relevant d'un même domaine et qui sont "interconnectés", c'est-à-dire tels que les événements cognitifs qui correspondent à leur conceptualisation sont coordonnés comme composants d'un événement cognitif de plus haut niveau. Par exemple, le nom *constellation* désigne un ensemble d'étoiles — un ensemble d'individus relevant du domaine spatial. Les étoiles de la constellation sont interconnectées car le mot *constellation* invoque une routine cognitive qui construit ces étoiles comme les points d'une figure particulière.

- "Un "nom comptable" désigne une région qui est limitée [...] dans son domaine principal" (p. 69).

- "Un "nom massif" désigne une région qui n'est pas spécifiquement limitée [...] dans son domaine principal" (*ibid*.).

Le domaine principal d'un nom (massif ou comptable) est le domaine dans lequel des exemplaires différents de la catégorie nommée par le nom peuvent être identifiés; c'est aussi celui de la quantification. Pour les individus matériels, le domaine principal est l'espace; pour les individus temporels, c'est le temps. Une région est limitée (selon une certaine dimension) quand il y a une limite à l'ensemble des individus qui en font partie (i.e. cet ensemble d'individus ne s'étend pas indéfiniment). Une région est illimitée quand tel n'est pas le cas. Par exemple, le nom comptable *corps* désigne une région limitée spatialement par une certaine frontière, tandis que le nom massif *eau* profilerait une substance d'étendue spatiale illimitée.

Selon Langacker, la notion de limite n'est qu'un des facteurs sémantiques qui distinguent les noms comptables et les noms massifs: ces facteurs comprennent "l'homogénéité", "l'extensibilité/réductibilité indéfinie" et la "reproductibilité". Ces facteurs sont interdépendants et considérés comme diverses manifestations du même contraste fondamental. Ainsi, pour Langacker:

- Une région désignée par un nom massif est "conceptualisée comme ayant une structuration interne *homogène*" (p. 70). Un exemple clair est fourni par de l'eau.
- Parce qu'elle est conceptualisée comme homogène, la région désignée par un nom massif est "indéfiniment extensible ou réductible" (p. 71). Par exemple, si on ajoute de l'eau à de l'eau, ce que l'on a alors, c'est toujours de l'eau, et toute partie d'une portion d'eau est encore de l'eau.
- Les noms comptables, et non les noms massifs, sont "reproductibles": parce qu'un nom comptable désigne une région limitée, celle-ci peut être "reproduite", et le nom comptable employé pour parler de plusieurs exemplaires de la catégorie (par exemple, *plusieurs bêtes*); au contraire, parce qu'un nom massif désigne une région sans limite spécifique, il ne peut renvoyer qu'à un exemplaire, plus ou moins grand, de la catégorie (par exemple, *davantage de bétail*).

Ainsi, selon Langacker, l'emploi d'un nom massif nous induit à conceptualiser ce que le nom nomme comme étant homogène, indéfiniment réductible, et indéfiniment extensible. L'homogénéité en cause semble bien correspondre à la propriété des substances isolée au début de ce chapitre.

Ceci est compatible avec une position objectiviste modérée puisque, dans le cas des noms massifs les plus typiques — celui des noms de substances comme *eau* ou *béton* — l'homogénéité, la réductibilité et l'extensibilité indéfinies correspondent bel et bien à des propriétés ontologiques caractéristiques de ces substances. Ce seraient ces propriétés ontologiques qui motiveraient les caractéristiques sémantiques partagées par tous les noms massifs. Les concepts utilisés pour représenter ces propriétés pourraient en effet être appliqués à des individus ne possédant pas les propriétés ontologiques des substances homogènes. L'intérêt d'une telle application varierait sans nul doute en fonction des contraintes pesant indépendamment sur les individus auxquels ces concepts se verraient appliqués, et il serait important de préciser comment.

Les remarques suivantes faites par Langacker sont en accord avec cette position. Langacker note en effet que l'homogénéité attribuée aux noms massifs n'a rien d'évident quand on considère des noms massifs comme *sable, herbe* ou *mobilier*. Ceci le conduit à défendre sa thèse de la manière suivante. Objectivement, deux individus auxquels s'applique un même nom massif ne sont jamais complètement identiques. Il existe toujours une différence entre deux gouttes d'eau, deux brins d'herbe ou deux pièces de mobilier. Souvent, néanmoins, nous ne sommes pas conscients de ces différences ou bien les ignorons au niveau linguistique. "Généralement nous concevons de telles entités de façon schématique, à un niveau qui neutralise leurs propriétés distinctives. Les éléments constitutifs d'une masse sont équivalents quand ils sont construits à un niveau approprié de schématisme, et un nom massif les caractérise à un tel niveau" (p. 71). Autrement dit, selon Langacker, la sémantique d'un nom massif nous induit à conceptualiser ce à quoi il s'applique comme si c'était homogène bien que ça ne le soit pas en réalité.

Ce qu'avance Langacker peut donc s'interpréter comme un exemple de position objectiviste modérée concernant le fondement ontologique de la distinction massif / comptable. L'hypothèse d'une application de la sémantique des noms de substances homogènes est plausible en ce qui concerne les noms de substances hétérogènes, comme le thym ou le bois. Il ne paraît pas invraisemblable que nous conceptualisions ces substances *comme si* elles étaient homogènes, ce qui transparaîtrait dans la façon dont nous utilisons ces substances. Ainsi que nous allons le voir, l'hypothèse est également assez vraisemblable avec certains noms massifs qui ne s'appliquent pas à des individus matériels: les noms massifs qui désignent des qualités, des sentiments ou des états. Cependant, l'examen des noms

massifs renvoyant à des collections nous conduira à rejeter la position objectiviste modérée.

c. La quantification continue des noms massifs désignant des qualités, des états ou des sentiments

La quantification des noms désignant des individus matériels se fait en terme de quantité: trois chats, deux litres d'eau. Dans le cas des individus matériels hétérogènes, la quantification correspond à un compte et se fait de manière discrète: un, deux, trois chats. Dans le cas des substances, elle correspond à une mesure[30] et se fait de manière quasi-continue: trois cent cinquante grammes de farine. Ce caractère continu de la quantification provient de l'homogénéité des substances.

La quantification en terme de quantité ne s'applique pas au cas des noms massifs désignant des qualités comme l'intelligence et le courage, des états comme la fièvre ou des sentiments comme le chagrin[31]. La quantification s'y fait alors en termes d'*intensité,* c'est-à-dire de *degré* auquel ces qualités, états ou sentiments se manifestent:

Napoléon a toujours montré peu / beaucoup de courage / d'intelligence / d'envie.
Marc a beaucoup de fièvre.
Laure a éprouvé beaucoup de chagrin.

Van de Velde (1996: 278) avance concernant ces noms la thèse suivante. Elle propose que les noms quantifiables en intensité le sont de manière *continue*, et que ceci explique leur statut massif: "la notion d'intensité implique le passage continu du plus au moins. C'est ce caractère de continuité lié à la notion d'intensité qui permet à la langue de traiter les qualités et les états, qui sont variables en intensité, comme les [substances]."

L'idée est séduisante par le rapprochement qu'elle établit entre ces noms et les noms de substances comme *eau* ou *bois*. L'on pourrait éventuellement vouloir y objecter que pour que la quantification en intensité soit continue, il faudrait disposer d'une échelle continue de degrés d'intensité, et que dans bien des cas, justement, une telle échelle fait défaut. Mais l'existence ou l'inexistence d'une échelle de degrés permettant d'exprimer la variation continue de l'intensité est un fait contingent. Elle ne remet pas en cause le fait suivant. Notre représentation des individus quantifiables en intensité est compatible avec le fait qu'on puisse passer continûment d'un état caractérisé par un certain degré

d'intensité à un état caractérisé par un degré d'intensité différent. L'on peut ainsi, semble-t-il, sentir l'angoisse ou la peur monter de façon continue; le brave peut voir son courage diminuer peu à peu dans certaines circonstances particulièrement difficiles; l'un peut se sentir de plus en plus triste et accablé; et le thermomètre peut signaler que la fièvre du malade disparaît lentement mais sûrement.

D'où vient cette quantification continue? Dans le cadre d'une position objectiviste modérée comme celle avancée dans la section précédente, il est naturel de penser que cette quantification est le résultat d'une application du mode de quantification continu des substances dans ces domaines de l'expérience où se manifestent qualités, sentiments et états. Néanmoins, si une telle application est assez plausible dans ce type de cas, il n'en va pas de même pour les noms massifs dénotant des collections, comme nous allons le voir.

3. Abandon de la position objectiviste modérée du fait des noms massifs dénotant des collections

La thèse centrale de l'objectivisme modéré est que la sémantique des noms massifs nous induit à conceptualiser ce à quoi renvoie une expression nominale massive comme si ça avait l'homogénéité d'une substance, quelle que soit l'expression nominale concernée. Or, contrairement à ce qu'avance Langacker, cette thèse paraît erronée quand on considère les noms massifs qui, comme *mobilier* ou *bétail*, désignent des collections. Soit par exemple *mobilier*. Le sens de ce nom nous indique qu'il s'applique à au moins un meuble, et, partant, qu'il existe une entité minimale qu'il peut désigner: si *mobilier* s'applique à un fauteuil x, il ne saurait s'appliquer à une partie du fauteuil, comme son dossier. Le nom *mobilier* ne nous induit donc pas à concevoir ce à quoi il s'applique comme s'il cela avait l'homogénéité d'une substance[32]. L'objectivisme modéré doit donc être rejeté.

Concluons. La distinction massif / comptable correspond-elle à une distinction ontologique? La réponse est négative si la question s'entend comme: Peut-on identifier des propriétés ontologiques nécessaires et suffisantes permettant de prédire, pour tout type d'individu, s'il doit être dénoté par un nom massif ou par un nom comptable? Nous avons vu en effet qu'une position objectiviste extrême ne soutient pas l'examen[33]. Elle l'est également si la question posée est: Une distinction ontologique saillante dans un certain domaine est-elle projetée sur les autres domaines, déterminant ainsi les propriétés sémantiques des noms massifs et des noms

comptables? Un même individu (comme une chaise) peut parfois être décrit par une expression massive (*mobilier*) et par une expression comptable (*meuble*). Mais ces deux descriptions n'ont rien d'incompatible; elles n'attribuent nullement des propriétés contraires à l'individu en question.

On ne saurait donc, de quelque manière que ce soit, identifier la distinction massif / comptable à une distinction ontologique. Mais ceci laisse ouverte la question de savoir si l'on peut identifier des conditions sémantiques nécessaires et non suffisantes, autrement dit, si la langue impose aux noms massifs (respectivement, comptables) de posséder certaines propriétés sémantiques. C'est ce que j'examine dans le reste de cet ouvrage. Les noms massifs et comptables qui ont été les plus étudiés sont ceux s'appliquant à des individus matériels. J'y consacre les deux chapitres qui suivent, en commençant par les noms massifs.

Chapitre trois: Les noms massifs s'appliquant à des individus matériels

Les notions de parties et de tout ont été employées de diverses manières afin de chercher à décrire la sémantique des noms massifs s'appliquant à des individus matériels. On a ainsi suggéré qu'ils ont l'une ou l'autre, voire la combinaison, de deux propriétés qui font intervenir ces notions: celle de référence distributive et celle de référence cumulative. Un nom réfère de façon distributive s'il s'applique à toute partie de ce à quoi il s'applique. Un nom réfère façon cumulative si à chaque fois qu'il s'applique séparément à chacun de deux individus, il s'applique également à un tout formé à partir de ces deux individus. Dans ce qui suit, je présente tour à tour chacune de ces propriétés, ainsi qu'un certain nombre de difficultés rencontrées par les thèses selon lesquelles les noms massifs réfèrent de façon distributive ou cumulative. J'examine ces difficultés et montre à chaque fois comment reformuler la thèse concernée d'une manière qui soit pleinement satisfaisante. Cet examen fait apparaître l'importance de considérer non seulement les noms massifs s'appliquant à des substances, comme *eau* ou *lait*, mais aussi ceux s'appliquant à des collections, comme *mobilier* ou *bétail*. Enfin, dans la dernière section de ce chapitre, je compare le comportement sémantique des noms comptables au pluriel à celui des noms massifs et indique les propriétés qu'ils partagent.

1. La référence distributive

À la suite de Cheng (1973: 286-287), ter Meulen (1980: 69), Lonning (1987: 8), Ojeda (1993: 122-123), Higginbotham (1995: 391) et Kleiber (1997: 321) ont proposé que les noms massifs possèdent la propriété de référence distributive[34]. Cheng formule cette propriété comme suit. "Toute partie de l'objet massif qui est du W est elle-même du W" (op. cit.). J'en propose ci-dessous une définition en termes généraux.

Quelques précisions sont nécessaires au préalable. Dans tout ce travail, j'utilise les italiques pour désigner des expressions linguistiques, et en particulier des expressions nominales, comme *lait, chat* ou *le lait.* (*Nota bene*: Il m'arrive également d'employer les italiques pour mettre en relief un mot, une définition ou une conclusion.) Je dirai qu'un nom *N* peut *s'appliquer à* un individu[35] si une expression nominale singulière définie ayant *N* pour tête[36] peut être employée en référant à cet individu.

Considérons ainsi du lait dans un bol. On peut référer au lait en disant: *Le lait dans le bol est pour le chat.* Le nom *lait* s'applique donc au lait qui se trouve dans le bol[37]. De même, on pourrait référer au chat en disant: *Le chat n'a pas l'air de vouloir boire le lait*. Le nom *chat* s'applique donc au chat qui est présent dans la circonstance. Ceci étant précisé, l'on peut proposer la définition suivante:

- Un nom réfère de façon distributive s'il s'applique à toute partie de ce à quoi il s'applique.

Par exemple, ouvrant une bouteille de whisky pour ses amis et lui-même, le capitaine Haddock pourrait trouver nécessaire de leur rappeler: *Le fond de la bouteille est pour moi!* Le nom massif *whisky*, qui s'applique aussi bien à la bouteille de whisky qu'au fond de la bouteille, réfère ainsi de façon distributive.

Je propose une formalisation (RD) de cette caractérisation. Cette formalisation jouera un rôle heuristique, faisant apparaître diverses propriétés sémantiques, et constituera une aide à la clarification conceptuelle des notions mises en œuvre, telles les notions de *partie méréologique* et *de partie relative à un nom* qui seront introduites dans ce qui suit. Une certaine part de formalisation entrera ainsi dans mon travail, sans que cela en constitue l'objectif principal, celui-ci étant de décrire les propriétés sémantiques des noms massifs et des noms comptables[38].

J'utiliserai autant que possible un symbolisme emprunté au calcul des prédicats du premier ordre:

- **Symboles logiques:** "$\wedge$" signifie "et". "$\vee$" signifie "ou". "$\neg$" désigne la négation "non". "$\rightarrow$" signifie "implique". "$\leftrightarrow$" signifie "si et seulement si". "$\forall$" désigne le quantificateur universel "pour tout. "$\exists$" désigne le quantificateur existentiel "il existe".
- **Autres symboles:** "$<$" signifie "partie". "Nx" signifie: le nom *N* s'applique à *x*.

De plus, je simplifierai les formules en éliminant tous les quantificateurs universels initiaux. Sauf si explicitement spécifié autrement, les formules doivent donc être interprétées comme universellement closes. La référence distributive se formule ainsi:

- **(RD)** $Nx \rightarrow (y<x \rightarrow Ny)$ [39]

En accord avec la signification intuitive du mot *partie*, dans ce symbolisme, $y<x$ implique que *y* est différent de *x*. Notons que la formule proposée est équivalente à:

- **(RD)** $Nx \wedge y<x \rightarrow Ny$

Cette seconde formule est un peu plus simple, et je l'utiliserai donc dans ce qui suit.

Il semble *prima facie* raisonnable d'interpréter la relation de partie utilisée dans la définition comme celle introduite dans le cadre de la *méréologie*, l'étude formelle de la relation de partie à tout[40]. Cette relation, que je désignerai sous le nom de *partie méréologique* et notée "<", est une relation formelle qui a un champ d'application extrêmement général, incluant les domaines matériel et temporel. Ainsi que l'explique Simons (1987: ch. 1), on peut chercher à lui imposer des conditions plus ou moins fortes, et il y a ici une certaine part d'arbitraire. J'adopte les axiomes de ce que Simons appelle *la méréologie classique extensionnelle* car celle-ci est bien connue. Ces axiomes donnent à la relation de partie méréologique un contenu conceptuel clair et précis. (Rassurons néanmoins tout de suite les lecteurs peu familiers avec ces symbolismes formels: les points essentiels du chapitre peuvent être compris indépendamment des paragraphes consacrés à la caractérisation axiomatique de cette relation.)

À partir de "<", prise comme primitive, quatre autres relations sont définies, celles de partie méréologique impropre "≤", de recouvrement "*R*", de somme méréologique "∪" de deux individus *x* et *y*, et de somme méréologique généralisée "σs(Fx)" de tous les individus satisfaisant un prédicat *F*:

- Partie impropre
  $w \leq x \equiv_{def} w=x \vee w<x$
  w est une partie impropre de *x* si w est identique à *x* ou si c'est une partie de *x*.
- Recouvrement
  $Rxy \equiv_{def} \exists w\ (w \leq x \wedge w \leq y)$
  x et *y* se recouvrent s'ils ont une partie impropre commune *w*.
- Somme de *x* et *y*
  $x \cup y \equiv_{def}$ le *s* tel que $Rsz \leftrightarrow Rxz \vee Ryz$
  La somme méréologique $x \cup y$ de *x* et *y* est l'individu *s* tel que pour tout individu *z*, *s* et *z* se recouvrent si et seulement si *x* et *z*, ou *y* et *z*, se

recouvrent.

- Somme généralisée
  $\sigma x(Fx) \equiv_{def}$ le *s* tel que $\forall z\ (Rsz \leftrightarrow \exists y\ (Fy \wedge Ryz))$
  La somme méréologique généralisée $\sigma x(Fx)$ de tous les individus *x* qui satisfont le prédicat *F* est l'individu *s* tel que pour tout individu *z*, *s* et *z* se recouvrent si et seulement si il existe *y* satisfaisant *F* et tel que *y* et *z* se recouvrent.

Les axiomes caractérisant ces diverses relations, et en particulier celle de partie méréologique[41], sont les axiomes dits d'antisymétrie, de transitivité et de complémentation faible et un schéma axiomatique garantissant l'existence de sommes généralisées pour tout prédicat *F*:[42]

- **(P1)** Antisymétrie
  $y<x \rightarrow \neg x<y$
  Si *y* est une partie de *x*, alors *x* n'est pas une partie de *y*.
- **(P2)** Transitivité
  $z<y \wedge y<x \rightarrow z<x$
  Si *z* est une partie de *y* et *y* une partie de *x*, alors *z* est une partie de *x*.
- **(P3)** Complémentation faible
  $y<x \rightarrow \exists z\ (z<x \wedge \neg Rzy)$
  Si *y* est une partie de *x*, il existe une autre partie *z* de *x* telle que *y* et *z* ne se recouvrent pas.
- **(P4)** Existence et unicité de la somme généralisée
  $\exists y\ (Fy) \rightarrow \exists!s\ (\sigma x(Fx))$
  S'il existe au moins un individu *y* satisfaisant le prédicat *F*, la somme méréologique généralisée de tous les individus satisfaisant *F* existe et est unique.

Ainsi que l'indique Simons (1987: 25-37), (P4) garantit entre autres que si chacun de deux individus *x* et *y* existe, leur somme $x \cup y$ existe et est unique, et qu'on a l'équivalence: $x \cup y = x \leftrightarrow y \leq x$. Notons que $x \cup y$ n'est rien de plus que *ces deux individus pris ensemble*: $x \cup y$, c'est *x* et *y*.

Revenons sur l'exemple de l'eau donné ci-dessus. Si j'ai de l'eau dans un récipient, et que je n'en considère qu'une partie, cette partie de l'eau demeure toujours de l'eau. En réalité, ceci n'est vrai que tant que l'on reste au niveau des parties méréologiques de l'eau dont la taille est comparable à celle des choses qui peuvent être perçues sans instrument. En effet, si on considère une partie méréologique suffisamment petite de l'eau d'un verre,

on n'est plus en présence d'eau[43]. Le même constat s'impose en général avec les noms de substances — les noms de liquides, de gaz, de substances visqueuses et de matériaux solides: ils satisfont la propriété de référence distributive si les parties auxquelles s'applique la définition sont spécifiées comme n'étant pas de taille trop petite, et ne le font pas si cette précision n'est pas apportée. Une façon d'accommoder cette restriction serait de reformuler la référence distributive comme suit:

- Un nom réfère de façon distributive s'il s'applique à toute partie de ce à quoi il s'applique dont la taille est comparable à celle des choses perceptibles sans instrument.

Néanmoins, il existe un nombre conséquent de noms massifs auxquels la propriété, même ainsi réinterprétée, ne s'applique pas. Imaginez par exemple que vous ayez devant vous de l'ameublement, de la lingerie ou du bétail[44]. À chaque fois, certaines parties de ce que vous avez devant vous sont perceptibles mais ne peuvent être appelées du même nom que ce dont elles font partie. Ainsi, le dossier d'un fauteuil, ce n'est plus de l'ameublement, l'élastique d'un soutien-gorge, ce n'est plus de la lingerie, le sabot d'un taureau, cela n'est plus du bétail. Comme l'ont soutenu des auteurs tels que Bunt (1979: 256-262, 1985: 129), Rundle (1979: 219), Roeper (1983: 256), Mufwene (1984: 203-205) et Gillon (1992: 598-599, 1994: 4), la propriété de référence distributive ne serait donc pas vraie des noms massifs en général.

En fait, tout dépend de la façon dont la propriété de référence distributive est interprétée. Celle-ci est énoncée par Cheng comme: "Toute partie de l'objet massif qui est du W est elle-même du W." Qu'est-ce qui constitue donc, pour un nom *N*, une partie d'un "objet massif" auquel le nom *N* s'applique? Une première interprétation est que les parties concernées sont simplement les parties méréologiques de l'individu; une seconde, que ce sont les parties méréologiques dont la taille est comparable à celle des choses perceptibles sans instrument. Ces deux interprétations rencontrent les difficultés observées ci-dessus. Une troisième interprétation est possible. Selon cette dernière, les parties auxquelles s'applique la propriété de référence distributive sont celles auxquelles peut référer l'expression *une partie du N*[45]. Regardons ainsi quels sont les référents possibles d'expressions comme *une partie du mobilier, une partie du bétail* ou *une partie de la vaisselle.* Étant donné du mobilier, ce qui compte comme une partie du mobilier, c'est un meuble ou un ensemble de meubles, mais pas le dossier d'un fauteuil; celui-ci

constitue une partie du fauteuil, mais non une partie du mobilier. De même, étant donné du bétail, le sabot d'un taureau constitue une partie du taureau, mais non une partie du bétail. La façon dont il faut interpréter l'expression *une partie du N* avec ces noms apparaît de façon particulièrement claire dans des énoncés comme les suivants:

On a volé une partie du mobilier!
Il a cédé une partie de son bétail.
Elle lui a donné une partie de sa vaisselle en argent.

Considérons aussi quelques autres noms communs:

J'ai fait bouillir une partie de l'eau.
J'ai repeint une partie de la chambre.
Cette roue est une partie du vélo.[46]

L'interprétation de l'expression *une partie du N* apparaît relative au nom commun *N* considéré: dans l'expression, l'interprétation donnée au mot *partie* dépend du nom *N* (et du type d'individu auquel il s'applique). Il s'agit là d'un *fait sémantique*. À chaque nom commun *N* est associée une relation particulière qui correspond à l'interprétation de l'expression *une partie du N* et qui tient seulement entre certains individus du domaine de discours. Convenons de l'appeler relation de >partie relative au nom *N*, ou N-partie pour faire plus court, et de la noter "$<_N$". Si cette relation est satisfaite par des individus *y* et *x* (ce qu'on notera "$y<_N x$"), l'on dira que y est une N-partie de *x*. Ceci est le cas si l'on peut employer l'expression *une partie du/de la N* pour renvoyer à *y*, le syntagme nominal *le/la N* qui est implicite dans cette expression référant à *x*. (Par extension, l'on dira que *y* est une N-partie s'il existe *x* tel que *y* soit une N-partie de *x*.)

Notons que, pour tout nom commun *N* (qu'il soit comptable ou massif), $<_N$ semble satisfaire les deux propriétés suivantes:

- **(NP1)** $y<_N x \rightarrow y<x$
  Si *y* est une N-partie de *x*, c'est aussi une partie méréologique de *x*.
- **(NP2)** $y<_N x \rightarrow Nx$
  Si *x* admet une N-partie [*y*], alors N s'applique à *x*.

Cette relation de N-partie, $<_N$, doit être soigneusement distinguée de la relation de partie méréologique <. Les deux types de relations étant

maintenant à notre disposition, des cas comme ceux du mobilier imaginés plus haut se traduisent de la manière suivante. Soit *m* du mobilier, *f* un fauteuil qui fait partie de ce mobilier, *d* le dossier de ce fauteuil, $<_M$ et $<_F$ les relations de parties relatives associées respectivement à mobilier et à fauteuil. Les faits qui nous concernent s'expriment comme suit[47]:

- $d<f \wedge f<m \wedge d<m$
  Le dossier est une partie méréologique du fauteuil, le fauteuil est une partie méréologique du mobilier, et le dossier est une partie méréologique du mobilier.
- $d<_F f \wedge f<_M m \wedge \neg d<_M f \wedge \neg d<_M m$
  Le dossier est une partie relative à *fauteuil* du fauteuil, le fauteuil est une partie relative à *mobilier* du mobilier, mais le dossier n'est ni une partie relative à *mobilier* du fauteuil f, ni une partie relative à *mobilier* du mobilier m.

En particulier, on a à la fois $d<m$ et $\neg d<_M m$, ce qui souligne la nécessité de distinguer les notions de partie méréologique et de partie relative au nom *mobilier*. Et bien que cela soit peut-être moins manifeste, cela est nécessaire non seulement avec les noms massifs comme *mobilier*, mais également avec les noms de substances. En effet, ainsi qu'on l'a vu, si *x* est un exemplaire d'eau, on peut toujours en considérer une partie méréologique suffisamment petite pour qu'il ne s'agisse plus d'eau; une telle partie ne saurait être une partie relative à *eau* de *x*.

Ces notions étant mises en place, l'on observe alors que les noms massifs, mais non les noms comptables, imposent la condition suivante sur l'interprétation de l'expression *une partie du N*, condition que je propose donc d'assimiler à la référence distributive:

- **(RD)** $Nx \wedge y<_N x \rightarrow Ny$
  Un nom *N* réfère de façon distributive s'il s'applique à toute N-partie de ce à quoi il s'applique.

Montrons-le de façon parfaitement explicite. Etant donné la définition de la notion d'application, un nom *N* réfère de façon distributive s'il vérifie la condition suivante. À chaque fois qu'il existe des individus *x* et *y* et une clause relative restrictive *C* tels que *x* rend vrai l'énoncé (1) et *y* rend vrai l'énoncé (2), alors *y* rend (3) vrai, (3) étant dit en montrant *y*:

(1) *Ceci* [x], *c'est le/l'/la N C.*
(2) *Cela* [y], *c'est une partie du/de l'/de la N C.*
(3) *Le/l'/la N qui est là* [y]*est une partie du/de l'/de la N C.*

Dans cette condition, *C* est une clause relative restrictive qui qualifie *N* et permet de définir le N dont (1) est vrai. Voyons comment cette condition est satisfaite par les noms massifs comme *eau* et *mobilier*.

- Premier cas: *N* = *eau*

  Considérons l'eau *x* d'un certain monsieur Dupont, eau qui est répartie dans plusieurs contenants. *x* rend (1) vrai:
  (1) *Ceci* [*x*], *c'est l'eau de monsieur Dupont.*
  Soit *y* l'eau de *l'un* des contenants; elle rend (2) vrai:
  (2) *Cela* [*y*], *c'est une partie de l'eau de monsieur Dupont.*
  y rend alors également vrai l'énoncé (3) dit en montrant l'eau du contenant en question:
  (3) *L'eau qui est là* [*y*] *est une partie de l'eau de monsieur Dupont.*
  Ceci étant le cas quels que soient *x* et *y* rendant (1) et (2) vrais, *eau* réfère donc de façon distributive.

- Deuxième cas: *N* = *mobilier*

  Considérons une table, une chaise et un canapé qui constituent le mobilier *x* de monsieur Dupont. *x* rend vrai l'énoncé:
  (1) *Ceci* [*x*], *c'est le mobilier de monsieur Dupont.*
  Soit *y* la chaise; elle rend (2) vrai:
  (2) *Cela* [*y*], *c'est une partie du mobilier de monsieur Dupont.*
  y rend alors également vrai l'énoncé (3) dit en montrant la chaise:
  (3) *Le mobilier qui est là* [*y*] *est une partie du mobilier de monsieur Dupont.*
  Mobilier réfère donc de façon distributive.

Ainsi les noms massifs satisfont la propriété de référence distributive. Tel n'est pas le cas des noms comptables: si *N* est un nom comptable, il est en général faux, si *N* s'applique à *x* et si *y* est une N-partie de *x*, que *N* s'applique à *y*. Par exemple, la queue du kangourou est *une partie du kangourou*, mais ce n'est pas *un kangourou*. Il en irait de même

concernant l'interprétation d'expressions comme *une partie du chat / de l'arbre / du stylo bille / de la casserole*.

Insistons sur le fait qu'il s'agit d'un résultat *non circulaire*. C'est un *fait sémantique* que l'interprétation de l'expression *une partie du N* est relative au nom commun *N* concerné (et au type d'individu qu'il dénote). Ceci définit, pour chaque nom commun *N*, une relation de partie relative au nom *N*, ou N-partie, qui satisfait les propriétés (NP1) et (NP2). La référence distributive étant reformulée comme je viens de le proposer, c'est alors un *autre fait sémantique* que les noms massifs, et non les noms comptables, possèdent cette propriété.

De plus, ce fait sémantique n'est pas propre à l'expression *une partie du N*: une contrainte similaire pèse sur l'interprétation de toutes les constructions partitives avec des noms massifs. Considérons des expressions comme *la plupart du* et *la moitié du*, suivies par une expression nominale définie. Quand l'expression nominale est massive (*le lait*, *le mobilier*), elle s'applique à ce à quoi la construction partitive s'applique.

On notera enfin que les parties relatives à un nom massif *N* semblent être caractérisées par l'équivalence suivante:

- **(NPM)** $y <_N x \leftrightarrow y < x \wedge Nx \wedge Ny$

Examinons maintenant l'autre caractéristique sémantique qui a été attribuée aux noms massifs, la référence cumulative.

2. La référence cumulative

Quine est le premier à avoir proposé que les noms massifs possèdent la propriété de référence cumulative: "Les termes dits massifs comme "eau", "mobilier" et "rouge" ont la propriété sémantique de référer cumulativement: toute somme de parties qui sont de l'eau est elle-même de l'eau" (1960: 91). L'observation de Quine est acceptée par tous les auteurs qui se sont intéressés aux noms massifs. Du fait de l'ambiguïté du terme *somme*, elle peut s'interpréter de deux façons. J'en présente une première, dont j'examine les difficultés. Celles-ci me conduisent alors à proposer une seconde interprétation de la propriété. Cette seconde interprétation est sans doute celle que Quine lui-même a en tête. Mais les exemples donnés par bon nombre d'auteurs pour illustrer la référence cumulative suggèrent

plutôt la première interprétation. Il est donc intéressant d'examiner celle-ci en détail, et de voir pourquoi elle est inadéquate.

Selon cette première interprétation, la propriété de référence cumulative (RC) se formule en termes généraux comme suit:

- Un nom réfère cumulativement si à chaque fois qu'il s'applique séparément à chacun de deux individus, il est possible de constituer un tout dont chaque individu forme une partie et tel que le nom s'applique au tout lui-même.

Considérons quelques exemples. Si j'ai du vin dans ce verre-ci et du vin dans ce verre-là, je peux verser le contenu de chaque verre dans une bouteille; j'ai alors dans la bouteille du vin, dont le vin qui était contenu dans l'un ou l'autre des verres constitue une partie. De même, si j'ai de la vaisselle dans ce placard-ci et de la vaisselle dans ce placard-là, je peux vider les deux placards dans un grand carton; dans ce carton, j'ai alors de la vaisselle, dont la vaisselle qui était contenue dans l'un quelconque des placards constitue une partie.

Ainsi, aussi bien les noms massifs comme *eau* que les noms massifs comme *vaisselle* réfèrent cumulativement. Dans les deux cas, il est possible d'imaginer comment, à partir de deux individus auxquels le nom s'applique, l'on peut constituer un tout dont chaque individu constitue une partie et auquel le nom s'applique.

Par contre, de quelque façon qu'on l'envisage, un chat plus un chat, cela ne fait jamais un chat, mais bien deux chats.

La référence cumulative paraît pour l'instant être l'apanage des noms massifs. Mais il semble exister des noms comptables qui réfèrent cumulativement. On compte parmi eux les noms comptables dits *collectifs: comité, équipe, groupe, troupeau…* des noms comme *nuage* ou *flaque*, et des expressions de mesure vague comme *verre de whisky, pichet d'eau, sac de riz, tas de sable.* Par exemple, deux troupeaux de bêtes peuvent se mêler l'un à l'autre et constituer un troupeau plus vaste. Deux nuages peuvent se rencontrer et n'en former plus qu'un. Et s'apercevant qu'il a servi un verre de whisky de trop pour ses invités et lui-même, le capitaine Haddock ne pourrait-il être tenté de verser un verre dans un autre obtenant ainsi un verre contenant davantage de whisky?

Notons néanmoins que si les troupeaux ne se mêlent pas, si les nuages ne se rencontrent pas et si le capitaine Haddock est pris d'un inattendu élan de sobriété, l'on a bien alors *deux troupeaux, deux nuages, deux verres de whisky*. C'est là une différence avec les noms massifs, puisque, dans

exactement les mêmes cas, on pourrait dire que l'on est en présence *de bétail, de vapeur d'eau* et *de whisky*.

Ce qui est donc en jeu dans un grand nombre de ces exemples, c'est le fait que l'on *constitue* ou non un tout à partir de deux individus auxquels le nom s'applique. Cette constitution correspond à des opérations concrètes, physiques sur ces individus afin d'en faire quelque chose qui soit naturellement considéré comme un tout du même type. Sans cette opération de constitution, le tout considéré n'existe pas; par exemple, il n'y a pas un troupeau, mais deux troupeaux, pas un nuage, mais deux nuages. C'est donc *relativement à deux états du monde distincts* qu'un nom comme *troupeau* est appliqué, aux deux troupeaux d'origine, d'une part, et au troupeau constitué à partir de ces troupeaux, d'autre part. Or un tel changement d'état du monde *en cours d'interprétation* est illicite: c'est toujours relativement à un état du monde particulier qu'un syntagme nominal réfère et qu'un énoncé empirique simple comme *Le troupeau est en train de paître* peut se voir attribuer une valeur de vérité. Les cas considérés ci-dessus doivent donc, au fond, être tenus pour invalides.

Ceci nous conduit donc à une deuxième interprétation du critère de cumulativité, comme une contrainte qui pèse sur ce à quoi un nom s'applique, à chaque fois qu'est fixé un état du monde. Soit, dans un état du monde donné, deux individus *x* et *y*. Ces deux individus peuvent être considérés ensemble: *x* et *y* est un individu distinct à la fois de *x* et de *y*, qui existe dans le même monde que *x* et *y*. Le critère de cumulativité se formule alors comme suit:

- Un nom réfère cumulativement si à chaque fois qu'il s'applique séparément à chacun de deux individus, ce nom peut aussi bien s'appliquer à ces deux individus considérés ensemble.

Avec cette nouvelle formulation du critère, les expressions comptables comme *troupeau*, *nuage* ou *verre de whisky* s'avèrent ne plus référer cumulativement: quand elles s'appliquent à chacun de deux individus, elles ne peuvent au même moment s'appliquer à ces deux individus considérés ensemble. Cette nouvelle formulation est préférable à la première car elle cerne une caractéristique propre aux noms massifs.

Mathématiquement, le critère ainsi reformulé se traduit de la façon suivante, $x \cup y$ étant la somme méréologique de *x* et *y*, i.e. *x* et *y* considérés ensemble:

- **(RC)** $Nx \wedge Ny \rightarrow N(x \cup y)$

3. Les noms massifs et les noms comptables au pluriel

a. Les pluriels réfèrent de façon distributive et cumulative

Nous venons de voir que les noms massifs, mais non les noms comptables, possèdent les propriétés de référence distributive et cumulative. En fait, cette observation concerne seulement les noms comptables au singulier. En effet, ainsi que l'ont remarqué de nombreux auteurs[48], les noms comptables au pluriel réfèrent aussi de façon distributive et cumulative, comme le font les noms massifs. Commençons par établir le premier point, en généralisant l'énoncé de la distributivité de façon à ce que la propriété concerne non plus les seuls noms, mais ce qu'on peut appeler les *noms expansés,* i.e. les expressions nominales sans déterminant principal, comme *chiens*, *chiens qui aboient*, ou *eau de la rivière*[49].

- Un nom expansé *NE* réfère de façon distributive si à chaque fois qu'il s'applique à un individu, il s'applique également à toute partie relative à *NE* de cet individu.

(Par extension de la définition de l'application d'un nom donnée dans la première section, on dira qu'un nom expansé *NE* peut *s'appliquer à* un individu si une expression nominale définie ayant *NE* pour tête peut être employée en référant à cet individu.)

Constatons ainsi que si *NE* est un nom comptable au pluriel —comme *kangourous* —, *une partie des NE*, c'est encore *des NE.* Si le zoo de Sydney cède *une partie de ses kangourous* au zoo de Londres, ce que celui-ci reçoit, ce sont des kangourous, et l'on peut référer à ces kangourous au moyen de l'expression définie *les kangourous que le zoo de Sydney a cédés au zoo de Londres*. Les noms comptables au pluriel possèdent donc la propriété de distributivité.

Venons-en à la référence cumulative. On peut de même la généraliser comme suit aux noms expansés:

- Un nom expansé *NE* réfère de façon cumulative si à chaque fois qu'il s'applique séparément à chacun de deux individus, il peut aussi bien s'appliquer à ces deux individus considérés ensemble.

Cette propriété est satisfaite par les noms comptables au pluriel. Soit par exemple le nom expansé *couverts*. Si ce tiroir-ci contient des couverts et si ce tiroir-là en contient également, alors l'on peut référer à ce que contient

l'ensemble de ces tiroirs au moyen d'une expression définie dont *couverts* est la tête comme: *les couverts des deux tiroirs*.

Références distributive et cumulative sont donc des propriétés que noms massifs et noms comptables au pluriel ont en commun. Ces propriétés se traduisent par le fait que la dénotation d'un nom massif et la dénotation d'un nom comptable au pluriel ont une structure particulière — ce qu'on appelle en mathématiques une structure de treillis supérieur et inférieur pour la relation d'ordre partiel correspondant à la relation reliant parties relatives et tout.

Ce constat a conduit des auteurs comme La Palme-Reyes, Macnamara, Reyes et Zolfaghari (1994) et Chierchia (1998) à faire l'hypothèse que les noms comptables au pluriel sont, tout simplement, des noms massifs. Cette affirmation s'avère trop forte. Sur le plan de la syntaxe, il n'y a en effet pas de doute que les noms comptables au pluriel ne sont pas des noms massifs. Ils n'ont pas les mêmes propriétés distributionnelles: par exemple, les noms massifs, et non les noms comptables au pluriel, peuvent être combinés avec *du* et *un peu de*. En fait, ce qu'avancent ces auteurs est fondé sur le constat que les noms comptables au pluriel, tout comme les noms massifs, réfèrent de façon distributive et cumulative. L'équation "pluriels = massifs" signifie donc: ces deux types d'expressions nominales ont ces propriétés sémantiques en commun.

b. Référence distributive, référence cumulative et interprétation des énoncés

Le fait que les noms massifs et les groupes nominaux comptables pluriels réfèrent de façon distributive et cumulative a certaines conséquences quant aux interprétations dont sont passibles les énoncés où ces expressions figurent, en particulier quand elles font partie d'un syntagme nominal sujet. De nombreux auteurs ont cherché à préciser quelles sont toutes les interprétations que tel ou tel type d'énoncé peut recevoir. Je m'inspire pour les exemples et les descriptions qui suivent des travaux de Gillon (1987, 1992, 1998) et de Bosveld-de Smet (1998).

Considérons les énoncés suivant:

Des étudiants ont manifesté hier à Montréal.[50]
Du mobilier Louis XV a été vendu hier à Paris.

L'interprétation la plus immédiate du premier énoncé est qu'une seule manifestation d'étudiant a eu lieu à Montréal le jour dit. De même, pour le second, l'interprétation la plus immédiate est qu'il y a eu une seule vente

de mobilier Louis XV à Paris. On parle dans de tels cas d'*interprétation collective*, parce que le prédicat exprimé par le syntagme verbal est satisfait collectivement par ce à quoi renvoie le syntagme nominal sujet.

On observe au contraire des *interprétations distributives* dans des énoncés comme:

Ces jeunes filles ont dix-huit ans.
Au Canada, tout le courrier régulier est à 38 sous.[51]
Il n'y a pas de mobilier à cet étage qui ait quatre pieds.[52]

Ces énoncés ne peuvent en effet s'interpréter que comme signifiant respectivement que chacune des jeunes filles dont on parle a dix-huit ans, que toute lettre au tarif régulier au Canada est à 38 sous, et qu'à l'étage considéré aucune pièce de mobilier n'a quatre pieds. On dit alors que le prédicat exprimé par le syntagme verbal est satisfait de façon distributive.

Certains énoncés peuvent recevoir une interprétation qui n'est ni collective, ni distributive, mais intermédiaire entre ces deux types d'interprétations:

Des supporters assiégeaient les guichets.[53]
Selon ces zoologues, toute la faune s'affronte à l'heure actuelle.[54]

Le premier énoncé, en effet, est vrai si chaque guichet est assiégé par des supporters différents. De même, l'affirmation des zoologues considérés peut être vraie s'il s'avère que les tigres sont aux prises avec les lions, les renards avec les loups, les marmottes avec les lièvres, etc.

Le nombre et la nature sémantique ou pragmatique des interprétations qu'un énoncé peut recevoir[55] fait à l'heure actuelle l'objet d'un vif débat. Gillon et Bosveld-de Smet ont des vues opposées à ce sujet. Sans entrer dans ce débat, je souhaite remarquer la chose suivante.

Soit un énoncé dont le sujet est un syntagme nominal massif qui reçoit une interprétation non-collective, comme notre dernier énoncé:

Selon ces zoologues, toute la faune s'affronte à l'heure actuelle.

La circonstance imaginée ci-dessus rend vraie la thèse des zoologues parce que la faune y est divisée en plusieurs sous-collections (les tigres et les lions; les renards et les loups...) telles que chacune d'entre elles est de la faune en train de s'affronter. Autrement dit, l'énoncé initial est vrai parce que le prédicat exprimé par son syntagme verbal est satisfait séparément par plusieurs sous-collections auxquelles le groupe nominal *faune*

s'applique. Si *faune* ne référait pas de façon distributive et cumulative, cela ne serait pas possible. Que ce nom réfère de façon distributive et cumulative est donc nécessaire pour que l'énoncé puisse recevoir une interprétation non-collective[56].

Il en va de même avec les interprétations à la fois non-collectives et non-distributives des énoncés dont le sujet a pour tête un groupe nominal comptable pluriel. Une interprétation de ce genre n'est possible pour l'énoncé *Tous les étudiants de Montréal ont manifesté hier* que si différents groupes ou collections d'étudiants ont manifesté le jour dit — par exemple si dans Outremont des étudiants ont manifesté pour l'indépendance du Québec et si dans Westmont d'autres étudiants ont manifesté contre — et que la somme de ces groupes d'étudiants correspond bien à l'ensemble des étudiants de Montréal. Mais cette situation ne peut se présenter (et être décrite) que parce que les étudiants de Montréal sont une collection dont les sous-collections considérées sont aussi *des étudiants*; i.e. parce que le groupe nominal *étudiants* réfère de façon distributive et cumulative.

Nous venons d'identifier deux propriétés sémantiques des noms massifs. Il s'agit maintenant de voir s'il existe des propriétés sémantiques partagées par les noms comptables s'appliquant à des individus matériels.

Chapitre quatre: Les noms comptables s'appliquant à des individus matériels

Comme l'indique leur nom, une des caractéristiques essentielles des noms *comptables* est qu'ils peuvent être directement combinés avec n'importe quel adjectif numéral de façon à constituer un syntagme nominal. Il s'agit ici à la fois d'une possibilité syntaxique — le syntagme nominal obtenu est bien formé sur le plan syntaxique — et d'une possibilité sémantique — ce que nomme le nom comptable semble susceptible, au moins dans certaines circonstances, d'être *dénombré*. Or, pour dénombrer combien d'exemplaires d'un certain type sont présents dans une circonstance donnée, il faut semble-t-il être capable d'*identifier* et de *différencier* ces exemplaires les uns des autres, ainsi que de les *réidentifier*, sinon certains exemplaires pourraient être comptés plusieurs fois. Autrement dit, une condition nécessaire à la possibilité du dénombrement est qu'il concerne des *individus* d'un type donné qui spécifie comment ces individus doivent être identifiés et différenciés les uns des autres. Nous verrons que cette condition nécessaire n'est nullement suffisante. La sémantique des noms comptables fait ainsi intervenir de manière cruciale à la fois le concept d'individu, et des conditions particulières sur le type d'individu dénoté par un nom comptable. Si une donnée première de notre expérience est que le monde qui nous environne est peuplé d'individus, la notion d'individualité elle-même — ce que c'est qu'être un individu — est difficile à définir. Je consacre donc une première partie de ce chapitre à caractériser cette notion ainsi que d'autres notions qui lui sont associées. Une fois ceci fait, j'examine la question de savoir s'il existe des propriétés sémantiques partagées par tous les noms comptables.

1. L'individualité

Le nom *individu* vient du terme latin *individuum*, introduit en philosophie par Boethius, dans ses commentaires de l'ouvrage de Porphyre *Isagoge*, comme une traduction du grec *atomon*. Au moyen âge, la notion d'individu a été très largement utilisée en opposition à celle d'*universel*. La notion d'individu est aujourd'hui encore centrale en philosophie. Mais que recouvre-t-elle précisément? Est-il possible d'offrir une caractérisation satisfaisante de cette notion, qui vaille malgré la diversité apparente de ses applications? C'est ce à quoi je m'attache dans la première section de ce chapitre. Je me penche ensuite sur le cas plus spécifique des individus

matériels, examinant tour à tour les questions de l'unité, de la persistance et de la différenciation des individus matériels. Ainsi que nous le verrons, le contraste entre individus matériels unitaires et individus matériels non-unitaires (contraste qui sera défini dans la section 1.b.i) est invoqué par certains auteurs pour caractériser la sémantique des noms comptables.

a. Qu'est-ce qu'un individu?

Une contrainte sur la notion d'individu dont nous cherchons à rendre compte est qu'elle s'applique en particulier aux animaux, aux artefacts et aux corps solides, même si elle a, bien sûr, un champ d'application bien plus vaste. Mais en quoi consiste l'individualité des individus? Qu'est-ce qui distingue un individu de ce qui n'est pas un individu?

Avant d'aller plus avant, faisons une remarque qui nous sera utile dans notre discussion. La notion d'individualité s'oppose à celle d'universalité. Le nom *universel* est traditionnellement utilisé en philosophie pour désigner la "nature" d'une chose individuelle, ce qu'elle a en commun avec les autres membres, actuels ou potentiels, de la catégorie à laquelle elle appartient. Un universel est donc susceptible d'être commun à plusieurs choses, alors qu'un individu ne l'est pas (ce premier constat sera réexaminé et reformulé dans des termes plus précis par la suite). Ce qui est universel ne saurait donc être individuel, et *vice versa*[57].

J'examine dans ce qui suit deux propositions concernant l'individualité, en m'inspirant notamment du travail réalisé par Gracia (1988) à ce sujet. Selon une première thèse, l'individualité serait à comprendre en termes de différence. Après avoir souligné les difficultés de cette proposition, j'en présente une seconde, que je défends et adopte, selon laquelle les individus sont caractérisés par leur non-exemplifiabilité[58].

i) L'individualité et la différence

Une condition tenue par certains comme fondamentale pour l'individualité est la propriété qu'aurait chaque individu d'être différent de tous les autres individus[59]. Ainsi la page que le lecteur tient devant soi est différente de tous les autres individus dont il peut faire l'expérience.

Néanmoins, il semble ne pas exister de lien logique entre le concept d'individualité et le concept de différence. La différence n'est pas une condition nécessaire à l'individualité. Ainsi que le suggèrent Black (1952: 161) et Gracia (1988: 35), l'on peut en effet concevoir un univers dans lequel existerait un seul individu. Cet individu ne serait différent d'aucune

chose, car il n'existerait rien de quoi il puisse se distinguer. L'on peut tenter de répondre à cet argument de différentes manières. Comme le fait Ayer (1954 / 1963: 33) pour un exemple du même type, l'on pourrait lui objecter que, étant fondé sur un exemple imaginaire, il ne prouve rien, puisqu'on y suppose tacitement ce qu'on cherche à montrer. Mais à cela l'on répondra que cet exemple est simplement utilisé pour rendre manifeste l'existence d'une possibilité logique, à savoir, illustrer qu'il est logiquement possible pour quelque chose d'être un individu sans être différent de quoi que ce soit — l'existence d'un univers ne contenant qu'un individu n'ayant effectivement rien de contradictoire. L'on pourrait également avancer que l'exemple imaginé fonctionne sous l'hypothèse tacite de l'existence possible d'autres individus. Mais cette réponse n'est pas convaincante, car il semble ne rien y avoir de problématique à imposer, comme conditions sur cet univers imaginaire, qu'il est occupé, non seulement *de facto,* mais aussi *nécessairement*, par un seul individu. La réponse avancée confondait, semble-t-il, nécessité logique et nécessité psychologique.

Par ailleurs, la différence est-elle une condition suffisante à l'individualité? Notons que la notion de différence s'applique aussi bien aux individus qu'aux non-individus. Ainsi, des universels comme **humain** et **chat** sont clairement distincts l'un de l'autre et ne sont pourtant pas des individus. L'on pourrait répondre à ceci que la différence existant entre universels n'est pas de même type que celle existant entre individus, et que c'est cette dernière — *la différence numérique* — qui caractérise l'individualité. Néanmoins, la distinction entre ces deux types de différence semble présupposer la distinction entre universel et individu. En particulier, la notion de *différence numérique* paraît s'appuyer sur celle d'individualité: dire que x est numériquement distinct de y ne semble pouvoir se comprendre que comme signifiant: x est un individu, y est un individu, et x est un individu qui est distinct de y.

En fait, le problème avec les conceptions qui assimilent l'individualité à la différence semble être que la différence est une relation *extrinsèque*, par exemple entre un individu et d'autres individus, et que ce type de relation ne peut être utilisé pour analyser quelque chose comme l'individualité, qui apparaît comme *intrinsèque* aux entités dotées de ce caractère.

ii) L'individualité comme non-exemplifiabilité

Comment alors comprendre l'individualité? La solution semble se trouver dans la notion d'*incommunicabilité* introduite par Boethius et utilisée par

certains penseurs du moyen âge, comme Thomas d'Aquin ou Francesco Suarez[60]. Les scolastiques disaient ainsi qu'un universel, comme **arbre**, est communicable à ses exemplaires, les arbres. Être communicable signifie être capable d'être rendu ou de devenir commun à plusieurs. À l'inverse, un individu est dit incommunicable, car il ne peut être rendu commun à plusieurs. Néanmoins, le terme *communicable* et sa négation *incommunicable* sont trop imprécis. L'intuition pertinente dans cette notion d'incommunicabilité semble être la suivante: les individus sont incommunicables en ce qu'il est impossible qu'ils soient *exemplifiés*. Socrate, par exemple, ne peut être exemplifié à la façon d'**être humain**, tandis que ce dernier peut bien sûr être exemplifié en Socrate. Les universels, mais non les individus, peuvent donc être exemplifiés. Les individus sont *non-exemplifiables*. La non-exemplifiabilité est ainsi la condition nécessaire et suffisante que nous recherchions pour caractériser l'individualité.

Ce genre de caractérisation a été proposé par des auteurs comme Gracia (1988: ch. 1) et Lowe (1989: ch. 3)[61]. Comme le note Gracia (1988: 46-47), deux types de contre-exemples potentiels peuvent lui être opposés. D'une part, les contradictions, comme la CIRCULARITÉ CARRÉE; et d'autre part, les organismes clonés. CIRCULARITÉ CARRÉE semble être non-exemplifiable, et pourtant, ne pas constituer un individu. Et les organismes clonés semblent être exemplifiables, et pourtant individuels. Ces contre-exemples sont néanmoins invalides, pour les raisons suivantes. Bien que composée des universels **circularité** et **carrée**, CIRCULARITÉ CARRÉE n'est pas un universel, car les universels doivent être exemplifiables, et un exemplaire de CIRCULARITÉ CARRÉE est impossible. Par ailleurs, bien que non-exemplifiable, CIRCULARITÉ CARRÉE n'est pas un individu car, étant seulement composée de deux universels, elle ne comprend rien qui pourrait expliquer son hypothétique individualité. En fait, l'énigme qu'on semble rencontrer ici provient de ce qu'on cherche à appliquer aux contradictions des catégories qui ne s'y appliquent pas: tout simplement, les contradictions ne sont ni universelles ni individuelles. Quant au clonage d'un organisme, ce n'est pas un cas d'exemplification de l'individu de départ, mais de reproduction de cet individu. L'individu d'origine qui a été cloné ne cesse pas d'être un individu pour devenir un universel en vertu de son clonage. Et inversement, les divers individus résultant d'un clonage (mettons des grenouilles) ne sont pas des exemplaires de l'individu d'origine (une grenouille particulière, qui n'est nullement un universel), mais des reproductions par clonage de cet individu.

Indiquons maintenant qu'une condition plus complexe a parfois été associée à l'individualité. C'est la capacité des individus à "diviser une catégorie en plusieurs", i.e. à appartenir à une catégorie constituée de *plusieurs* membres[62]. Très souvent, les catégories dont nous faisons l'expérience possèdent plusieurs exemplaires; ainsi il existe plusieurs éléphants, plusieurs bonsaï, plusieurs continents...

Néanmoins, il semble après réflexion impossible de soutenir une conception selon laquelle la capacité d'un individu à diviser une catégorie à laquelle il appartient serait une condition nécessaire à son individualité. En effet, il n'y a rien de problématique à imaginer une catégorie ayant un seul individu pour membre. Par exemple, les scolastiques pensaient que chaque ange était en lui-même une espèce entière (i.e. une catégorie à part entière). Et dans un univers qui contiendrait nécessairement un seul individu de type fixé, le type de cet individu aurait un seul exemplaire. On peut également penser à des universels comme **premier homme à avoir marché sur la Lune** ou **première femme à avoir gagné trois fois le tournoi de Roland Garros en simple**. Ces universels ont un seul exemplaire. Qu'un individu appartienne ou non à une catégorie divisée en plusieurs membres ne semble donc pas dépendre de l'individualité de l'individu, mais bien plutôt de la nature de la catégorie en question. La division n'est donc pas une condition *nécessaire* à l'individualité.

Faisons le point. L'individualité est caractérisée par la non-exemplifiabilité. La différence est une condition nécessaire à l'individualité seulement dans un univers contenant plus qu'un individu. La division n'est vérifiée que par les individus qui appartiennent à une catégorie ayant plusieurs membres.

Ceci dit, il faut reconnaître que les individus avec lesquels nous entrons en contact sont souvent sujets à ces diverses conditions. En outre, les individus avec lesquels nous entrons en contact de la façon la plus typique, comme les êtres humains, les arbres ou les montagnes, possèdent un certain type d'unité, et persistent à travers le temps et des changements partiels (j'introduis ces notions et en discute dans la section qui suit). L'on peut, en référence à la première de ces propriétés, qualifier ces individus d'*individus matériels unitaires*. Or certains travaux établissant un lien entre la sémantique des noms comptables et l'individualité font référence au principe d'unité et aux conditions de persistance associés à différents types d'individus, c'est-à-dire à un ensemble de propriétés qui est caractéristique des individus matériels unitaires et qui les distingue des autres individus matériels. Il est donc important d'examiner maintenant de façon approfondie la manière dont la notion d'individu s'applique dans le

domaine matériel, et en particulier la distinction entre individus matériels unitaires et individus matériels non-unitaires.

b. Les individus matériels

Un individu matériel s'inscrit nécessairement, par sa matérialité, dans l'espace-temps. Il persiste à travers temps et changements. Si cet individu est de plus un individu unitaire — un animal ou un troupeau, par exemple — il a alors un principe d'unité associé. En ceci, il diffère des individus matériels non-unitaires, comme les exemplaires de substances (soit par exemple un exemplaire d'**eau**). Je considère tour à tour ces caractéristiques, commençant pour des raisons d'exposition par la notion de principe d'unité caractéristique des individus matériels unitaires, et examinant ensuite la notion de conditions de persistance. Ceci fait, je me penche alors sur la question de la différenciation des individus matériels.

i) Le principe d'unité

La notion de structure remonte au moins à Aristote. Elle a été analysée, plus récemment, par Simons (1987: ch. 9). La notion que j'utilise dans mon travail et présente ci-dessous s'inspire de l'analyse de Simons ainsi que de la notion de *Gestalt* conçue comme forme ou organisation[63].

Soit un individu matériel comme un chat, une table ou un arbre. Un tel individu est *unitaire* en ce que, à tout moment de son existence, il possède un certain *genre d'unité* ou d'*organisation:* il est constitué de parties qui sont reliées entre elles d'une façon spécifique. Par exemple, à tout moment de l'existence d'un chat, les parties de cet individu (notamment, ses pattes, sa tête, sa queue et son corps) sont reliées entre elles de manière à former quelque chose qui soit d'un seul tenant (un tout *connexe*[64]) et qui ait les propriétés essentielles d'un chat[65]. Un zoologue anatomiste pourrait chercher à décrire quelles sont les relations caractéristiques tenant entre les parties relatives d'un chat[66]. Soit de même une table. Supposons qu'elle soit constituée d'un plan horizontal et de quatre pieds verticaux. La table n'est pas la simple somme méréologique du plan et des quatre pieds — p_1, p_2, p_3 et p_4 — car la table admet, par exemple, la destruction de son pied p_1 et son remplacement par un pied p'_1, alors que, dans de telles conditions, la somme méréologique plan $\cup$ p_1 $\cup$ p_2 $\cup$ p_3 $\cup$ p_4 cesse d'exister, et est remplacée par la somme plan $\cup$ p'_1 $\cup$ p_2 $\cup$ p_3 $\cup$ p_4. La différence entre la table et la somme méréologique est que la première, et non la seconde, a un certain type d'unité qui lui est imposé par son type:

les pieds de la table doivent être assemblés au plan de manière connexe et telle que l'ensemble puisse être utilisé comme une table (en particulier, les pieds doivent supporter la table quand on y pose des documents ou des couverts).

Par contraste, aucun genre d'unité n'est imposé aux exemplaires de substances par les catégories qu'ils exemplifient. Soit ainsi un exemplaire d'**eau**. Son type ne lui impose nullement d'avoir des parties reliées entre elles d'une façon particulière.

Soulignons à cet égard le point suivant. Le type **lac** impose à chacun de ses exemplaires que ses parties soient reliées entre elles de façon à constituer un tout connexe et que l'ensemble ne soit ni trop grand (ce ne saurait être un océan) ni trop petit (ce ne saurait être une goutte d'eau). Le type **eau** n'impose aucunement de telles contraintes à ses propres exemplaires, puisque, par exemple, l'eau contenue dans deux bouteilles constitue un exemplaire (non-connexe) d'**eau**. Ainsi, à la différence de **eau**, **lac** impose un certain genre d'unité à ses exemplaires. Un lac est donc un individu unitaire. L'eau qui, à un moment donné, constitue le lac, est un exemplaire d'**eau** qui s'avère être un individu connexe. L'on voit par là que le type **eau** n'impose nulle unité (et, en particulier, nulle connexité) à ses exemplaires*, sans pour autant leur interdire d'en posséder une de façon contingente*. Le point général à retenir est le suivant. Le fait qu'un individu soit un exemplaire de substance ne lui interdit nullement d'avoir *de facto* un certain genre d'unité; ce qu'il interdit, c'est que si l'individu a, à un moment donné, un genre d'unité particulier, celui-ci lui soit imposé par la substance dont il est un exemplaire.

Notons maintenant l'existence d'individus matériels qu'on peut dire *collectifs*. Un individu de type **N** est collectif si son type spécifie qu'il *consiste* en une *collection* d'individus qui sont *d'un certain type* **M**. Ainsi, un exemplaire de **bétail** est une collection de bêtes entretenues pour la production agricole — une collection d'individus du type **bête entretenue pour la production agricole**. De même, un troupeau est une collection de *bêtes*. Le bétail de monsieur Dupont et le troupeau de monsieur Durand sont en ce sens des *individus collectifs*. (L'on parlera d'*individus non-collectifs* pour renvoyer aux individus qui, comme un chat ou de l'eau, ne sont pas collectifs.)

La distinction unitaire / non-unitaire concerne également les individus matériels collectifs. Un troupeau est un *individu collectif unitaire* en ce que ses parties (c'est-à-dire les bêtes qui le constituent) sont, par exemple, *élevées et nourries ensemble*. Au contraire, un exemplaire de **bétail**,

comme le bétail australien, est un *individu collectif non-unitaire*, car son type n'impose pas en lui-même à ses parties (aux bêtes qui le constituent) d'entretenir telle ou telle relation les unes avec les autres.

Ainsi, à toute catégorie d'individu matériel unitaire (qu'il s'agisse d'individus collectifs ou non) est associé un *principe d'unité qui impose une relation unifiante aux parties d'un individu* de cette catégorie[67]. Ces individus diffèrent en ceci des exemplaires de substances et des individus collectifs non-unitaires.

Il est maintenant temps de nous pencher sur les conditions de persistance des individus matériels en général. Nous allons voir en effet qu'aussi bien les individus matériels unitaires que non-unitaires sont persistants.

ii) Les conditions de persistance

Commençons par remarquer que, sur un plan logique, la question de l'identité à travers le temps nécessite la possibilité d'une identification indépendante des individus: c'est seulement s'il existe en t un individu x, et en t' un individu y, que la question de l'identité à travers le temps de x et de y peut se poser.

Les conditions de persistance des individus s'énoncent alors selon le schéma suivant: x en t est identique à y en t' si et seulement si x et y sont dans la même classe d'équivalence pour une certaine relation I, l'appartenance à cette classe d'équivalence signifiant qu'ils partagent certaines propriétés[68]. Ces propriétés *spécifiques* et la relation I *correspondante* caractérisent ce que c'est pour un individu de conserver son identité à travers le temps[69].

Les conditions de persistance associées à un type d'individu peuvent varier d'un type à un autre. Ainsi, pour un chat, continuer d'exister, c'est rester en vie, ce qui implique un fonctionnement minimal de certains organes, tel le cerveau et le cœur. Des conditions de persistance différentes sont manifestement associées à un rocher ou à une table[70]. Par contre, deux catégories qui sont dans un rapport hyponyme / hyperonyme, comme **chat** et **mammifère**, ont les mêmes conditions de persistance associées tant que la catégorie hyperonyme n'est pas trop générale[71].

Les conditions de persistance correspondant à des catégories distinctes peuvent également varier de façon plus subtile. Considérons tout d'abord un exemple dû à Macnamara[72]. Imaginons que de la glaise ait été modelée pour former une statue de Churchill. Une semaine plus tard, le sculpteur

retravaille la glaise, et en fait une statue du général de Gaulle. D'une semaine à l'autre, nous sommes en présence de la même glaise, mais de deux statues différentes. La glaise constitue ou compose tour à tour chaque statue mais n'est identique avec aucune d'entre elles. En particulier, les conditions de persistance des statues sont différentes de celles de la glaise. D'autres exemples du même type sont souvent cités, comme celui du navire de Thésée dont parlait déjà Hobbes[73]. Imaginons en effet que les planches du navire de Thésée soient remplacées une à une, jusqu'à ce qu'aucune des planches de départ ne fasse plus partie du navire obtenu par le remplacement des planches. Avant et après cette substitution, on est en présence du même navire, mais de deux collections de planches distinctes. Le principe d'identité à travers le temps d'un navire n'est donc pas le même que celui de la collection des planches qui le constituent. Les parties d'un navire (les planches) doivent être reliées entre elles selon une certaine configuration spatiale et fonctionnelle, et cette configuration doit être maintenue d'un moment à l'autre, même si les planches varient. Rien de tel n'est imposé à une collection de planches: en effet, celle-ci conserve son identité dès lors que les planches qui la constituent continuent d'exister, et ce même si ces planches sont dispersées sur plusieurs continents[74]. Le même type de conclusion s'imposerait si l'on remplaçait une à une les têtes de bétail d'un troupeau: le principe d'identité du troupeau n'est pas le même que celui de l'exemplaire de **bétail** qui lui correspond à un moment donné. Le troupeau a un certain type d'unité imposé par son type, ce qui n'est pas le cas de l'exemplaire de **bétail** correspondant: celui-ci conserve son identité dès lors que les têtes de bétail qui le constituent continuent d'exister.

Le premier exemple que nous venons de considérer a la particularité de mettre en jeu un exemplaire de substance: la terre glaise ayant servi à réaliser chaque statue. Ce qui y est décrit correspond à une intuition forte issue de notre expérience: d'une statue à l'autre, la terre glaise persiste, conserve son identité; il s'agit de la même terre glaise, malgré la façon différente dont elle est disposée spatialement. Cette intuition est consistante avec le fait qu'une substance n'impose nul principe d'unité à ses exemplaires: que l'organisation des parties d'un exemplaire de substance varie n'induit donc pas que cet exemplaire cesse d'exister. Et là réside précisément la différence entre les exemplaires de substances et les individus matériels unitaires qui sont composés de ces exemplaires de substances: les deux types d'individus sont persistants[75], mais sous des conditions différentes, du fait que les seconds, mais non les premiers, ont

une certaine organisation (spécifiée par le principe d'unité qui leur est associé) qui doit être préservée pour qu'ils continuent à exister.

Les deuxième et troisième exemples sont analogues au premier, bien qu'ils ne fassent pas intervenir des individus non-collectifs unitaires et un exemplaire de substance[76], mais des individus collectifs unitaires (le navire, le troupeau) et des individus collectifs non-unitaires (les deux collections de planches, les deux exemplaires de **bétail**). Les individus collectifs unitaires se différencient des individus collectifs non-unitaires en ce que leur type leur impose un certain type d'unité.

La considération de ces trois exemples fait apparaître que tous les types d'individus matériels — qu'il s'agisse d'individus unitaires ou non, collectifs ou non — ont des conditions de persistance associées. Les individus unitaires se distinguent des individus non-unitaires en ce que leurs conditions de persistance font référence au principe d'unité qui leur est associé. Du coup, quand un individu non-unitaire constitue un individu unitaire, ces deux individus ont généralement des conditions de persistance distinctes.

Ainsi qu'indiqué précédemment, la question de l'identité à travers le temps nécessite l'identification en t d'un individu x et l'identification en t' d'un individu y. Il est nécessaire de pouvoir identifier en t l'individu x et de le *différencier* des autres individus existant au même moment. Examinons donc dans ce qui suit la question de la différenciation des individus matériels à un moment donné.

iii) La différenciation des individus matériels

Soit à un moment t un individu x et un individu y. En vertu de quoi peuvent-ils être des individus distincts? Et, si l'on suppose par exemple qu'on réfère d'une certaine manière à x et d'une autre façon à y, en vertu de quoi x et y pourraient-ils être en fait identiques? La réponse la plus générale et la plus communément acceptée se trouve dans la loi de Leibniz, ou loi des indiscernables, qui peut s'énoncer comme suit: x est identique à y si et seulement si x et y ont exactement les mêmes propriétés actuelles, passées, futures et contre-factuelles. L'on en déduit, concernant la différenciation, que pour que x soit différent de y, il faut et il suffit que x ait une propriété que n'a pas y.

Il suffit en particulier, pour que deux individus matériels soient distincts, qu'ils soient, au même moment t, *localisés* en des endroits distincts. Si ceci ne porte guère à controverse, une autre thèse est parfois avancée, selon laquelle deux individus matériels distincts ne sauraient être

co-localisés. C'est parce que je suis ici, à ce moment précis, que je suis distinct des autres êtres humains, car aucun autre être humain ne pourrait être au même endroit que moi en ce moment précis. Cette thèse de la non-co-localisation des individus est intuitivement séduisante. Elle doit néanmoins être qualifiée. En effet, des raisonnements comme le suivant conduisent à ne pas l'admettre comme une vérité nécessaire.

À la suite de Wiggins (1980) et Simons (1987: 115), considérons un chat malchanceux soudainement privé de sa queue. Appelons Tibbles le chat, Tail sa queue, et Tib la partie du chat correspondant au corps du chat sans sa queue avant ce malencontreux événement. Par hypothèse, à une certaine date t, Tibbles a encore sa queue, et à une date t', il ne l'a plus. Si on acceptait la thèse de la non-co-localisation des individus, on devrait en conclure qu'à la date t', Tibbles et Tib sont identiques puisqu'ils sont co-localisés. Or Tibbles en t' est identique à Tibbles en t, et Tib en t' est identique à Tib en t. Par transitivité de la relation d'identité, on en conclurait donc que Tibbles en t est identique à Tib en t, contrairement à l'hypothèse de départ (à savoir qu'en t, Tibbles n'a pas encore perdu sa queue). En fait, on ne peut identifier Tibbles et Tib, *car Tibbles et Tib ont des propriétés distinctes;* par exemple, Tibbles et Tib occupent exactement la même région de l'espace en t', mais pas en t; et en t, Tail fait partie de Tibbles, mais pas de Tib. Tib et Tibbles sont donc différents, et ce à tout moment, *même s'ils se trouvent co-localisés en t'*[77]. La contradiction obtenue ci-dessus provient de l'application de la thèse de la non-co-localisation des individus, et celle-ci ne peut donc être maintenue en général.

Notons que les exemples considérés auparavant conduisent par un raisonnement analogue à la même conclusion. Un individu non-unitaire (glaise ou collection de planches) qui constitue un individu unitaire (statue ou navire) est distinct de cet individu car ils ont des conditions de persistance distinctes — et ce même si, à un certain moment, ils sont co-localisés.

Ainsi que le note Simons, la thèse de la non-co-localisation des individus peut cependant être qualifiée: pour certains types d'individus matériels auxquels des conditions de persistance sont associées, l'identité de localisation garantit en effet l'identité des individus[78]. Soit **K** un type d'individu comme **chat**, **troupeau**, **eau** ou **bétail**. Si à une date t un individu de type **K**, x, est localisé au même endroit qu'un individu y du même type, x et y sont nécessairement un seul et même individu. Par exemple, un chat ne saurait être co-localisé avec un chat différent. (Dans

l'exemple de Wiggins, la conclusion à l'identité est en particulier bloquée parce que, avant la perte de sa queue, Tibbles est un chat, et Tib, non pas un chat, mais une partie du chat Tibbles.) De même, deux exemplaires distincts de **troupeau**, de **bétail** ou d'**eau** ne peuvent avoir au même moment exactement la même localisation.

Notons incidemment le point suivant. L'on rencontre sous la plume d'auteurs comme Strawson ou Rundle[79] l'affirmation selon laquelle les exemplaires de types comme **eau** et **bétail** —contrairement aux exemplaires de types comme **chat** et **troupeau** — n'auraient pas de condition de différenciation (ou d'identification) associées. Ceci apparaît difficilement soutenable au regard de ce qui vient d'être dit. Les mêmes genres de conditions semblent permettre de différencier (ou d'identifier) deux individus de type **chat**, **troupeau**, **eau** ou **bétail**: la localisation spatiale et, plus généralement, les propriétés possédées par ces individus.

Néanmoins, un critère d'identification / différenciation *spécifique* s'offre pour les types imposant une certaine structure aux individus qui les exemplifient. Soit x un exemplaire d'un tel type **N**: les parties de x sont alors reliées entre elles par la relation unifiante R caractéristique du type, et ne peuvent être liées via cette relation à aucun autre individu. Pour que x soit distinct de y, il faut et il suffit donc que x ait une partie v qui ne puisse être reliée, via la relation R, à aucune partie de y. Par exemple, pour que le chat dont la queue se montre à gauche du canapé soit distinct du chat dont la tête pointe à droite de la commode, il faut et il suffit que cette queue et cette tête ne puissent pas être reliées via la relation unifiante associée à **chat**. Une des composantes de cette relation étant la connexité, cinq mètres de distance entre queue et tête garantissent d'habitude la différence des chats! Il est donc possible de comprendre les remarques de Strawson et Rundle comme pointant vers le fait suivant: par rapport aux exemplaires de types comme **eau** et **bétail**, les exemplaires de types comme **chat** et **troupeau** ont en plus un principe d'unité, qui offre un moyen *spécifique* de différencier (ou d'identifier) les individus de ce type.

2. Les noms comptables ont-ils des propriétés sémantiques en commun?

Ayant clarifié les diverses notions associées à l'individualité, je cherche maintenant à déterminer si les noms comptables ont des caractéristiques sémantiques en commun. J'examine tour à tour différentes propriétés candidates: le principe d'unité, la limitation intrinsèque, la référence atomique, la référence non-distributive et la dénombrabilité.

a. Noms comptables et principe d'unité

Les sections précédentes ont mis en lumière la distinction entre les types qui imposent une certain genre d'unité aux individus qui les exemplifient, comme **chat** et **troupeau**, et les types qui ne le font pas, comme **eau** et **bétail**. Assez souvent, la distinction grammaticale entre noms comptables et noms massifs s'appliquant à des individus matériels semble correspondre à la distinction entre ces types d'individus. Ceci a conduit des auteurs comme Kleiber (1997: 326), Moltmann (1997: 21) et Nicolas (1999: 86) à proposer des généralisations linguistiques comme la suivante.

- Les noms comptables dénotent des types qui imposent une relation unifiante aux parties des individus auxquels ils s'appliquent — ces noms ont un principe d'unité associé.

Cette hypothèse semble attrayante, étant donné la saillance du contraste indiqué ci-dessus et son importance ontologique. Néanmoins, l'examen des autres propriétés souvent attribuées aux noms comptables va mettre au jour un certain nombre de noms comptables qui falsifient cette hypothèse et nous serons donc amené à la rejeter[80].

b. La limitation intrinsèque

Suivant les traces des théoriciens de la "linguistique cognitive" comme Talmy (1978/1988), Langacker (1987a/1991) et Jackendoff (1991) — et retrouvant ainsi une intuition formulée au début du siècle par Jespersen (1924: 198) —, Kleiber suggère dans des travaux récents[81] qu'une autre notion est pertinente pour caractériser la distinction massif / comptable, celle de *limitation intrinsèque:*

- Le sens d'un nom comptable spécifierait ce à quoi il s'applique comme limité ou borné.

Ainsi, *chat* et *course* s'appliqueraient à des individus spécifiés comme limités.

Cette proposition, néanmoins, rencontre les problèmes suivants. D'un côté, l'univers est, d'après ce que nous savons, fini, et donc en particulier les individus concrets qui le peuplent doivent eux aussi être bornés: ceci est vrai non seulement d'un chat ou d'une course, mais aussi de n'importe quel exemplaire d'eau ou de mobilier. On ne saurait donc affirmer plus que ce qui suit:

- Quand un nom commun est comptable, ce à quoi il s'applique doit être limité.
- Quand un nom commun est massif, rien n'est spécifié à cet égard: la sémantique du nom est tout simplement muette concernant la question de savoir si ce à quoi le nom s'applique est borné ou non.

D'un autre côté, il est raisonnable de penser que nos croyances et connaissances concernant l'univers ont peu à voir avec la sémantique. Et en fait, selon Talmy ou Langacker, l'utilisation d'un nom comptable *présenterait* ce à quoi il s'applique comme limité. À l'inverse, la sémantique d'un nom massif présenterait ce à quoi il s'applique comme illimité. Pourtant, cette thèse rencontre de sérieuses difficultés. Tout d'abord, il faudrait que des observations indépendantes confirment de façon convaincante l'hypothèse selon laquelle un nom massif présente bel et bien ce à quoi il s'applique comme illimité; or ces observations indépendantes font défaut.

De plus, il ne semble en aucune façon contradictoire ou malaisé d'imaginer, par exemple, une forêt infinie. Et ceci fait immédiatement penser à d'autres noms comptables, comme *collection, groupe, pluralité* ou *ensemble*. Il semble n'y avoir rien dans le sens de ces noms qui requière que ce à quoi ils s'appliquent soit borné.

Ainsi la limitation intrinsèque (quelle que soit la façon de concevoir cette propriété) n'est pas une condition nécessaire pour qu'un nom soit comptable. Elle ne permet pas d'identifier quelque chose de commun au sens des noms comptables.

Qu'en est-il de la référence atomique, autre propriété attribuée à ces noms?

c. La référence atomique

Divers auteurs, parmi lesquels Link (1983: 306), Macnamara (1991: 55), Gillon (1992: 620) et Ojeda (1993: 116), ont proposé que les noms comptables ont la propriété de référence atomique. Celle-ci s'énonce comme suit.

- Un nom réfère de façon atomique s'il ne s'applique à aucune partie de ce à quoi il s'applique.[82]

Soit par exemple un chat. On ne saurait employer le nom comptable *chat* pour nommer une partie du chat, comme son cou. Ce nom possède donc la propriété de référence atomique.

Une incertitude apparaît ici. La relation de partie utilisée dans la définition de la propriété est-elle la relation méréologique ou bien celle de partie relative à *N* (N-partie)? La référence atomique est manifestement conçue comme incompatible avec, et symétrique de, la propriété de référence distributive discutée au chapitre trois en rapport avec les noms massifs. Celle-ci reposant sur la relation de N-partie, c'est à l'aide de cette relation que j'interpréterai la référence atomique, comme une contrainte sur l'interprétation de l'expression *une partie du N* quand *N* est un nom comptable:

- Un nom *N* réfère de façon atomique s'il ne s'applique à aucune N-partie de ce à quoi il s'applique.

Le critère de référence atomique ainsi formulé pourrait paraître, à première vue, souffrir des exceptions suivantes. Considérons des noms comptables comme *steak, nuage* et *mer*, comme *forêt, groupe* et *troupeau,* ou comme *bout, goutte* et *morceau.* Aucun de ces noms, pourrait-on croire, ne réfère de façon atomique: une opération de division est concevable qui d'un grand steak permette de constituer deux steaks, d'une forêt deux forêts, d'un bout deux bouts... Et ne pourrait-on aussi réaliser quelque chose d'analogue avec les noms comptables parfaitement typiques comme *girafe* ou *chat*? Car un chat privé de sa queue n'est-il pas toujours un chat?

En fait, on retrouve ici le même problème que celui qui était apparu au chapitre trois lors de l'examen des propriétés de référence cumulative et de référence distributive. C'est relativement à deux états du monde distincts qu'un nom comme *steak* est employé pour le steak tout entier d'une part, et pour une partie de ce même steak d'autre part. Ces contre-exemples sont donc en réalité illicites. Afin d'insister sur ce point, l'on précisera le critère de référence atomique de la façon suivante[83]:

- Un nom *N* réfère de façon atomique si, à chaque fois qu'il s'applique à un individu, il ne s'applique à aucune N-partie de cet individu.

Si l'on considère alors le cas du pauvre chat soudainement privé de sa queue, on s'aperçoit que c'est relativement à deux états du monde distincts que le nom *chat* est employé pour le chat tout entier tout d'abord, et pour le chat privé de sa queue par la suite. Tant que la queue fait partie du chat, ce que l'on peut conceptuellement isoler comme correspondant au chat moins sa queue ne compte pas pour un chat.

Un autre souci potentiel est le suivant. L'analyse est conduite en considérant le sens littéral des noms, par exemple, l'emploi de *chat* ou *chien* pour référer à un animal domestique d'un certain type. Or les noms sont susceptibles d'autres types d'emplois[84]. Ainsi le nom *chien* pourrait-il aussi s'appliquer à une personne jugée ingrate. L'on pourrait donc être tenté d'assimiler la référence atomique à de simples connaissances encyclopédiques concernant les référents les plus typiquement associés aux noms comptables. Or, dans tout contexte où le mot *chien* est employé comme un nom comptable, l'on constate qu'il satisfait la propriété de référence atomique. Ainsi, lorsque l'exclamation *Non mais quel chien!* est appliquée à une personne jugée ingrate, cette exclamation ne saurait s'appliquer, dans la même circonstance, à une partie de cette personne. La référence atomique apparaît donc bien comme une propriété *linguistique*, propriété qui, selon ses défenseurs, caractériserait un certain aspect du fonctionnement référentiel des noms comptables.

Ceci étant, il y a de réels contre-exemples à la thèse selon laquelle les noms comptables réfèrent de façon atomique.

d. La référence non-distributive

Considérons, à la suite de Wiggins (1980), la couronne du pape. Celle-ci a trois couronnes plus petites comme parties. Le nom *couronne* ne satisfait donc pas la référence atomique. De même, certains membres d'une équipe peuvent très bien constituer simultanément une autre équipe. Le nom comptable collectif *équipe* ne vérifie donc pas la propriété. Des noms comme *compagnie* et *société* feraient de même problème. Et si l'on sortait du domaine matériel, on identifierait facilement comme contre-exemples des noms comme *programme* (une partie d'un programme peut être un autre programme), *phrase, pensée, disque* ou *espace* (ces deux derniers termes étant compris dans leur sens mathématique).

Bref, il existe un nombre conséquent de noms comptables qui ne satisfont pas la référence atomique. C'est une propriété trop forte. Peut-on, sur un principe similaire, formuler une propriété plus faible qui vaudrait pour tous les noms comptables? Notre point de départ sera la négation de la référence distributive, puisque les noms comptables semblent ne pas référer distributivement. Néanmoins, cette négation est une propriété purement existentielle:

- $\exists x\ \exists y\ (Nx \wedge NPyx \wedge \neg Ny)$

Or le sémantisme d'un nom doit imposer une condition qui concerne *chacun* des individus auxquels le nom s'applique, et non seulement certains d'entre eux. Pourquoi cela? Il s'agit d'une propriété générale de la sémantique. Par exemple, la pluralisation du nom impose des conditions sémantiques qui valent à chaque fois qu'une expression nominale plurielle s'applique à quelque chose. La combinaison d'un nom commun avec le numéral *deux* impose elle aussi des conditions sémantiques spécifiques, et ce dans tous les cas où l'expression *deux N* est employée. De même, soutenir que les expressions comptables possèdent une certaine propriété sémantique, c'est dire que l'emploi d'une expression nominale comptable impose certaines conditions sémantiques qui valent pour tous les individus auxquels l'expression s'applique.

Néanmoins, à partir de la négation de la référence distributive, on peut obtenir une propriété qui concerne tous les individus auxquels s'applique le nom *N*. Considérons ainsi la propriété suivante:

- $Nx \rightarrow \exists y\ (y <_N x \wedge \neg Ny)$ [85]

Cette propriété est satisfaite par les noms comptables collectifs comme *équipe*. En effet, une équipe est une collection d'individus; chaque individu constitue une partie de l'équipe, mais ne saurait, à lui tout seul, former une autre équipe, d'où la propriété indiquée. Cependant, un nom comptable comme *atome*[86] (ou *point*, ou *réel*) ne vérifie pas cette propriété, puisqu'il renvoie, étant donné son sens, à des individus dépourvus de parties.

Que faire? Il suffit en fait d'imposer dans l'antécédent de l'implication la condition que l'individu auquel s'applique le nom ait au moins une partie relative. Cette propriété, que je qualifierai de *référence non-distributive*, est satisfaite aussi bien par *équipe* que par *atome:*

- **(RND)** $Nx \wedge \exists y\ (y <_N x) \rightarrow \exists z\ (z <_N x \wedge \neg Nz)$
  Un nom *N* réfère de façon non-distributive si, à chaque fois qu'il s'applique à un individu ayant au moins une N-partie, il existe une N-partie de cet individu à laquelle le nom ne s'applique pas.

Néanmoins, même cette nouvelle propriété souffre d'exceptions. Il n'est qu'à penser à des noms comptables comme *partie*, *portion* et *quantité; chose*, *entité*, *individu*, *item* et *objet;* ou encore *collection, ensemble* et *espace (mathématique)*. Car toute partie d'une partie est une partie; toute partie d'une chose est une autre chose; et toute partie d'une collection est

une autre collection. L'existence de ces noms infirme donc l'hypothèse de la référence non-distributive.

Notons qu'elle rend aussi caduque la thèse selon laquelle les noms comptables dénoteraient des types imposant une relation unifiante aux parties des individus auxquels ils s'appliquent. Soient ainsi *x*, *y* et *z* les parties d'une collection c. Le fait que c soit une collection n'impose à ses parties *x*, *y* et *z* d'entretenir aucune relation spécifique entre elles. Un nom comme *collection* n'a donc pas de principe d'unité associé. De même, le fait que *u* soit une partie de *v* n'impose rien aux parties de *u*. Et ce constat négatif vaut également pour un nom comme *chose*, cette fois-ci pour la simple raison que ce nom ne dénote pas de type fixe. Ce qui compte pour une chose dépend entièrement du contexte[87] et le fait que *v* soit une chose n'impose donc par lui-même rien aux parties de *v*. Le nom *chose* n'a pas de principe d'unité associé.

Ainsi, les propriétés de principe d'unité, de limitation intrinsèque, de référence atomique et de référence non-distributive ne sont pas satisfaites par plusieurs types de noms comptables. S'il y a quelque chose de commun au sens de tous les noms comptables, cela doit correspondre à une propriété plus générale.

e. La dénombrabilité

Selon des auteurs comme Laycock (1972), Griffin (1977) et Macnamara (1986):

- Le sens d'un nom comptable est tel que les individus auxquels il s'applique peuvent être dénombrés.

Le dénombrement d'individus d'un certain type n'a de sens que s'il est possible d'*identifier* ces individus et de les *différencier* les uns des autres. Cette condition nécessaire n'est néanmoins pas suffisante, ainsi que le montre le cas des noms massifs comme *eau*. En effet, bien que les exemplaires d'**eau** soient logiquement identifiables et différenciables, ils ne sont pas dénombrables[88]. Par exemple, l'eau dans un verre devrait-elle être comptée comme *un* exemplaire d'**eau** ou comme *plusieurs*, sachant que l'on peut dire aussi bien de la moitié inférieure que de la moitié supérieure que c'est de l'eau?

Pourtant, cette analyse ne s'applique pas aux noms massifs collectifs, comme *mobilier* et *argenterie*. Comme l'a remarqué Gillon (communication personnelle), mobilier et argenterie peuvent être

dénombrés. Le directeur du département de linguistique pourrait demander à quelqu'un de compter le mobilier du secrétariat. Cette personne pourrait alors répondre: six chaises, trois tables et quatre lampes. De même, l'épouse du directeur pourrait lui demander de compter l'argenterie qu'ils possèdent.

S'interroger sur la possibilité métaphysique de compter ce à quoi un terme s'applique ne permet donc pas de distinguer entre termes comptables et termes massifs collectifs comme *mobilier* ou *argenterie*. La dénombrabilité n'est pas une condition suffisante pour qu'un nom soit comptable.

En est-elle une condition nécessaire? Pour répondre à cette question, il nous faut sortir un instant du domaine matériel. Considérons un nom comptable comme *(nombre) réel*. On le sait, les réels ne sont pas dénombrables. Et il en va de même (dans leur acceptation mathématique) des lignes, des disques, des plans… Ainsi, la dénombrabilité est une condition trop forte: la sémantique des noms comptables ne l'impose nullement.

Ce qui est vrai, c'est que l'on peut parfois compter certains réels isolés. Or ceci, à la réflexion, correspond seulement à la condition *grammaticale* suivante, qui mêle syntaxe et sémantique:

- Le sens d'un nom comptable *N* spécifie ce qui compte comme *un N*, *deux N, trois N...* — c'est-à-dire ce à quoi les expressions linguistiques *un N*, *deux N, trois N...* s'appliquent.

Mais même cette condition s'avère trop forte. Car le sens d'un nom comptable comme *chose, entité* ou *objet* ne spécifie pas une fois pour toutes ce que c'est qu'*un N*. Au contraire, ce qui compte comme *un N* dépend du contexte. Prenons quelques exemples:

> *Nous pouvons distinguer deux choses ici: ce qui vient de l'ontologie, et ce qui vient de la grammaire*, dit Keith.
> *C'est difficile d'être directeur; j'ai trop de choses à faire!* pensa Jean.
> *Il y a tant de choses que j'aimerais acheter*, rêvait Sylvain: *une place de cinéma, une nouvelle motocyclette, et peut-être même mieux, un programme pour écrire des romans!*

Ce qui compte comme *une chose* dépend du contexte dans lequel le nom est utilisé.

Or, la sémantique des noms comptables impose des conditions qui doivent être satisfaites par tous les noms comptables. Cette sémantique se révèle donc extrêmement sous-spécifiée; seul ce qui suit est requis:

- Interpréter un nom comptable en contexte implique d'identifier ce qui doit être tenu pour *un N, deux N, trois N…*

Suivant en cela la plupart des auteurs, je me suis concentré jusqu'à présent sur les noms qui renvoient à des individus matériels. Pourtant, la distinction entre noms massifs et noms comptables est une distinction morpho-syntaxique qu'on retrouve parmi tous les noms communs. Il est donc essentiel d'examiner en détail les propriétés sémantiques des autres noms communs, ceux qu'on a appelés, traditionnellement, les *noms abstraits*[89]. Les deux chapitres qui suivent sont consacrés à l'étude de certains types d'expressions abstraites. Les expressions nominales qui décrivent des situations sont tout d'abord examinées, puis celles qui évoquent des états, des sentiments ou des qualités.

Chapitre cinq: Les expressions nominales décrivant des situations

Les syntagmes verbaux dénotent des prédicats qui concernent des situations. Par exemple, *a construit la maison du maire* dénote un prédicat qui concerne une situation où un individu a construit la maison du maire. Pour décrire une situation, il n'est pas nécessaire d'employer un syntagme verbal: on peut souvent le faire au moyen d'un syntagme nominal. Ainsi, l'expression *la construction de la maison du maire* peut être employée pour renvoyer à la même situation que le syntagme verbal *a construit la maison du maire*. L'objectif de ce chapitre est de caractériser la sémantique des expressions nominales, massives et comptables, qui dénotent des situations. Pour ce faire, deux stratégies sont possibles. La première consiste à examiner les expressions nominales à la lumière des expressions verbales qui renvoient aux mêmes situations. La sémantique de ces dernières a en effet été largement étudiée, et l'on pourrait espérer qu'elle éclaire la sémantique nominale. La seconde stratégie consiste à étudier directement les expressions nominales, en particulier au moyen des propriétés mises au jour lors de l'examen des noms s'appliquant à des individus matériels. Chemin faisant, nous verrons pourquoi certaines conclusions auxquelles la première stratégie semblait conduire doivent être reconsidérées.

1. Les expressions verbales

Cette section est consacrée aux expressions verbales. J'examine dans un premier temps la distinction faite par Vendler (1957/1967) entre différents types de situations décrites par les verbes et les syntagmes verbaux. Cette distinction est effectuée par le biais de deux tests, le test de *pendant* et le test de *être en train de*. Je présente ensuite certaines propositions qui concernent les syntagmes verbaux en espérant pouvoir ainsi éclairer celle des expressions nominales qui renvoient aux mêmes situations. Mais je ne cherche pas à offrir un état des lieux exhaustif des multiples travaux consacrés à la classification de Vendler et à l'aspect des syntagmes verbaux.

a. La classification de Vendler

Vendler a proposé une classification qui distingue entre quatre types de verbes ou syntagmes verbaux: ceux décrivant respectivement des états (comme *haïr, désirer*), des activités (*courir, piloter un avion*), des accomplissements (*persuader, construire une maison*), et des achèvements (*trouver, atteindre le sommet*)[90]. Notons que cette classification s'applique aux syntagmes verbaux par l'intermédiaire des situations qu'ils décrivent. De plus, différents facteurs contribuent à déterminer le type de situation décrit par un syntagme verbal. On compte parmi eux le temps, les compléments et les modifieurs adverbiaux éventuels. La classification de Vendler concerne donc les syntagmes verbaux et les situations auxquelles ils renvoient, plutôt que les verbes eux-mêmes.

La classification de Vendler peut s'établir à partir de nombreux tests. Vendler utilise, pour l'anglais, deux tests principaux: le test du progressif[91] et celui de *for*[92]. Ils n'ont pas d'équivalent exact en français. Néanmoins, on peut proposer, pour le français, deux tests relativement proches: le test de *être en train de* et le test de *pendant*. Commençons par décrire le premier test. L'expression *être en train de* peut être employée avec un verbe décrivant une activité ou un accomplissement:

Jeanne est en train de piloter l'avion. (activité)
Thomas est en train de construire une maison. (accomplissement)

Ce n'est pas le cas avec les expressions verbales exprimant des états ou des achèvements:

**Cécile est en train de haïr Jacques.* (état)
**Marie-Hélène est en train de trouver la solution.* (achèvement)

Ce test distinguerait donc les activités et les accomplissements des états et des achèvements. (La façon dont Vendler applique ce test, notamment dans le cas des achèvements, sera critiquée plus loin, dans la deuxième section de ce chapitre.)

Considérons maintenant le test de *pendant*. Les expressions verbales décrivant des états ou des activités, mais non celles décrivant des achèvements ou des accomplissements, peuvent facilement être combinées avec une locution adverbiale en *pendant*, du type [*pendant* + indication de durée + *entier(e)(s)*]:

Cécile a haï Jacques pendant un mois entier. (état)
Jeanne a piloté l'avion pendant six heures entières. (activité)

Marie-Hélène a trouvé la solution pendant six heures entières. (achèvement)
#*Thomas a construit la maison du maire pendant une année entière.* (accomplissement)

Le symbole # précédant le dernier énoncé indique que la combinaison de l'énoncé réduit (*Thomas a construit la maison du maire*) avec la locution en *pendant* est douteuse, et qu'elle ne peut être interprétée qu'à condition de donner à l'énoncé une interprétation spéciale, à savoir que la construction de la maison en question *a duré plus longtemps que prévu*[93].

Notons que, contrairement à ce que peut suggérer la terminologie de Vendler, les tests de *pendant* et de *être en train de* s'appliquent aussi bien à des expressions verbales qui décrivent des situations où un agent intervient qu'à des syntagmes verbaux non-agentifs[94]. En voici quelques exemples:

Sa chambre a été en désordre pendant un mois entier. (état)
Les prix ont augmenté pendant une année entière. (activité)
#*La comète est apparue pendant une semaine entière.* (achèvement)
#*Le glaçon a fondu pendant une heure entière.* (accomplissement)

La combinaison des deux tests conduit à une matrice où se classent les différents types de situations[95], dont je donne de nouvelles illustrations ci-aprèse[96].

LA CLASSIFICATION DE VENDLER:

	- être en train de	*+ être en train de*
+ pendant	**États**	**Activités**
- pendant	**Achèvements**	**Accomplissements**

États	**Activités**
aimer	*courir*
désirer	faire de la marche
être en désordre	lire
haïr	nager
savoir	travailler
Achèvements	**Accomplissements**
apparaître	construire une maison

atteindre le sommet	écrire un poème
gagner la course	fabriquer une chaise
mourir	peindre un tableau
perdre un objet	préparer un examen

b. Les modes de satisfaction des prédicats exprimés par les syntagmes verbaux

Revenons au test de *pendant*. Selon des auteurs comme Mourelatos (1978), Borillo (1989) et Récanati et Récanati (1999), la sémantique d'une locution du type [*pendant* + indication de durée + *entier(e)(s)*] impliquerait deux choses concernant la manière dont le prédicat exprimé par le syntagme verbal est satisfait. Premièrement, si la prédication exprimée par le syntagme verbal est vraie d'un certain intervalle temporel, elle serait également vraie de toute partie méréologique de cet intervalle.

Soit des énoncés comme les suivants:

Cécile a haï Jacques pendant un mois entier. (état)
Jeanne a piloté l'avion pendant six heures entières. (activité)

Supposons par exemple que Jeanne a bel et bien piloté l'avion pendant six heures entières. Alors Jeanne devrait aussi avoir piloté l'avion pendant toute période de temps incluse dans ces six heures.

Notons que ceci, en fait, n'est pas rigoureusement exact. Car l'énoncé *Jeanne a piloté l'avion pendant six heures entières* reste vrai même si Jeanne a laissé la main à un coéquipier pendant deux minutes pour essuyer ses lunettes. J'y reviendrai dans la deuxième section de ce chapitre.

Indiquons comment représenter formellement cette propriété. Notant "SVa" quand la prédication exprimée par le syntagme verbal est vraie d'un intervalle temporel *a*, "<" la relation méréologique de partie à tout entre les intervalles temporels, et "(Hom-1)" la propriété, on obtient:

- **(Hom-1)** $SVa \wedge b<a \rightarrow SVb$

Par ailleurs, si la prédication exprimée est vraie pour un intervalle temporel *a* d'une part, et pour un intervalle temporel *b* d'autre part, elle serait alors également vraie de la somme méréologique $a \cup b$ de ces deux intervalles temporels. Par exemple, si Cécile a haï Jacques

pendant le mois de janvier entier, et si elle a (de nouveau) haï Jacques pendant le mois de juillet entier, alors il devrait être vrai qu'elle a haï Jacques pendant toute la période de temps correspondant aux mois de janvier et juillet. Soit, formellement, la propriété (Hom-2):

- **(Hom-2)** $SVa \wedge SVb \rightarrow SV(a \cup b)$

Ainsi qu'indiqué au chapitre trois, la condition suivante tient entre $\cup$ et $<$:

- $a \cup b = a \leftrightarrow a=b \vee b<a$

Il en découle que (Hom-1) et (Hom-2) sont, ensemble, équivalents à la propriété:[97]

- **(Hom)** $SVa \wedge SVb \leftrightarrow SV(a \cup b)$

L'on résumera ce qui précède en disant que le prédicat exprimé par un syntagme verbal qui peut être employé avec une locution adverbiale du type [*pendant* + indication de durée + *entier(e)(s)*] est supposé être satisfait de façon *temporellement homogène* (d'où les acronymes employés pour les propriétés). L'on pourra alors également qualifier la situation qu'il décrit de temporellement homogène.

Ne pouvant se combiner avec ces locutions, les prédicats décrivant des accomplissements ou des achèvements ne sont pas satisfaits de façon temporellement homogène. En effet, aux accomplissements (comme *construire une maison*) ainsi qu'aux achèvements (comme *trouver la solution d'un problème*) est nécessairement associée l'idée d'un certain résultat, d'un certain aboutissement. Si la prédication exprimée par le syntagme verbal est vraie d'un certain intervalle temporel, elle ne peut donc l'être de tout intervalle plus petit compris dans cet intervalle.

De même, supposons qu'elle soit vraie séparément d'un intervalle *a* et d'un intervalle *b*. Elle décrit alors un événement d'un type **E** survenant en *a* et un autre événement du même type survenant en *b*. Ces deux événements ne peuvent généralement pas être considérés comme formant ensemble un (autre) événement du type **E**[98]. Par exemple, si Marie-Hélène a trouvé la solution d'un problème hier, et si elle aussi trouvé la solution d'un problème aujourd'hui, on est en présence de deux événements distincts de type **E**, qui ne peuvent être

considérés comme constituant ensemble un seul événement de ce type — même si Marie-Hélène a retrouvé aujourd'hui la solution qu'elle avait déjà trouvée hier, puis oubliée! On pourra dire des prédicats de ce genre qu'ils sont *satisfaits de façon temporellement hétérogène*[99] et qualifier aussi de temporellement hétérogènes les situations qu'ils décrivent.

Le test de *pendant* permettrait donc de savoir si le prédicat exprimé par un syntagme verbal est satisfait de façon homogène ou hétérogène. Selon Récanati et Récanati (1999: 171), ceci correspondrait à une distinction entre, d'une part, des situations "qui s'inscrivent dans une durée homogène, et, d'autre part, des transitions, c'est-à-dire des changements d'état introduisant une discontinuité, une rupture".

Dans le cas des accomplissements ou des achèvements, l'existence nécessaire d'un certain type de résultat (d'un certain type d'aboutissement) rendrait la situation temporellement hétérogène, la situation comprenant une transition. Rien de tel avec les états et les activités: ces situations s'inscriraient dans une durée homogène.

Examinons maintenant dans ce cadre les expressions nominales.

c. Application aux expressions nominales décrivant des situations

La nature d'une situation est souvent indifférente au fait qu'elle soit décrite par une expression verbale ou nominale, comme en témoignent les syntagmes nominaux suivants, qui correspondent aux syntagmes verbaux donnés en illustration de la classification de Vendler.

États	**Activités**
de l'amour	*de la course à pied*
du désir	de la marche
du désordre	de la lecture
de la haine	de la natation
du savoir	du travail
Achèvements	**Accomplissements**
une apparition	la construction d'une maison
l'atteinte d'un sommet	l'écriture d'un poème
le gain d'une course	la fabrication d'une chaise
une mort	la peinture d'un tableau
la perte d'un objet	la préparation d'un examen

La distinction entre situation temporellement homogène et situation temporellement hétérogène partagerait donc les expressions nominales susceptibles de s'appliquer à des situations en celles qui peuvent alors décrire des états[100] ou des activités, et celles qui peuvent décrire des accomplissements ou des achèvements: quand elles s'appliquent à des situations, les premières décriraient des situations temporellement homogènes, les secondes des situations temporellement hétérogènes. Or, sur le plan syntaxique, les premières sont massives, et les secondes, comptables. Parmi les expressions nominales susceptibles de s'appliquer à des situations, la distinction syntaxique entre expressions massives et expressions comptables se traduirait donc en termes sémantiques comme la distinction entre situations s'inscrivant dans une durée homogène et situations s'inscrivant dans une durée hétérogène[101].

Cependant, comme nous allons le voir dans ce qui suit, cette correspondance n'est pas satisfaisante; il faut faire appel à des propriétés plus profondes pour caractériser réellement le fonctionnement sémantique des expressions pouvant décrire des situations.

2. La sémantique des expressions nominales décrivant des activités ou des événements

a. Le test de "être en train de" reconsidéré

Revenons sur le test de *être en train de* utilisé dans classification de Vendler. Ce test est supposé distinguer d'un côté les états et les achèvements, qui ne pourraient être combinés avec l'expression *être en train de*, de l'autre les activités et les accomplissements, qui le pourraient. Néanmoins, une considération attentive du test montre qu'il s'applique en fait un peu différemment. En effet, ainsi que le soulignent, entre autres, Langacker (1987a/1991) et Récanati et Récanati (1999), il est tout à fait naturel d'utiliser l'expression *être en train de* avec les verbes d'achèvements:

Pierre est en train d'atteindre le sommet.
Marie-Hélène est en train de trouver la solution du problème.

Ceci peut être interprété de deux manières différentes. Comme Récanati et Récanati (1999: 176), l'on peut nier que les achèvements soient ponctuels: les achèvements étant des transitions, ils devraient se déployer pendant une certaine durée, et ce serait pourquoi ils pourraient se combiner avec *être en train de*.

À la suite de Vendler lui-même (1957/1967: 104), l'on opposera à cette thèse les remarques suivantes[102]. Un énoncé comme *Pierre est en train d'atteindre le sommet* implique que Pierre n'a pas encore atteint le sommet. C'est la raison pour laquelle un énoncé comme le suivant ne contient aucune contradiction:

> *Pierre était en train d'atteindre le sommet, quand il fut terrassé par la foudre.*

Le processus pendant lequel Pierre est en train d'atteindre le sommet (processus qui prend du temps) ne s'identifie donc pas à l'achèvement, à l'événement ponctuel qui prend place seulement quand (et si) Pierre atteint le sommet. Dans *Pierre est en train d'atteindre le sommet*, la sémantique de *être en train de* et celle du syntagme verbal *atteindre le sommet*, qui sont a priori incompatibles, sont réconciliées en interprétant l'énoncé comme décrivant le processus qui *précède* l'achèvement.

Ce qui vient d'être remarqué concernant les syntagmes verbaux auxquels s'applique le test de *être en train de* souligne le fait suivant. Dans ce qui précède, nous avons employé le terme *situation* de façon générique, pour désigner ce que décrit un syntagme verbal. Suivant l'exemple de Vendler, nous avons divisé ces situations en états, activités, accomplissements et achèvements, au moyen du test de *pendant* et du test de *être en train de*. Or l'application correcte du test de *être en train de* suggère qu'il faut distinguer les états des activités, accomplissements et achèvements. Un examen attentif le confirme: il existe de grandes différences entre ceux-ci et les états. Ainsi, le propre d'une activité ou d'un événement est de *prendre place à un certain moment*[103]. Par contre, l'on ne saurait dire qu'un état *prend place* à un certain moment: un état s'exemplifie ou vient à être réalisé à un certain moment[104]. De plus, un état est celui d'un (ou plusieurs) individu(s), qui est (sont) *dans* cet état à un certain moment. Tandis qu'une activité ou un événement concerne des individus, individus

qui ne sont pas *dans* cette activité ou cet événement, mais *y participent*.

Or, l'on peut étudier directement la sémantique des expressions nominales décrivant des activités ou des événements en appliquant dans le domaine temporel les propriétés mises au jour lors de l'examen des noms qui dénotent des individus matériels.

b. Les modes de référence des expressions nominales décrivant des activités ou des événements

Les propriétés en question sont celles de référence distributive et cumulative pour les massifs:

- **(RD)** $Nx \wedge y <_N x \rightarrow Ny$
  Un nom *N* réfère de façon distributive si à chaque fois qu'il s'applique à un individu, il s'applique également à toute N-partie de cet individu.
- **(RC)** $Nx \wedge Ny \rightarrow N(x \cup y)$
  Un nom *N* réfère cumulativement si à chaque fois qu'il s'applique séparément à chacun de deux individus, ce nom s'applique à ces deux individus considérés ensemble.

Et comme nous l'avons vu pour les comptables:

- L'utilisation d'un nom comptable *N* implique de spécifier ce qui compte pour *un N, deux N, trois N…*

Voyons comment appliquer ces propriétés aux noms ou expressions nominales décrivant des activités ou des événements.

Examinons tout d'abord le cas des activités. On constate que les noms ou expressions nominales décrivant des activités réfèrent bien de façon distributive et cumulative. Par exemple, soit un processus dont on peut dire que c'est de la marche, comme la marche que j'ai faite avant-hier. L'expression *une partie de la marche* désigne alors, également, de la marche (référence distributive). Supposons que j'ai de plus fait de la marche aujourd'hui; alors le processus qui correspond à la marche faite avant-hier et aujourd'hui est un exemplaire du même type d'activité: c'est toujours de la marche (référence cumulative).

Et considérons maintenant les noms d'événements. L'utilisation d'un nom comme *match* impose bien de spécifier ce qui compte pour

un match, deux matchs, trois matchs…

Le tableau ainsi obtenu se démarque de façon notable de celui peint précédemment. Tout comme la référence distributive et cumulative, le fait que le prédicat exprimé soit satisfait de façon temporellement homogène ou hétérogène est supposé distinguer les syntagmes verbaux décrivant des activités de ceux décrivant des accomplissements et des achèvements. Néanmoins, alors qu'ils s'inscrivent dans une durée homogène, les états n'ont pas de rapport direct au temps. Leur dimension principale, celle dans laquelle ils sont quantifiés, n'est pas le temps: *beaucoup de désordre* ou *beaucoup d'amour* expriment une quantification, non pas en terme de durée, mais en terme d'intensité à laquelle le désordre ou l'amour se manifeste. Les états n'ont ainsi pas de partie relative temporelle. Les propriétés de référence distributive et cumulative telles qu'elles s'interprètent avec les situations dynamiques ne peuvent donc être satisfaites par les expressions décrivant des états.

Le fait que le prédicat exprimé par un syntagme verbal soit satisfait de façon temporellement homogène est donc une propriété distincte de la référence distributive et cumulative. Malgré une certaine ressemblance entre les formules exprimant ces propriétés, elles s'interprètent de façon fort différente.

Comparons par exemple la référence distributive au premier versant de la propriété d'un prédicat satisfait de façon temporellement homogène (Hom-1):

- **(Hom-1)** $SVa \wedge b<a \rightarrow SVb$

Comme nous l'avons signalé dans la première section, cette propriété s'avère trop forte. Supposons par exemple qu'Anne ait fait de la marche de midi à six heures. Ceci reste vrai même si Anne fait une pause pendant cinq minutes, période pendant laquelle elle ne marche pourtant plus. (Hom-1) est ainsi mise en défaut[105]. Sur le plan nominal, on peut parler de *la marche qu'Anne a faite de midi à six heures*; mais la pause ne saurait être décrite comme *la marche qu'Anne a faite… pendant qu'elle faisait une pause*!

La référence distributive, quant à elle, énonce qu'un individu d'un certain type, dont la dimension principale est le temps, est tel que ses parties relatives sont du même type que cet individu: l'expression *une partie de la marche qu'Anne a faite de midi à six heures* renvoie toujours à de la marche. Rien de tel n'est, en soi, impliqué par la

propriété (Hom-1). Et ceci apparaît également dans le cas des expressions décrivant des états, qui sont satisfaites de façon temporellement homogène mais auxquelles on ne saurait attribuer la propriété de référence distributive employant la notion de partie relative temporelle.

La référence distributive et cumulative et la satisfaction temporellement homogène sont donc des propriétés fondamentalement distinctes. La sémantique des expressions nominales décrivant des activités et des événements est ainsi de nature différente que celle des expressions décrivant des états. Les propriétés sémantiques de ces derniers restent à identifier. C'est ce que je fais dans le chapitre qui suit, où j'examine, de façon plus générale, ce qu'on peut appeler les *noms intensifs*.

Chapitre six: Les noms intensifs

Les noms communs examinés jusqu'à présent s'appliquent soit à des individus matériels, soit à des individus dont la dimension principale est le temps (activités, comme de la marche, ou événements, comme un match de tennis). La notion de N-partie et les propriétés de référence distributive et cumulative décrivent, dans ces domaines, les propriétés sémantiques des noms massifs. Néanmoins, ainsi qu'il est apparu lors de l'examen des syntagmes nominaux s'appliquant à des situations, ces notions et propriétés semblent, à première vue, s'appliquer difficilement aux expressions décrivant des états (comme du désordre ou du découragement). Un des objectifs de ce chapitre est d'examiner de façon rigoureuse ce qu'il en est. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une représentation aussi précise que possible de ce que sont les noms d'états. Je présente donc dans les quatre premières sections de ce chapitre certains résultats du travail extrêmement détaillé réalisé par Van de Velde (1995)[106] sur ces noms et, de manière plus générale, sur ce que cet auteur appelle les *noms intensifs*. Je propose tout d'abord une caractérisation de la notion de nom intensif. Derrière cette caractérisation se cache une certaine diversité dont il est important d'avoir conscience. Les noms intensifs se divisent en plusieurs sous-classes sémantiques, que je présente tour à tour, en suivant le travail de Van de Velde: les noms d'états (comme *désordre*), les noms de sentiments (comme *chagrin*), et les noms de qualités (comme *bonté*)[107]. Je soulève chemin faisant plusieurs questions concernant les critères utilisés par Van de Velde pour définir ces sous-classes sémantiques. Je me penche ensuite sur les noms de couleurs (comme *rouge*), pour montrer que, bien qu'à première vue les noms de couleurs pourraient sembler être des noms de qualités, la plupart d'entre eux ne satisfont pas les critères associés à ces noms. Ayant identifié certaines propriétés de ces expressions, il est alors possible d'évaluer ce que les noms d'états et les autres noms intensifs ont ou n'ont pas en commun avec les autres expressions nominales, que nous avons étudiées dans les chapitres précédents.

1. Caractérisation

Commençons par introduire la notion d'individu intensif. Un individu intensif n'est ni un individu matériel, ni un exemplaire d'une activité, ni un événement. La première caractéristique d'un individu intensif est d'être un

individu dépendant: un individu dont l'existence dépend de celle d'un ou plusieurs autres individus (matériels ou ayant le temps pour dimension principale)[108]. De plus, parmi les divers types d'individus dépendants, le propre d'un individu intensif est d'être susceptible de se manifester avec une plus ou moins grande intensité, ou à un degré plus ou moins élevé. C'est le cas des états (comme le délabrement d'un immeuble), des sentiments (comme la haine des Troyens envers Achille), et de certaines qualités (comme la beauté de la ville de Paris). L'existence d'un individu de l'un ou l'autre de ces types dépend en effet de celle d'un ou plusieurs individus (ici matériels) chez ou dans lesquels l'individu en question se manifeste avec une plus ou moins grande intensité. Ainsi le délabrement de l'immeuble peut-il être plus ou moins avancé, la haine des Troyens envers Achille plus ou moins forte, la beauté de Paris plus ou moins éclatante.

Les noms intensifs peuvent alors se caractériser, en termes sémantiques, de la manière suivante. Ce sont les noms communs qui s'appliquent à des individus intensifs: les noms communs qui s'appliquent à des individus dépendants susceptibles de se manifester avec une plus ou moins grande intensité ou à un degré plus ou moins élevé[109].

Les noms intensifs ainsi caractérisés se révèlent être fondamentalement massifs[110]. Ils peuvent en effet être librement utilisés dans toutes les constructions massives — *du désordre, trop de méfiance, un peu de courage* — tandis que leur apparition dans les constructions comptables est *contrainte — un grand désordre, un incroyable amour, un courage rare,* mais ??*dix désordres*, ??*des méfiances différentes*, ??*plusieurs courages*[111].

La propriété sémantique caractéristique des noms intensifs transparaît dans divers types de constructions grammaticales où ces noms apparaissent[112]. Ainsi, la quantification de ces noms s'interprète de façon régulière, non en termes de quantité de matière ou de temps, mais en termes d'intensité, comme en témoignent les énoncés qui suivent. Les deux premiers énoncés renvoient l'un à une quantité de breuvage, l'autre à une quantité de temps consacré à une activité, tandis que les deux derniers concernent l'intensité avec laquelle un certain type d'individu se manifeste:

Je crois que notre invité voudrait davantage de vin.
Pascal fait beaucoup de course à pied.

J'aimerais que tu montres davantage d'indulgence.
Marie a beaucoup d'amour pour sa nièce.

De même, le déterminant interrogatif *quel* — qui est utilisé le plus souvent de façon indirecte avec les noms intensifs — reçoit avec ces noms une interprétation intensive. Ce n'est pas le cas avec les autres types de noms, ainsi que le montrent les phrases qui suivent, l'interprétation intensive des deux dernières contrastant avec l'interprétation exclusivement qualitative des deux premières (où c'est un type, de vin ou de tennis, qui est en question):

Je me demande quel vin François et Marie voudront boire.
Quel tennis Agassi nous montrera-t-il aujourd'hui?
Tu devines quelle indignation s'est emparée de moi.
Quelle patience elle a montré!

Remarquons aussi que les noms intensifs peuvent être employés dans les constructions de la forme [*le degré de* + nom][113]:

Le degré de délabrement de l'immeuble l'a vivement impressionné.
Le degré de tristesse de Sylvie m'inquiète.
Le degré de courage montré par Achille les a surpris.

Ainsi plusieurs types de constructions reflètent-elles la caractéristique des noms intensifs — le fait qu'ils s'appliquent à des individus dépendants susceptibles de se manifester avec une intensité (ou à un degré) variable.

Avant de clore cette section, notons que dans certaines constructions les noms intensifs sont susceptibles d'être interprétés comme renvoyant à des *faits*:

L'indignation des journalistes n'a eu aucun effet. Pierre m'a avoué sa tristesse.

Les syntagmes nominaux où figurent *indignation* et *tristesse* peuvent en effet se paraphraser par des locutions exprimant des faits:

Que les journalistes aient été indignés n'a eu aucun effet. Pierre m'a avoué qu'il était triste.

Venons-en maintenant à l'étude séparée de différentes sous-classes sémantiques des noms intensifs: les *noms d'états* et les *noms de sentiments*

d'abord, les *noms de qualités* ensuite.

2. Les noms d'états et les noms de sentiments

Dans cette section, j'expose de façon résumée les propositions de Van de Velde concernant les noms d'états et de sentiments, puis soulève un certain nombre de questions à leur égard.

Selon Van de Velde, les propriétés spécifiques des noms d'états — comme *délabrement, dénuement, insensibilité, rage* — se situent au niveau des constructions locatives[114]. Pour tout nom d'état en effet, il est possible d'exprimer la "localisation" d'un "sujet" dans cet état, à l'aide de locutions du type [*dans un état de* + nom commun (+ qualificatif éventuel pour celui-ci)]:

Attention: Stéphanie est dans un état de rage effroyable ce matin.
Ils vivent dans un état de dénuement.
La mort de sa femme l'a plongé dans un état d'insensibilité.
L'immeuble est dans un état de grand délabrement.

Les énoncés où figurent ces constructions situent le sujet de l'énoncé dans un "lieu" qui est l'état nommé: dans la rage, dans le dénuement, dans l'insensibilité, dans le délabrement. Cela n'est guère possible avec les autres noms intensifs — les noms de qualités (comme *beauté*, ou *courage*), les noms de couleurs dérivés d'adjectifs au moyen du suffixe -*eur* (comme *blancheur*, ou *rougeur*), et les noms (qui ne peuvent s'employer que comme noms) de sentiments (comme *amour*, ou *joie*):

**Jeanne est dans un état d'incroyable beauté ces temps-ci.*
**Le linge est dans un état de blancheur exceptionnelle!*
?*La mort de Sylvie a plongé Jacques dans un état de profond chagrin.*

Noms de qualités et noms de couleurs seront étudiés dans des sections ultérieures de ce chapitre. Les noms de sentiments, quant à eux, sont caractérisés par le fait qu'ils peuvent être l'objet des verbes opérateurs *éprouver* et *ressentir* et être employés dans des constructions de la forme [*un sentiment de* + nom commun][115]:

À la mort de Sylvie, Jacques éprouva du chagrin / de la joie / de la méfiance / de la tristesse.

Il y avait en Jacques un sentiment d'amour / de joie / de méfiance / de tristesse.

Remarquons ici que si certains noms d'états ne peuvent absolument pas rentrer dans ce type de construction, d'autres le peuvent (énoncés (1) et (2)):

**À la mort de Sylvie, Jacques éprouva du délabrement / du désordre.*
**Il y avait en Jacques un sentiment de délabrement / de désordre.*
(1) *À la mort de Sylvie, Jacques éprouva du découragement / de la rage .*
(2) *Il y avait en Jacques un sentiment de découragement / de rage.*

Comment interpréter cela? L'énoncé (1) se laisse paraphraser par (1') mais non par (1"):

(1') *À la mort de Sylvie, Jacques éprouva un sentiment de découragement / de rage .*
(1") **À la mort de Sylvie, Jacques éprouva un état de découragement / de rage .*

De même, (2) ne saurait être paraphrasé par:

**Il y avait en Jacques un état de découragement / de rage.*

Les constructions caractéristiques des noms d'états et celles des noms de sentiments correspondent donc à des propriétés sémantiques distinctes; en particulier, au fait que l'on peut éprouver un sentiment, pas un état. Dans les énoncés (1) et (2), les noms *découragement* et *rage* sont employés, non pas comme noms d'états, mais comme noms de sentiments. Si certains noms peuvent ainsi s'employer dans les deux types de constructions (*découragement, rage*[116]), d'autres s'emploient uniquement comme noms de sentiments (*amour, joie*[117]), et d'autres seulement comme noms d'états (*délabrement, désordre*[118]).

En outre, selon Van de Velde, les noms employés dans les constructions caractéristiques des noms d'états admettent une interprétation *extensive* liée au rapport qu'ils ont avec le temps. Tout état peut ainsi être visé dans sa durée, apparaissant comme le contenu du temps vécu par le sujet:

Sa tristesse a duré plusieurs mois.
Il connut quelques instants d'exaltation / des mois de frustration / de longues heures de tristesse.
Il a passé trois heures dans une profonde tristesse.

Remarquons ici, néanmoins, qu'il faut reconnaître des limites à ce type d'emploi. Par exemple, certaines constructions qui donneraient une interprétation temporelle aux noms utilisés comme noms d'états sont incorrectes avec le nom seul[119]:

**Pendant son chagrin, Max a fait un infarctus.*
**Au milieu de sa peur, Sam était vert.*

Dans l'ensemble, ces observations confirment la remarque que nous avions faite dans le chapitre précédent: les états ne sont en rapport qu'indirect avec le temps. Ce rapport n'existe que parce que les individus qui sont dans un état donné le sont pendant un certain temps.

Les critères mis en avant par Van de Velde soulèvent plusieurs questions, notamment concernant ce qu'elle appelle les noms d'états. Ainsi, quels noms peuvent entrer dans un syntagme nominal du type [*un état de* + nom commun (+qualificatif éventuel pour celui-ci)]? Il s'agit là en effet d'une caractéristique un peu plus générale que celle mise en avant par Van de Velde[120], et qui, semble-t-il, devrait définir ce que c'est qu'un nom d'état. Il faudrait aussi examiner dans quels types d'énoncés un syntagme nominal de ce genre peut prendre place, par exemple en position de sujet. Des énoncés comme les suivants vont dans le sens de ce qu'avance Van de Velde:

Son état de confusion / de rage m'inquiète.
**L'état de bonté / de courage du monarque a surpris les observateurs.*

L'on pourrait également examiner quand un syntagme nominal comme *le délabrement de l'immeuble* peut être repris de façon anaphorique par une expression comme *cet état*. Ceci est peut-être possible, par exemple, dans l'énoncé suivant:

?*Quand j'ai vu le délabrement de l'immeuble, cet état m'a choqué.*

La possibilité d'une telle reprise constituerait un indice supplémentaire suggérant que le nom *délabrement* s'applique bien à un état.

L'on notera, inversement, les contrastes suivants entre des expressions comme *la confusion* et *l'état de confusion*, ou *le délabrement* et *l'état de délabrement*:

Pendant la confusion, deux prisonniers se sont évadés.
?*Pendant l'état de confusion, deux prisonniers se sont évadés.*
Le délabrement de l'immeuble a duré six mois.
?*L'état de délabrement de l'immeuble a duré six mois.*

Pourquoi ces expressions ne sont-elles pas équivalentes?

Par ailleurs, il ne semble pas exister de verbe qui ne sélectionnerait que les états. Certes, le verbe *régner* admet comme sujet de nombreux noms classés par Van de Velde comme noms d'états, et il semble exclure les autres types de noms intensifs (comme *chagrin*, *bonté* et *blancheur*); néanmoins, il admet difficilement certaines expressions qui dénotent pourtant des états (*rage, état de grâce*):

La désordre / la confusion règne.
**Le chagrin / la bonté / la blancheur règne.*
??*Dans le centre des grandes villes américaines, la rage règne.*
??*Dans ce pays, l'état de grâce règne pour l'équipe dirigeante.*

Des questions similaires pourraient être soulevées concernant les noms (dits) de sentiments. Si bien qu'il subsiste une certaine incertitude quant à la classification proposée par Van de Velde. En particulier, est-ce seulement du fait de ses propriétés qu'un nom renvoie à un état et non à un sentiment (ou l'inverse), ou également à cause du syntagme nominal et de l'énoncé dans lequel il figure?

Venons-en maintenant à l'examen des *noms* dits *de qualités*.

3. Les noms de qualités

Ces noms s'appliquent à des *qualités* susceptibles de se manifester avec une plus ou moins grande *intensité*: de la beauté, plus de blancheur, moins de clarté. Parmi les autres noms intensifs, ils se caractérisent par le fait qu'ils peuvent être employés comme *compléments de qualité* au sein d'un certain type de construction comptable sur le plan syntaxique[121]: ils peuvent en effet figurer en tant que deuxième nom (N2) dans la

construction [*un* + N1 + *d'un(e) grand(e)* + N2]. Ainsi s'opposent les deux séries qui suivent:

Un + N1 + *d'un(e) grand(e) avarice / beauté / blancheur / clarté / gentillesse*[122] — par exemple: *un homme d'un grand courage, un linge d'une grande blancheur.*
**Un* + N1 + *d'un(e) grand(e) délabrement / désordre / chagrin / méfiance — *un immeuble d'un grand délabrement, *un homme d'un grand chagrin.*

Dans la première série apparaissent les noms de qualités, dans la seconde, les autres noms intensifs — noms d'états et noms de sentiments. Parmi les noms intensifs, seuls les noms de qualités sont susceptibles d'avoir un complément de qualité[123].

Selon Van de Velde, les noms de qualités se distinguent également des noms employés comme noms d'états par leur rapport au temps. Ainsi que nous l'avons vu dans la section précédente, les noms employés comme noms d'états peuvent recevoir une interprétation extensive liée au rapport étroit qu'ils ont avec le temps; ils semblent alors le contenu du temps vécu par le sujet. Cela semble être moins facile avec les noms de qualités:

?*Il a eu deux heures de courage.*
?*Elle a eu trois années de beauté.*
?*Il a eu dix années de santé.*

En fait, ce qui semble nécessaire ici, avec les noms de qualités, c'est que le contexte permette d'enrichir l'interprétation, l'énoncé tout entier étant alors compris comme renvoyant à une durée pendant laquelle s'est manifestée la qualité en question:

Il a eu les deux heures de courage qu'il lui fallait.
Elle n'a eu que trois années de beauté.
Il a connu quelque brèves périodes de santé.

De façon similaire, on observe que les noms de qualités peuvent, dans certains contextes, figurer comme sujets du verbe *durer*:

La rougeur de sa peau a duré deux heures.
Sa bonne santé a duré plusieurs mois.

Et en imaginant une nouvelle péripétie arrivant à Gulliver pendant ses voyages:

Sa taille gigantesque n'a duré que quelques minutes.

Concernant le rapport au temps et à la durée, la différence entre expressions nominales renvoyant à des états et des sentiments et celles renvoyant à des qualités est donc ténue.

Considérons à présent les noms de couleurs.

4. Les noms de couleurs

Les noms de couleurs — *bleu, orange, vert...* — peuvent sembler à première vue être des noms de qualités. En effet, les noms de couleurs (qui s'emploient librement avec l'article partitif *du*) ne dénotent-ils pas "évidemment" des qualités, qu'une certaine tradition philosophique a nommé des *qualités secondes*? Bornons-nous sur ce point à dire que les couleurs sont des *propriétés*, afin d'éviter toute équivoque avec le terme de *qualité*. Au sens technique de *nom de qualité* qui vient d'être défini, les noms de couleurs ne sont nullement des noms de qualités: *du bleu, de l'orange* et *du vert* ne s'appliquent point à des individus intensifs. En effet, contrairement aux noms de qualités, lorsque les noms de couleurs sont quantifiés par des expressions comme *beaucoup de* ou *autant de... que*, l'interprétation résultante n'est pas intensive[124]. En témoigne le contraste entre les paires d'énoncés suivants:

(1) *Il y a beaucoup de nostalgie dans ce poème.*
(2) *Il y a plus de nostalgie dans ce poème que dans l'autre.*
(3) *Il y a beaucoup de blanc dans ce tableau.*
(4) *Il y a plus de blanc dans ce tableau que dans l'autre.*

Alors que (1) et (2) sont paraphrasables par (1') et (2') — où l'interprétation intensive est manifeste —, (3) et (4) ne sont pas paraphrasables par (3') et (4'):

(1') *Ce poème est très nostalgique.*
(2') *Ce poème est plus nostalgique que l'autre.*
(3') *Ce tableau est très blanc.*
(4') *Ce tableau est plus blanc que l'autre.*

À la différence de *nostalgie*, lorsque *blanc* est modifié par *beaucoup de* ou *plus de... que*, il ne reçoit donc pas une interprétation intensive. Il y reçoit en fait une interprétation *extensive*: les tableaux en question ne sont pas entièrement blancs, et les deux phrases signifient respectivement qu'un tableau déterminé a une grande partie de sa surface blanche, ou que la portion de surface blanche repérable dans un tableau déterminé est plus importante que celle qu'on trouve dans l'autre tableau. Si l'adjectif *blanc* reçoit dans (3') et (4') une interprétation intensive, le nom qui lui correspond reçoit lui une interprétation extensive: sa signification implique l'extension dans l'espace.

Ce qui précède montre que lorsque les noms de couleurs sont employés dans des constructions massives, ils reçoivent une interprétation non pas intensive mais extensive; ils se comportent comme des noms de substances. Il ne s'agit donc pas de noms de qualités.

Cette conclusion doit néanmoins être légèrement qualifiée. Si elle vaut en effet pour la plupart des noms s'appliquant à des couleurs, elle ne vaut pas pour ceux de ces noms formés grâce au suffixe *-eur*, tels *blancheur, rougeur, verdeur*. Ces derniers en effet dénotent des quantités intensives et sont d'authentiques noms de qualités, ainsi que le montre l'interprétation d'énoncés comme:

La blancheur de ce linge est excessive.

Notons d'ailleurs que si le blanc est une couleur, la blancheur, *stricto sensu*, n'en est pas une; la blancheur, en effet, est un degré (qui peut rester indéterminé) de la couleur blanc.

5. Quelles propriétés sémantiques les noms intensifs ont-ils en commun avec les autres noms massifs?

Les sections qui précèdent ont mis en lumière les propriétés sémantiques générales des noms intensifs ainsi que les propriétés plus spécifiques des noms d'états, des noms de sentiments et des noms de qualités. L'objectif de cette section est de déterminer quelles propriétés sémantiques les noms intensifs ont en commun avec les autres noms massifs. On a vu que les noms massifs s'appliquant à des individus matériels ou à des activités réfèrent de façon distributive et cumulative. Est-ce également le cas des noms intensifs?

Remarquons tout d'abord que la notion de *partie relative* impliquée dans la référence distributive s'applique bel et bien aux noms intensifs. En

effet, les expression de la forme [*une partie du/de la N C*], où *N* est un nom intensif et *C* une clause relative restrictive qualifiant *N*, sont parfaitement interprétables, quel que soit le type de nom intensif considéré:

- Noms d'états:
  Le tremblement de terre est responsable d'une partie du délabrement de l'immeuble.
  J'ai pu admirer une partie du désordre que vous avez laissé derrière vous.
  Une partie de la saleté seulement a pu être enlevée.
- Noms de sentiments:
  Une partie de la haine des Troyens s'était concentrée sur Achille.
  Une partie du chagrin qu'ils ressentaient venait du sentiment d'avoir été trompés.
  Subitement, une partie de la méfiance de Jacques s'évanouit.
- Noms de qualités:
  Le jour, on ne peut voir toute la beauté de Paris: une partie de celle-ci n'apparaît que la nuit.
  Une partie de la puissance des Troyens lui semblait imaginaire.
  Il ne nous a encore prouvé qu'une partie de la valeur que sa renommée lui attribue.

Dans ces exemples, l'expression définie *le / la N C* renvoie à un individu particulier auquel le nom intensif *N* s'applique — le délabrement de l'immeuble, la haine des Troyens, la beauté de Paris... Il semble alors que l'expression [*une partie de + le / la N C*] renvoie à quelque chose auquel le nom intensif peut *également* s'appliquer: ceci en effet, c'est déjà du / de la N qui se manifeste avec une certain intensité.

Ceci est illustré par le dialogue suivant avec le nom *désordre*:

Jean: *Ce que tu vois ici est seulement une partie du désordre que les enfants ont laissé dans l'appartement.*
Lucie: *Ce désordre dépasse déjà les bornes. Appelle les enfants tout de suite!*

De même avec *amour*:

Ce que Juliette avait ressenti lors de sa rencontre avec Roméo était une partie seulement de l'amour qu'il avait pour elle. Mais cet amour était déjà presque trop pour elle.

Et avec *beauté*:

Nadia: *Ce que tu vois à Paris est seulement une partie de la beauté qu'il y a en France.*
Keith: *Cette beauté me suffit amplement. Je ne veux aller nulle part ailleurs.*

Nous concluons que les noms intensifs réfèrent de façon distributive.

Le point suivant doit ici être remarqué. Différents types de conditions semblent pouvoir rendre vrais la plupart des exemples que nous avons donnés. Soit ainsi l'énoncé:

Une partie de la haine des Troyens s'était concentrée sur Achille.

Cet énoncé est vrai le jour où la bataille entre Grecs et Troyens a lieu notamment si:

- la haine des Troyens se concentre sur Achille l'après-midi, mais pas le matin;
- une partie des Troyens seulement poursuivent Achille de leur haine;
- ou chaque Troyen concentre une partie de sa haine sur Achille.

Des expressions comme *la haine des Troyens* et *une partie de la haine des Troyens* ont donc des conditions d'application complexes[125]. Il n'en demeure pas moins que ce à quoi elles s'appliquent, c'est toujours de la haine susceptible de se manifester à une plus ou moins grande intensité.

Examinons maintenant si un nom intensif réfère de façon cumulative. Quand un nom intensif s'applique séparément à chacun de deux individus, s'applique-t-il également à ces deux individus considérés ensemble? Imaginons une situation où l'on peut parler du *désordre dans la chambre de Jean* et du *désordre dans la cuisine.* L'on peut alors parler des deux ensemble comme *le désordre dans la chambre de Jean et la cuisine.*

De même, la référence cumulative transparaît dans l'interprétation d'énoncés comme:

L'amour de Jean et Lucie au même moment était plus que Jacques n'en pouvait supporter.

La beauté de Jean et Lucie dans la même pièce était plus que Marc n'en pouvait supporter.

Dans ces énoncés, le locuteur considère ensemble le N qui se manifeste chez un individu matériel a et le N qui se manifeste chez un individu matériel b, et les cumule: il y a aux yeux du locuteur davantage de N se manifestant ainsi en a et b considérés ensemble qu'il n'y a de N se manifestant en a ou de N se manifestant en b.

Concluons. Les noms intensifs se révèlent posséder les mêmes propriétés que celles partagées par les autres noms massifs: ils réfèrent de façon à la fois distributive et cumulative.

Ainsi s'achève notre examen des divers types de noms massifs et de noms comptables et de leurs propriétés sémantiques. Nous pouvons maintenant nous pencher sur les conversions entre noms massifs et noms comptables qui existent en français, ce que nous faisons dans le chapitre qui suit.

Chapitre sept: Les transferts entre noms massifs et noms comptables

Le premier chapitre de cet ouvrage a fait apparaître que la distinction massif / comptable est une distinction syntaxique entre deux sous-classes des noms communs, caractérisées par leurs distributions respectives. Un grand nombre de noms communs peuvent en effet être dits fondamentalement comptables ou fondamentalement massifs. Ainsi, un syntagme comme ??*une eau* est exceptionnel sur le plan syntaxique, alors qu'un syntagme comme *un chat* est bien formé — le syntagme nominal tout entier héritant alors du statut comptable de son nom tête. L'on peut cependant utiliser, dans certains contextes, un nom fondamentalement comptable (respectivement, un nom fondamentalement massif) dans un sens étendu, comme tête d'un syntagme nominal massif (respectivement, comptable). L'on parle alors de transfert, de translation, de conversion. À côté de ces noms, on trouve d'autres noms communs, comme *agneau*, qui sont polysémiques: ils ont deux significations linguistiques, l'une comptable, l'autre massive.

Les chapitres précédents ont été consacrés à identifier les propriétés sémantiques des noms massifs et des noms comptables. Muni de ces résultats, j'étudie maintenant en détail les transferts qui existent en français entre noms massifs et noms comptables.

À première vue, les conversions ne concernent que les noms qui ne sont pas polysémiques entre une interprétation (lexicalisée) comptable et une interprétation (lexicalisée) massive. Néanmoins, certaines significations d'un nom polysémique comme *agneau* semblent relever du même type de correspondance systématique que l'on peut reconnaître pour des noms fondamentalement comptables ou fondamentalement massifs. Ainsi, on peut observer le même rapport animal → viande dans certaines interprétations de *un agneau / de l'agneau* et *un alligator / de l'alligator*. La seule différence est la suivante: alors que l'interprétation de l'expression *de l'alligator* fait intervenir un transfert actuel, tel n'est pas le cas avec l'expression *de l'agneau*, puisque son sens est lexicalisé. Quand on examine les régularités de conversion, on ne saurait donc exclure *a priori* les cas de polysémie lexicalisée de ces régularités. Ce d'autant plus que la conventionnalisation d'un type de conversion[126] s'accompagne vraisemblablement de la lexicalisation, pour certains noms, de la signification jusqu'alors occasionnelle de l'expression convertie. Ainsi, la

conventionnalisation d'une fonction de transfert comme animal → viande pourrait avoir accompagné la lexicalisation, pour des noms comme *agneau*, du sens de viande issue de l'animal.

La première section de ce chapitre est consacrée à l'identification des types de transferts qui existent en français. Les conversions de noms comptables en noms massifs sont étudiées en premier, suivies par les conversions de noms massifs en noms comptables. Le changement de signification induit par le transfert est à chaque fois caractérisé, ainsi que les environnements syntaxiques et les types de noms qui rendent le transfert possible. La deuxième section examine comment distinguer la part respective des contraintes sémantiques et des facteurs pragmatiques dans l'interprétation des divers types de transferts. La question générale de la frontière entre sémantique et pragmatique se voit ainsi étudiée dans un cas spécifique, celui des conversions entre noms massifs et noms comptables.

1. Les transferts existant en français

a. Les conversions de noms comptables en noms massifs

Le type de conversion le plus souvent cité est le suivant. Il implique des noms comptables désignant des animaux, des légumes ou des fruits. Le nom converti, par exemple grâce à la construction [*un peu de* + nom], renvoie alors à la nourriture que l'on obtient à partir de l'animal, du légume ou du fruit[127]:

Veux-tu encore un peu de veau / chou-fleur / citrouille / pastèque?

Ce type de transfert semble possible avec tous les noms d'animaux, même si la proposition exprimée pourra parfois être pour le moins surprenante ou inquiétante:

Vous prendrez bien un peu de rat / serpent / varan?
Et ainsi, il en était venu à manger de l'homme tué.[128]

Par contre, il fonctionne plus difficilement avec un certain nombre de noms de légumes:

?*Aimeriez-vous un peu de carotte / courgette / pomme de terre / tomate?*

Pour ces noms, c'est le pluriel qui est le plus fréquemment utilisé:

Aimeriez-vous un peu de carottes / courgettes / pommes de terre / tomates?

L'explication en est pragmatique: le plus souvent, plusieurs légumes de ce type sont employés dans la préparation du plat, contrairement au cas du chou-fleur, par exemple, dont on ne mange habituellement qu'une partie. Notons que *un peu de* étant une construction massive, il semble bien que l'on soit ici en présence de syntagmes nominaux pluriels massifs, du même type que *un peu d'épinards*[129].

De façon similaire aux cas de transferts qui viennent d'être mentionnés, un nom d'arbre peut s'utiliser de manière massive pour désigner le bois provenant de l'arbre: *du chêne, du hêtre...*

Toutes ces conversions ont en commun de nommer une substance issue de ce que le nom non-converti désigne.

Notons que, du moins pour les noms d'animaux, l'interprétation suggérée ci-dessus pour le nom converti n'est pas la seule possible:

Préférez-vous du vison ou du lapin?

Le vison n'étant pas mangé, mais prisé pour sa fourrure, *du vison* et *du lapin* s'interprètent naturellement au sein de l'énoncé comme faisant référence à de la fourrure de vison et à de la fourrure de lapin. La compréhension de cet énoncé est manifestement influencée par des facteurs pragmatiques, ici des connaissances sur le monde (en l'occurrence, sur ce que nous faisons avec visons et lapins). D'autres cas similaires viennent alors à l'esprit:

Alors, pour vos bottes, prendrez-vous du crocodile ou du serpent?
Qu'est-ce que vous voulez pour votre couette? De l'oie ou du synthétique?
Rien de tel que du chat pour une raquette de tennis.

Ils satisfont un schéma général qu'ils partagent avec les cas précédents de conversions: le nom converti désigne une partie de ce à quoi le nom comptable s'applique originellement.

Pelletier (1975) a proposé un scénario qui permet de réaliser une conversion de ce genre avec n'importe quel nom comptable désignant un individu matériel: imaginons une machine capable de broyer n'importe quel individu matériel. Grâce à une tel "broyeur universel", on pourrait

donc obtenir *de l'éléphant, de l'homme, de la table, de l'avion*, etc. Notons que cette interprétation n'est disponible que si le scénario est explicité, i.e. l'existence d'un broyeur universel imaginée; l'interprétation est donc là encore guidée par un facteur pragmatique; sans le scénario ou un autre élément de contexte, on aurait quelque peine à interpréter des syntagmes nominaux comme *de la table* et *de l'avion*. De plus, pour les noms d'animaux, fruits ou légumes, l'interprétation obtenue diffère des interprétations normalement disponibles (à savoir celles qui ont été évoquées plus haut).

Un type d'interprétation similaire peut s'obtenir sans recourir au scénario du broyeur universel, comme dans l'énoncé suivant:

Le camion laissa après son passage du lapin écrasé au milieu de la route.[130]

L'adjectif *écrasé* est ici important pour fixer l'interprétation du syntagme nominal comprenant le nom comptable *lapin*: un lapin *écrasé* ne possède plus l'unité, l'organisation interne caractéristique des lapins, et c'est ce qui conduit à conceptualiser du lapin écrasé comme une substance.

Notons à cette occasion les faits suivants. La présence de l'adjectif *écrasé(e)* explique également l'interprétation d'un énoncé comme:

Le camion laissa après son passage de la faune écrasée au milieu de la route.

Y apparaît un nom massif collectif, *faune*, qui s'applique normalement à des collections d'animaux. Mais la combinaison de *faune* avec *écrasée* induit une représentation où ce à quoi s'applique le syntagme nominal *de la faune écrasée* apparaît comme une substance plutôt que comme une collection d'animaux. Ainsi, dans cet énoncé tout comme dans celui ou figure *lapin*, *écrasé(e)* induit une représentation en terme de substance. Il y a néanmoins une différence essentielle entre les deux énoncés: celui où apparaît *faune*, à la différence de celui où apparaît *lapin*, *ne fait pas intervenir* de transfert comptable - massif. La raison en est tout simplement que *faune*, contrairement à *lapin*, est un nom massif. Il en irait de même avec un énoncé comme:

Il ne porte que de la faune australienne.

Dans cet énoncé, c'est le verbe *porter* qui modifie l'interprétation donnée à l'expression *de la faune australienne*; cette modification de l'interprétation n'est cependant pas un cas de transfert comptable - massif, *faune* étant déjà un nom massif. Ces exemples rappellent utilement que ce à quoi renvoie une expression nominale figurant au sein d'un énoncé dépend non seulement de son déterminant tête (comptable ou massif), mais aussi du reste de l'énoncé (adjectif(s), verbe principal, etc.).

Ceci étant noté, mentionnons d'autres cas de conversion qui mettent en jeu une relation de type partie / tout. Les noms comptables désignant des plats culinaires peuvent être employés de façon massive pour désigner une portion prélevée sur le plat:

Vous prendrez bien un peu de terrine?
Reprendrez-vous de la tarte?

Et l'on trouve aussi avec d'autres noms:

Peux-tu me donner du fil, s'il te plaît?
Laisse-moi donc un peu d'oreiller![131]
J'ai posé beaucoup de plancher aujourd'hui.
D'heure en heure c'était toujours et encore du lac à perte de vue.

La dernière phrase peut en effet s'interpréter comme indiquant que ce qui s'offre à la vue, c'est toujours une partie du lac[132]. Notons que chacun des types de conversions qui précède, mis à part le dernier, semble pouvoir être réalisé dans n'importe quel environnement syntaxique massif — par exemple:

Hum... J'ai préparé beaucoup de veau, un peu trop j'ai l'impression.
Nous avons vendu l'an passé énormément de chêne, mais seulement un peu de hêtre.
Voilà que le broyeur universel nous laisse avec quelques tonnes d'avion!
J'ai acheté une tonne de terrine!
Cette nuit, c'est moi qui vais avoir plus d'oreiller!

Considérons maintenant un type de transfert complètement différent. Le nom converti évoque le type (ou l'espèce) nommé(e) par le nom comptable lui-même, et s'applique à toute collection d'individus auxquels s'applique le nom non-converti. Tel est en particulier le cas avec les noms de gibiers ou de poissons:

Dans cette forêt, on chasse du sanglier.[133]
Il y a du faisan et de la perdrix dans la région.
La Tanche rebutée il trouva du goujon[134].

Ce type de transfert semble un peu plus difficile avec d'autres noms d'animaux ainsi qu'avec les noms d'insectes:

?*Il y a de la souris par ici.*
?*Il y a de la fourmi dans ces sous-bois.*

Peut-être la différence d'acceptabilité entre ces types d'exemples provient-elle de ce que les premiers, mais non les seconds, font intervenir des activités thématisées (pêche et chasse), où ce genre d'emploi massif est fréquent. Néanmoins, même dans le second type d'exemple, certaines formulations permettent de rendre le transfert naturel:

Dis donc, il y en a, de la souris, par ici!
Méfie-toi, il y a de la fourmi rouge dans ces sous-bois.

La conversion s'opère facilement avec les noms de végétaux:

Par ici, on trouve du cèpe et de la girolle.
Cette année, Grand-mère a planté de la rose et de la tomate dans son jardin.

Et, en fait, ce type de transfert semble possible avec quasiment tous les noms comptables. Ainsi pour les noms d'artefacts:

Ce libraire est très spécialisé, il ne vend que du livre d'art et du roman policier.[135]
Il vend de la table et de la commode à longueur de journée.

Également pour les noms ou expressions comptables désignant des accomplissements ou des achèvements:

Il mange du plaideur, il mange du procès.[136]
Tout l'été, il a fait de l'ascension de haut sommet.
Il a passé sa vie à faire de la peinture d'icône.[137]
Ça en fait de la poignée de main![138]
Le train ne pouvait être à l'heure, il y a eu de l'arrêt continuellement.[139]

Il a regardé du saut à ski à la télévision tout l'après-midi.
Pendant l'automne, on peut souvent voir de la fin d'histoire d'amour au jardin du Luxembourg.

Et aussi, par exemple:

L'autobus, de section en section, dégorgeant du lycéen et de la dactylo, atteignait les confins de Neuilly-Plaisance.[140]
Et les usagers? Exaspérés, scandalisés, prêts à lyncher du gréviste si l'on en croît les titres [...] de certains quotidiens.[141]
Un philosophe crée de la catégorie comme un compositeur écrit de la symphonie.

Galmiche (1986, 1987) qualifie ce type de transfert de "multiplicateur universel". En effet, selon lui, le nom converti ne désigne pas simplement le type nommé par le nom comptable non converti, il suggère en plus l'idée d'une multiplicité d'exemplaires de ce type. Cette interprétation multiplicatrice est souvent saillante dans les énoncés impliquant, comme ci-dessus, des noms d'événements: à cause des différents constituants de l'énoncé, celui-ci semble référer à une multiplicité (ou répétition) d'événements[142]. Remarquons cependant que si l'interprétation multiplicatrice est possible, également, avec d'autres types de noms, elle n'est nullement obligatoire. Par exemple, si l'on nous dit: *Par ici on pêche du goujon*, l'énoncé en lui-même ne fait référence ni à une multiplicité de goujons, ni à une multiplicité d'actes de pêche (au goujon). Certes, il *paraît* assez naturel de déduire de cet énoncé que la rivière concernée contient *des goujons*[143]. Pourtant, l'énoncé resterait approprié même si l'on n'y avait jamais pêché qu'un seul goujon: du goujon ayant déjà été pêché dans la rivière, il serait donc possible qu'on en pêche à nouveau. Un énoncé comme *Par ici on pêche des goujons* n'est donc pas (hormis contexte particulier) une paraphrase exacte de *Par ici on pêche du goujon*.

En fait, l'intuition derrière la notion de multiplicité semble correspondre au fait suivant. Dans tout transfert du type qui nous occupe ici, l'expression *du N* est susceptible de s'appliquer à n'importe quelle collection *constituée d'un ou plusieurs individus* auxquels le nom non converti, *N*, s'applique séparément. Son fonctionnement s'apparente à celui des expressions massives ayant pour tête un nom massif collectif, comme *(du) mobilier*. Ainsi, l'expression *du goujon* peut s'appliquer (dans ce type de conversion) à toute collection constituée d'un ou plusieurs goujons. D'un contexte d'emploi à un autre, l'expression *du goujon* s'appliquera

donc tantôt à un seul goujon, tantôt à plusieurs. C'est pourquoi l'expression *du goujon* ne véhicule que de manière virtuelle l'idée d'une multiplicité de goujons. (D'où l'on déduit d'ailleurs que, lorsque dans un énoncé particulier *du N* s'applique nécessairement à une collection constituée de plusieurs individus, cette précision sur l'interprétation provient d'un élément du co-texte ou du contexte extra-linguistique.)

Remarquons que ce type de transfert semble réalisable dans tout environnement syntaxique massif:

Par ici, on trouve de la girolle, un peu de cèpe et beaucoup de morille.
Hélas, ce libraire ne vend qu'un petit peu de roman policier et des tonnes de roman à l'eau de rose!
Ce compositeur a tout écrit: du ballet, beaucoup de symphonie, un peu de musique pour piano seul...

Le même type de conversion intervient dans des énoncés comme les suivants:

Ça, c'est de la voiture![144]
Ça, c'est de la femme!
Ça, c'est du roman!

Dans ce type d'emploi, le caractère exclamatif de l'énoncé enrichit l'interprétation en spécifiant que ce à quoi s'applique l'expression *du / de la N* est évalué de façon qualitative positive[145]. Si l'expression massive s'applique alors typiquement à une collection constituée d'un seul exemplaire du type nommé par le nom comptable (une voiture, une femme, un roman), elle peut néanmoins également s'appliquer à une collection constituée de *plusieurs* exemplaires du type. Ainsi, l'énoncé *Ça, c'est de la voiture!* peut très bien être dit en entrant dans un garage contenant des belles voitures, pour parler de la collection non-unitaire constituée par ces voitures. L'énoncé est donc compatible sur le plan sémantique aussi bien avec la situation décrite par *Ça, c'est une voiture!* qu'avec celle décrite par *Ça, c'est des voitures!*

Par ailleurs, la construction [*faire* + *du/de la* + nom comptable] évoque, avec un certain nombre de noms comptables, et en particulier de noms d'artefacts, une activité réalisée en relation avec ce à quoi s'applique ce nom[146]: *faire de la guitare* (ou aussi, bien sûr, *jouer / écouter de la guitare*), *faire du ski* (ou *regarder du ski*), *faire du cheval,* mais aussi

faire de la montagne, faire de la chaise longue, *faire de l'ordinateur*[147]. On a aussi *faire de la route*, et, de façon proche: *faire du kilomètre*.

L'ensemble des déterminants massifs peuvent s'insérer dans ce type de construction:

J'ai l'impression qu'avec tes amis vous avez fait plus de chaise longue que de montagne pendant ces vacances!

Ce type de transfert est possible dès lors que l'on est capable d'imaginer une activité réalisée avec ce que nomme le nom comptable, et qu'il n'existe pas déjà un verbe nommant précisément cette activité:

**J'ai passé tout l'après-midi à faire du balai.*[148]
J'ai passé tout l'après-midi à balayer.

J'examine maintenant les cas où un nom massif est utilisé de manière comptable.

b. Les conversions de noms massifs en noms comptables

Un premier type de transfert, très courant, satisfait le schéma général suivant: [*un* + *N* + *C*], où *N* est un nom massif et *C* une clause restrictive. Le nom converti désigne alors une variété particulière, identifiée par la clause restrictive, de ce à quoi s'applique le nom massif[149]:

Nous avons bu un vin de 1936.
François a acheté un mobilier Louis XVI.

La variété identifiée peut correspondre à une classification existante, comme dans les exemples qui précèdent, ou n'apparaître comme variété qu'à cause de l'expression qualificative employée:

Finalement, nous en avons été réduit à nous baigner dans une eau marécageuse.
Il y avait sur la plage un sable extrêmement fin.

Ce type de conversion semble possible avec tous les noms massifs; en français, il fonctionne aussi bien avec les noms massifs vrais d'individus matériels (cf. les exemples précédents) qu'avec les noms massifs nommant des activités (comme *marche* ou *tennis*) et les noms massifs intensifs —

noms d'états (*désordre, inconscience*), de sentiment (*admiration, joie*) et de qualité (*force, justice*):

Elle a une marche élastique[150].
Il nous a montré un tennis de champion.
Les enfants ont laissé un désordre incroyable dans l'appartement.
Certains intellectuels firent alors preuve d'une inconscience inquiétante.
Il éprouve une admiration sans borne pour sa femme.
Marie a une passion dévorante: son fils Marc.
Daniel a une force de taureau.
Les jurés ont fait preuve d'une justice impartiale.

Souvent ce type de construction n'est possible qu'avec *un*, mais, dans certains cas, d'autres adjectifs numéraux peuvent être employés:

François a eu deux mobiliers dans sa maison de campagne: d'abord un mobilier Louis XVI, puis, après le cambriolage, un mobilier Ikéa.
L'autre jour, au restaurant, nous avons goûté trois vins délicieux.

Un autre type de transfert est le suivant. Les noms massifs désignant une substance souvent vendue sous forme de portion standard peuvent être utilisés de manière comptable, désignant alors cette même portion standard[151]:

Cinq bières et vingt cafés, s'il vous plaît!
Je voudrais un riz cantonnais à emporter.

Notons que l'interprétation de ce type de transfert peut varier selon le contexte et les pratiques en vigueur. Ainsi que le note Galmiche (1987: 200), pour le limonadier qui passe sa commande auprès de son fournisseur, *un coca*, ce n'est pas un verre de coca, mais une caisse de 48 bouteilles, et, de même, *un vin blanc*, c'est une caisse de 12 bouteilles.

Ce type de transfert se rencontre en particulier, comme on vient de le voir, avec les noms de boissons ou de nourritures. Mais on peut également l'imaginer avec d'autres types d'individus:

Pour le chantier de demain, on aura besoin de trois sables (*un sable* étant supposé désigner, par exemple, un sac de sable).

Par ailleurs, avec les noms d'activités, l'expression comptable obtenue par conversion peut évoquer un accomplissement:

Ce fut lecture bien agréable.
Cette semaine, nous avons fait trois longues marches.

Avec les noms intensifs, l'expression convertie peut également s'appliquer à un événement pendant lequel se manifeste (et se voit donc exemplifié) l'état, le sentiment ou la qualité:

La ville a été la proie de désordres répétés.
Pierre a encore eu une colère ce matin.[152]
Il a de ces bontés!
Ce serait une injustice / une gentillesse / une bassesse de la part de Pierre, que de faire cela.[153]

c. Les transferts à la lumière des propriétés sémantiques des noms massifs et des noms comptables

Les propriétés sémantiques propres aux noms massifs et aux noms comptables imposent certaines conditions sémantiques minimales sur les conversions. Commençons par examiner le cas d'un nom comptable utilisé de façon massive. Ainsi que le remarque Gillon (1998), le nom converti doit avoir les mêmes propriétés sémantiques que celles que partagent les noms massifs[154]. *Une conversion comptable → massif se doit donc de transformer une expression comptable en une expression qui réfère de façon distributive et cumulative.* De plus, le sens de l'expression convertie dépend de celui du nom non-converti: *l'expression convertie renvoie à un individu défini en fonction de ce à quoi s'applique le nom comptable non-converti.* D'un genre de transfert à un autre, la différence tient alors à la *façon* dont l'individu auquel renvoie l'expression convertie est défini par rapport à ce que désigne le nom non-converti. Les cas de transferts que nous avons relevés se classent ainsi en trois groupes.

Pour ceux du premier, l'expression massive s'applique à une partie d'un ou plusieurs individus auxquels s'applique le nom comptable:

Ce soir, j'aimerais enfin avoir du chat / du hêtre / du veau / du vison / de l'avion / de la tarte / de l'oreiller.

Pour les cas de transferts du second groupe, l'expression massive s'applique à un individu *collectif* conceptualisé comme étant *constitué*

d'un ou plusieurs individus auxquels s'applique le nom comptable:

L'autobus déversait de la secrétaire et du petit fonctionnaire.
Ça en fait de la poignée de main!

La différence entre les deux groupes de conversions qui viennent d'être caractérisés est qu'un transfert du second groupe, mais non du premier, maintient nécessairement à l'arrière plan les individus auxquels s'applique le nom comptable non-converti: ces individus *constituent* ensemble la collection d'individus à laquelle s'applique l'expression convertie.

Pour les conversions du troisième groupe, l'expression massive obtenue par transfert s'applique à une activité réalisée en relation avec ce à quoi s'applique le nom comptable[155]:

Récemment, il a fait beaucoup de montagne.

Examinons maintenant les noms massifs utilisés de façon comptable. *L'emploi d'un nom massif* M *comme s'il s'agissait d'un nom comptable implique de spécifier ce qui compte pour* un M*, ou* deux M*, ou* trois M… *Et l'expression alors convertie renvoie à un individu défini en fonction de ce à quoi s'applique le nom massif non-converti.* Les grands types de transferts suivants peuvent alors être distingués. L'expression comptable obtenue peut:

- désigner une variété particulière de ce à quoi s'applique le nom massif:
  Nous avons bu un vin de 1936.

- évoquer un individu représentant, au sein d'un certain type de transaction, une quantité standard de ce à quoi renvoie le nom massif non-converti:
  Cinq bières et vingt cafés, s'il vous plaît!

- renvoyer à un accomplissement alors que le nom massif désigne une activité:
  Cette semaine, nous avons fait trois longues marches.

- évoquer un événement pendant lequel se manifeste (et se voit donc exemplifié) l'état, le sentiment ou la qualité décrite par le nom massif:
  Il a de ces bontés!

2. Existe-t-il en français des conventions spécifiques pour l'interprétation des transferts?

Nous venons de recenser en français divers cas de transferts où des noms comptables sont utilisés comme des noms massifs, et *vice versa*. Ceci a été fait de manière descriptive, en formulant ces cas de transferts sous forme de généralisations: Tel type de nom peut s'employer de telle manière, la signification du nom changeant alors de la façon suivante. Nous avons de plus vu ce que ces divers cas de transferts ont en commun. Ceci étant, les régularités observées dans les transferts correspondent-elles à des conventions d'interprétation qui doivent être acquises par chaque locuteur du français? Ou au contraire, dépendent-elles de connaissances sur le monde et la situation d'énonciation, c'est-à-dire de facteurs pragmatiques? J'expose tour à tour les propositions de Nunberg et Zaenen (1997), Copestake et Briscoe (1995) et Ostler et Atkins (1992) concernant ces questions, puis les évalue de manière critique, examinant notamment en détail ce que l'on peut conclure à partir des tests dits d'ambiguïté.

a. Les propositions de Nunberg et Zaenen

Ainsi que le montre le début de ce chapitre, les transferts entre noms comptables et noms massifs se laissent décrire comme des régularités qui concernent des types de noms particuliers dont la signification est modifiée de manière spécifique. Il se pourrait donc qu'une langue donnée, le français par exemple, comprenne une série de conventions de transfert très spécifiques. Par exemple, le français pourrait comporter quatre conventions distinctes pour les transferts opérant sur les noms d'animaux: l'expression résultante pourrait alors évoquer i) la nourriture, ii) la fourrure, iii) la peau, iv) les boyaux que l'on obtient à partir de l'animal. Nunberg et Zaenen argumentent en faveur d'une position différente, qui, selon eux, fournit une description plus économique des phénomènes. Il y aurait en fait une fonction de transfert unique, la fonction dite de "broyage". Celle-ci préciserait que l'expression massive dérivée du nom comptable désigne une substance obtenue à partir de ce à quoi s'applique le nom comptable non-converti; par exemple, de la "substance lapine" dans le cas du nom *lapin*. Ce seraient alors des connaissances encyclopédiques sur le contexte qui fourniraient les interprétations plus spécifiques de nourriture, fourrure, peau ou boyaux. Un premier argument en faveur de cette thèse est qu'elle fournirait une description plus économique des phénomènes: à quatre conventions de transfert se substitue une seule convention plus générale; les interprétations plus

spécifiques citées ci-dessus sont obtenues par un enrichissement de la signification dépendant du contexte. Un second argument avancé par Nunberg et Zaenen est que le sens massif de *lapin* résultant de la conversion semble sous-déterminé plutôt qu'ambigu entre des sens qui seraient ceux d'une expression polysémique. En effet, dans les cas de polysémie, une conjonction mettant en jeu les deux sens n'est pas permise:

**John's land was not fertile and Peter's had undergone several rebellions.*
**La terre de John n'était pas fertile et celle de Pierre avait connu plusieurs rébellions.*

Or des énoncés comme le suivant sont tout à fait acceptables:

Ma religion m'interdit de manger ou de porter du lapin[156].

Cela suggère que *du lapin* ne présente pas un cas de polysémie, mais que l'expression a simplement un sens sous-déterminé: *du lapin* aurait une signification très générale spécifiée par la fonction de "broyage", et pourrait être interprété de façon plus spécifique en fonction du contexte fourni par le reste de l'énoncé et la situation d'énonciation. (J'examinerai plus en détail en 2d) ce genre d'argument.)

Dans le cadre proposé par Nunberg et Zaenen, les cas où la convention de transfert par "broyage" ne s'appliquent pas sont également expliqués de manière pragmatique. Par exemple, dans la plupart des cas, on n'utilisera pas le mot *cochon* pour désigner la nourriture obtenue à partir de l'animal. La raison en est qu'un mot ayant précisément cette signification, *porc*, existe déjà, et il est donc préféré à *cochon*. Remarquons néanmoins que l'utilisation de *cochon* pour désigner de la nourriture est loin d'être impossible: on parle ainsi de *pieds de cochon*, et si une personne a fait cuire un cochon tout entier et qu'elle entend faire goûter à ses invités toutes les parties du cochon, y compris la langue, la cervelle et les pieds, elle devra dire:

Ce soir, on mange du cochon.

Le mot *porc* est inapproprié dans ces circonstances.

Le phénomène suivant doit être noté. Le champ d'application de la convention de transfert par "broyage" semble varier d'une langue à l'autre. Par exemple, en français ainsi qu'en anglais, il est difficile d'utiliser cette

convention pour former un syntagme nominal massif qui évoquerait le jus obtenu à partir d'un fruit (??*Reprendrez-vous un peu d'orange / de tomate?*) ou l'huile obtenue à partir d'un légume (??*Cette vinaigrette aurait besoin de plus d'olive*). De même, l'esquimau du Groenland occidental semble fortement limité en ce qui concerne le type de transfert qu'il autorise. Selon Nunberg et Zaenen (1997: 20), on ne pourrait y utiliser la fonction de "broyage" pour dériver les noms de viandes ou de cuirs alors même qu'on l'utiliserait pour dériver des noms de (sortes de) bois. Afin de tenir compte dans leur description de la variabilité du champ d'application du transfert par "broyage", Nunberg et Zaenen postulent l'existence de "licences lexicales" propres à chaque langue. Celles-ci déterminent, pour une langue donnée, si telle fonction de transfert générale (par exemple la fonction de "broyage") s'applique, et si oui, quel est son champ d'application. Notons que cette variabilité est également citée par les auteurs que nous considérons ci-après comme un argument fort, militant en faveur de l'existence de licences lexicales ou de conventions de transfert propres à une langue donnée.

b. Les propositions de Copestake et Briscoe

Copestake et Briscoe (1995) font une analyse très similaire de ce type de transfert entre noms comptables et noms massifs. Ils supposent l'existence d'une règle lexicale générale de "broyage". Ils se différencient de Nunberg et Zaenen sur le point suivant. Ces derniers faisaient intervenir des "licences lexicales" spécifiant quels noms pouvaient être convertis par "broyage". L'interprétation précise de la conversion était alors déterminée de manière pragmatique. Copestake et Briscoe, au contraire, rendent compte de la semi-productivité de la fonction de "broyage" de la façon suivante: dans une langue comme le français viennent s'ajouter à cette règle générale deux sous-règles lexicales, spécifiques à la langue concernée, indiquant que le nom converti peut désigner soit la nourriture, soit la peau ou la fourrure obtenue à partir de l'animal. Néanmoins, le contexte fourni par le reste de la phrase peut *bloquer* l'opération de ces sous-règles, comme dans l'énoncé suivant:

> *Après que plusieurs camions aient roulé sur le corps, il y avait du lapin répandu sur toute la chaussée*[157].

L'existence d'un terme ayant déjà la signification qu'aurait le nom converti (cf. *porc* et *cochon*) peut également empêcher la conversion.

Ainsi, tandis que Nunberg et Zaenen postulent une convention unique de transfert par "broyage" dont l'interprétation est précisée en contexte, Copestake et Briscoe adjoignent à une règle générale deux sous-règles lexicales. Ils jugent leur position préférable étant donné la spécificité des interprétations obtenues, selon eux, dans des contextes non informatifs. Par exemple, dans *Sam apprécia le lapin mais le regretta ensuite,* l'interprétation naturelle serait que du lapin a été mangé.

Notons pour finir qu'à coté de la règle de "broyage", Copestake et Briscoe supposent l'existence d'une règle lexicale de "portionnage", qui d'un nom massif désignant de la nourriture ou de la boisson fait un nom comptable désignant une portion de nourriture ou de boisson (exemple: *Trois bières*).

Considérons maintenant ce qu'avancent Ostler et Atkins.

c. Les propositions d'Ostler et Atkins

Les conventions de transfert sont qualifiées par Ostler et Atkins (1992: 88) de "lexical implication rules", ou règles d'implication lexicale. Leur forme générale est la suivante: l'existence de l'unité lexicale U1 ayant pour signification linguistique S1 implique l'existence de l'unité lexicale dérivée U2 ayant pour signification linguistique S2. Ostler et Atkins se différencient des auteurs précédents en proposant davantage de conventions de transfert. En particulier, à la convention de transfert par "broyage" correspondent chez eux quatre règles distinctes:

- Animal → Viande: tout nom comptable nommant un animal peut s'utiliser comme un nom massif pour désigner la viande obtenue à partir de l'animal.
- Animal → Fourrure: tout nom comptable nommant un animal ayant de la fourrure peut s'utiliser de manière massive pour renvoyer à la fourrure obtenue à partir de l'animal.
- Item de nourriture → Substance issue de cet item de nourriture: tout nom comptable nommant un item de nourriture peut s'utiliser comme un nom massif pour désigner la substance issue de cet item. Exemple: *Voici un œuf → Il ne veut pas manger d'œuf.*
- Arbre → Bois: tout nom comptable nommant un arbre peut s'utiliser de manière massive pour renvoyer au bois issus de cet arbre.

Leur position va donc dans le sens d'une multiplication des conventions de transfert, à l'opposé de Nunberg et Zaenen. Enfin, notons qu'ils postulent également l'existence de la règle suivante:

- "Pluriel de chasse": tout nom comptable désignant un animal que l'on chasse peut dans un contexte de chasse s'utiliser comme un nom massif. Exemple: *Ils sont partis chasser de l'éléphant.*

Cette règle est formulée en ne considérant que l'anglais, ce qui explique sans doute le caractère restreint de son champ d'application. Car, ainsi qu'on l'a vu plus haut dans ce chapitre, en français ce type de transfert s'applique à quasiment tous les noms comptables.

d. Faut-il postuler des conventions spécifiques pour l'interprétation des conversions?

Faisons le point. Ainsi que l'a montré la première partie de ce chapitre, les cas de transferts existants se laissent décrire sous la forme de généralisations. Il semble donc exister des régularités spécifiques dans l'interprétation, régularités dont il faut rendre compte. Toute la question est de savoir comment distinguer ce qui, dans ces régularités, est dû à des conventions spécifiques, et ce qui est dû au contexte.

Là où, pour les transferts comptable → massif, Nunberg et Zaenen postulent une seule "fonction de broyage", assortie de licences lexicales propres à chaque langue qui en déterminent le champ d'application, Copestake et Briscoe complètent cette fonction par deux "sous-règles lexicales", tandis que Ostler et Atkins postulent directement l'existence de quatre "règles d'implication lexicale", auxquelles ils ajoutent un "pluriel de chasse". Faut-il donc postuler quatre conventions de transfert? ou bien deux? ou une seule? ou bien encore laisser essentiellement au contexte le soin de guider l'interprétation des transferts? À ceci s'ajouteraient seulement les conditions sémantiques très générales analysées dans la section 1c — à savoir qu'un nom comptable employé de façon massive doit posséder les propriétés sémantiques partagées par l'ensemble des noms massifs.

Revenons sur la position de Copestake et Briscoe, selon laquelle des sous-règles lexicales viennent préciser une convention plus générale de transfert par "broyage". On peut lui opposer l'argumentation suivante. Les sous-règles postulées apparaissent comme potentiellement inutiles, dans la mesure où le contexte semble avoir une influence déterminante sur l'interprétation de l'expression convertie et pouvoir faire varier l'interprétation de façon indéfinie. Les régularités correspondant aux sous-règles postulées pourraient en fait s'expliquer en termes pragmatico-psychologiques. À des individus différents (comme des animaux de divers types) sont associées des pratiques sociales différentes. Celles-ci sont

représentées conceptuellement sous forme de scénarios. Chacun de ces scénarios serait activé plus ou moins facilement en rapport avec tel ou tel type d'individu — par exemple, avec les serpents, le scénario PEAU OBTENUE À PARTIR DE L'ANIMAL serait (toutes choses égales par ailleurs) activé plus facilement que le scénario NOURRITURE OBTENUE À PARTIR DE L'ANIMAL.

Si ce type d'argumentation n'est pas décisif, il semble néanmoins affaiblir la position de Copestake et Briscoe. Or, il s'applique également à la position plus prudente de Nunberg et Zaenen. En effet, nous avons vu qu'à côté des transferts interprétés en terme de "broyage", le français permet des transferts interprétés en terme de collection non-unitaire. Postuler deux conventions distinctes pour rendre compte de chacun de ces types d'interprétations est peut-être superflu. Pourquoi supposer que deux conventions s'adjoignent à la contrainte sémantique générale selon laquelle les noms comptables convertis doivent se comporter sur le plan sémantique comme le font les noms massifs? La théorie la plus économique ne serait-elle pas celle reconnaissant seulement l'existence de cette contrainte sémantique? À cette contrainte viendraient se combiner des principes pragmatiques généraux — comme les maximes de Grice (1978) et le principe de la pertinence (Sperber & Wilson 1986) — permettant aux locuteurs d'identifier ce qui est dit par un énoncé.

Néanmoins, d'un point de vue psychologique, il est plausible qu'un locuteur possède des connaissances redondantes et hétéroclites sur les utilisations possibles des mots (cf. Bybee 1988, Carston 1995/1998). Le souci d'économie mentionné ci-dessus n'est donc un guide à suivre qu'autant que les données empiriques suggèrent l'absence de conventions spécifiques pour interpréter les conversions. Qu'en est-il?

Ainsi que nous l'avons vu, Nunberg et Zaenen attribuent la différence d'interprétation observée entre *Reprendrez-vous un peu de lapin?* et *Voulez-vous du lapin pour votre manteau?* non à l'opération de deux règles sémantiques distinctes mais à une précisification due au contexte: en effet, des énoncés comme *Ma religion m'interdit de manger ou de porter du lapin* suggèrent selon eux que, dans ce type de conversion, *du lapin* n'a pas deux significations qui seraient celles d'une expression polysémique, mais simplement un sens sous-déterminé.

Il semble donc ici pertinent d'appliquer les tests dits de mise en relief de l'ambiguïté[158]. Soit un énoncé où figure une expression convertie. Supposons que plusieurs interprétations puissent être données de l'expression. Les "tests d'ambiguïté" devraient permettre de déterminer si l'énoncé est "ambigu" à l'égard de ces diverses interprétations. Si l'énoncé

n'apparaît pas comme ambigu, on en déduira que la différence entre les interprétations résulte de phénomènes d'enrichissement pragmatique opérant à partir du sens de l'expression, sens sous-déterminé commun aux diverses interprétations. Si l'énoncé semble être ambigu, il restera alors à identifier précisément la source de son "ambiguïté" (je reviendrai sur ce point ci-dessous).

Suivons cette démarche pour les cas de conversions de noms comptables en noms massifs que nous avons identifiés. Résumant la première section de ce chapitre, on voit que ceux-ci se classent comme suit.

LES CONVERSIONS DE NOMS COMPTABLES EN NOMS MASSIFS

L'expression massive obtenu par transfert est susceptible de s'appliquer:

1) à une partie de ce à quoi le nom comptable s'applique:
Est-ce que tu as du thym?
Laisse-moi donc de l'oreiller!
J'aimerais avoir de la tarte.
Avec les noms d'animaux, l'expression convertie peut être employée pour désigner plus spécifiquement i) de la viande crue, ii) de la viande cuite, iii) de la fourrure, iv) de la peau, v) de la substance "broyée", vi) des boyaux, vii) de l'A. D. N., etc.?

2) à une collection d'un ou plusieurs individus auxquels s'applique le nom comptable:
Il y a du kangourou dans cette région.

3) à une activité réalisée en relation avec ce à quoi s'applique le nom comptable:
Récemment, il a fait beaucoup de cheval / de montagne.

Voyons maintenant comment appliquer les "tests d'ambiguïté", en nous concentrant sur les diverses interprétations qu'un syntagme nominal massif ayant pour tête un nom fondamentalement comptable peut recevoir. Soit ainsi l'expression *du kangourou*. Commençons par le test d'ambiguïté mis en avant par Gillon (1987: 202, 1990: 407):

- "Un énoncé est ambigu, par rapport à un état d'affaire donné, si l'énoncé peut aussi bien être affirmé avec raison que nié avec raison."

Soit l'énoncé:

Regarde: il y a du kangourou!

Supposons qu'il est prononcé relativement à un état du monde où ce qui est présent, c'est du kangourou écrasé. Dans quelle mesure les conditions de vérité de l'énoncé dépendent-elles du fait que le locuteur (qui peut très bien s'être trompé sur ce qui est présent dans la circonstance) veut exprimer qu'il y a de la fourrure de kangourou, de la viande de kangourou, du kangourou cuit en sauce, de l'A. D. N. de kangourou, des boyaux de kangourou, du kangourou écrasé, une collection non-unitaire constituée de kangourous, etc.? L'intuition semble ici suggérer que, d'une interprétation à l'autre, les conditions de vérité de l'énoncé diffèrent. Relativement à l'état du monde décrit ci-dessus, il est possible à un même locuteur d'affirmer l'énoncé vrai si l'interprétation qu'il entretient est celle de kangourou écrasé, et de tenir l'énoncé pour faux s'il interprète *du kangourou* en terme de fourrure.

D'autres tests d'ambiguïté ont été mis en avant, à la suite de Swicky et Sadock (1975). Ils sont fondés sur le principe suivant:

- "Les sens indépendants d'une forme lexicale sont antagonistes l'un de l'autre, i.e. ne peuvent intervenir simultanément dans un énoncé sans le rendre bizarre." (Cruse 1986: 60)

Pour tester si une expression est ambiguë entre deux interprétations I1 et I2, on cherche donc à faire intervenir deux fois l'expression dans le même énoncé. S'il est alors impossible, sans rendre l'énoncé bizarre, d'attribuer à l'expression l'interprétation I1 au premier endroit où elle intervient, et l'interprétation I2 au deuxième endroit, on en conclut que l'expression est ambiguë.

Voyons comment appliquer ces tests avec le nom *kangourou*.

- Test de l'anaphore:
  Je ne veux pas de kangourou, Veera m'en a déjà donné.

- Test de *aussi*:
  Frédérique commanda du kangourou, Vincent aussi.

- Test de *la même chose*:
  Yamina acheta du kangourou, et Pascal fit la même chose.

- Test d'extraposition:
  C'est du kangourou, celui que ma mère nous a offert, que nous allons utiliser.

- Test de réduction de la conjonction:
  Jonathan, avec dignité, et Cédric, avec empressement, allèrent chacun acheter du kangourou pour faire plaisir à Pierre.
  Ma religion comprend des commandements très précis: elle m'interdit de chasser, porter, manger, analyser, vendre à des joueurs de tennis ou répandre sur la route du kangourou.

Dans le dernier énoncé, il paraît possible de combiner les diverses interprétations de *du kangourou*. Par contre, dans chacun des autres énoncés, adopter une interprétation croisée comportant deux quelconques des interprétations listées dans le résumé donné ci-dessus semble rendre l'énoncé bizarre.

Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent donc que les interprétations croisées sont (pour reprendre le qualificatif employé par Cruse) bel et bien "antagonistes", i.e. que les énoncés considérés sont ambigus. Mais d'où provient cette "ambiguïté"? La question se pose avec force étant donné que les interprétations de *du kangourou* comme désignant vi) des boyaux et vii) de l'A. D. N., tout autant que les autres interprétations, rendent l'énoncé bizarre quand elles sont croisées, *alors même que* ces deux types d'interprétations ne sont certainement pas conventionnels. Quand les interprétations croisées sont vi) et vii), "l'ambiguïté" ne peut donc pas être due à l'opération de conventions de transfert qui seraient en compétition. Elle ne peut être due qu'à l'opération de mécanismes pragmatiques généraux. Il faut donc, dans des cas comme celui envisagé ici, reconnaître au contexte la capacité de modifier les conditions de vérité d'un énoncé[159].

Soit maintenant deux types d'interprétations qui *pourraient* être linguistiquement conventionnels — par exemple, ceux observés quand *du kangourou* est interprété comme i) de la viande et iii) de la fourrure. L'ambiguïté attestée par les tests pourrait alors aussi bien être due à l'opération de conventions de transfert en compétition l'une avec l'autre, qu'à une modification des conditions de vérité relevant uniquement de la pragmatique, des connaissances des locuteurs concernant certaines pratiques sociales.

Ainsi, suggérant qu'il y a ambiguïté aussi bien entre des types d'interprétations susceptibles d'être linguistiquement conventionnels (1i, ii, iii, iv, 2 et 3) qu'entre des types d'interprétations qui ne le sont certainement pas (v, vi, vii)[160], les tests dits de mise en relief de l'ambiguïté s'avèrent ici non discriminatoires. Ces tests ne nous permettent pas de savoir, pour les types d'interprétations 1i), ii), iii), iv), 2) et 3), si elles correspondent à des conventions de transfert spécifiques ou à des mécanismes pragmatiques opérant à partir de connaissances encyclopédiques[161].

Comment donc décider de cette question? Deux éléments empiriques importants ressortent de l'ensemble de notre discussion. D'une part, il y a des différences entre langues concernant les interprétations possibles des conversions. C'est un argument fort en faveur de l'existence de conventions de conversion propres à chaque langue. D'autre part, en français même, certains types d'interprétations apparaissent fortement comme conventionnels. C'est le cas de 1), 2) et 3)[162]. Nous reconnaîtrons donc que leur correspondent trois conventions spécifiques d'interprétation des conversions. De plus, au sein du type 1), l'on peut rassembler i) et ii) sous l'interprétation conventionnelle commune "viande obtenue à partir de l'animal", et il est plausible d'y voir une sous-convention de conversion opérant pour tout nom comptable désignant un animal. De même, iii) et iv) apparaissent chacune comme conventionnelles; on associera donc à chacune une sous-convention de conversion. Par contre, les interprétations v), vi) et vii) sont clairement (partiellement) innovatrices: elles résultent de la combinaison de la convention correspondant à 1) avec un enrichissement de nature pragmatique. Enfin, les conventions postulées opèrent *par défaut*: dans un contexte suffisamment spécifique, une interprétation novatrice est possible.

En bref, nous sommes conduits à attribuer au français les conventions par défaut suivantes pour interpréter les conversions. Une expression massive obtenue par conversion peut s'appliquer à:

- une partie de ce à quoi le nom comptable s'applique; de plus, si le nom comptable désigne un type d'animal, l'expression convertie peut s'appliquer soit à i) la viande, ii) la fourrure ou iii) la peau obtenue à partir de l'animal;
- une collection d'un ou plusieurs individus auxquels s'applique le nom comptable;
- une activité réalisée en relation avec ce à quoi s'applique le nom comptable.

Notons que certaines de ces conventions sont définies en fonction d'un *type de référent;* ainsi, 1.i), ii) et iii) sont définies en fonction du type **animal**. Les conversions de noms comptables en noms massifs apparaissent ainsi comme un cas particulier des *transferts au sens de Nunberg* (1995), c'est-à-dire des cas où une expression est appliquée à quelque chose d'autre que ce à quoi elle s'applique normalement. La conversion d'un nom comptable en nom massif est un cas particulier de transfert au sens de Nunberg, provoqué par l'environnement morpho-syntaxique inhabituel dans lequel le nom comptable est placé.

Penchons-nous maintenant sur les cas de conversions de noms massifs en noms comptables. Comme nous l'avons vu dans la section 1c), ils se laissent classer comme suit.

LES CONVERSIONS DE NOMS MASSIFS EN NOMS COMPTABLES

L'expression comptable obtenue par transfert est susceptible d'évoquer:

1) une variété particulière de ce à quoi s'applique le nom massif:
Nous avons bu un vin de 1936.
Les jurés ont fait preuve d'une justice impartiale.

2) au sein d'un certain type de transaction, une quantité standard de ce à quoi renvoie le nom massif:
Cinq bières et vingt cafés, s'il vous plaît!

3) un accomplissement, si le nom massif désigne une activité:
Cette semaine, nous avons fait trois longues marches.

4) un événement pendant lequel se manifeste l'état, le sentiment ou la qualité décrite par le nom massif:
La ville a été la proie de désordres répétés.
Pierre a encore eu une colère ce matin.
Il a de ces bontés!

Chacun de ces types de conversions semble intuitivement être linguistiquement conventionnel.

Appliquons les tests de mise en relief de l'ambiguïté à des énoncés où figurent des expressions comptables qui ont pour tête un nom fondamentalement massif et qui sont susceptibles de recevoir deux types

d'interprétations — 1) et 2), 1) et 3), ou 1) et 4). Dans chacun d'eux, une interprétation croisée semble rendre l'énoncé bizarre.

- Test de l'anaphore:
  Je ne veux pas d'un basilic, Veera m'en a déjà donné un.

Il est possible d'interpréter *un basilic* comme renvoyant à une tasse ou infusion de basilic (interprétation de type 2), ou à une sorte de basilic (interprétation de type 1)[163]. Ces deux interprétations ne semblent pouvoir être croisées.

- Test de *aussi*:
  Il est arrivé à Frédérique pendant sa vie un bonheur incroyable, et à Vincent aussi.[164]
- Test de *la même chose*:
  Yamina acheta deux basilics, et Pascal fit la même chose.
  Jonathan vit à la télévision un tennis ennuyeux, et Cédric fit la même chose.[165]
- Test d'extraposition:
  Ce sont les basilics qui viennent d'être apportés qui ont coûté vingt francs.
- Test de réduction de la conjonction:
  Jonathan, ce matin, et Cédric, cet après-midi, ont vu un tennis étonnant.
  Ma religion m'interdit d'acheter ou vendre plus d'un basilic par jour.

Ces énoncés apparaissent ainsi comme ambigus. Les tests, comme nous l'avons vu précédemment, ne permettent pas, en eux-mêmes, de savoir quel type de facteur est responsable de cette "ambiguïté". Je considérerai qu'elle est, à chaque fois, le résultat de l'existence d'une convention: à chacun des types de conversion massif → comptable 1), 2), 3), et 4) correspond en français une convention de transfert spécifique.

Conclusion

Il est maintenant temps de faire le point sur les résultats acquis au cours de ce travail. Je reviens en premier lieu sur les questions qui, de chapitre en chapitre, se sont posées et sur les réponses qui leur ont été apportées. J'indique ensuite un certain nombre de pistes qu'il paraît important d'explorer à partir de ces conclusions.

1. Retour sur les résultats acquis

La première question était celle de la place de la distinction massif / comptable dans la langue, posée dans le chapitre un. Ainsi que nous l'avons vu, diverses approches sont a priori possibles, notamment une approche syntaxique unitaire (non-occurrentielle) et une approche sémantique occurrentielle. Les faits linguistiques m'ont conduit à adopter la position suivante. Un grand nombre de noms apparaissent comme fondamentalement massifs (*eau, air, mobilier, désordre, haine, courage...*) ou fondamentalement comptables (*arbre, année, fleuve, arrêt, catégorie, joule...*). D'autres (*agneau, chêne, gâteau, bière, vin...*) sont polysémiques; leur correspondent deux entrées lexicales, l'une massive (à la fois sur le plan syntaxique et sur le plan sémantique), l'autre comptable. Un nom massif peut néanmoins être utilisé, dans un usage étendu, comme s'il s'agissait d'un nom comptable, et vice versa. On parle alors de transfert, de translation, de conversion.

L'objectif principal a alors été de déterminer si l'on peut décrire la distinction entre noms massifs et noms comptables en termes sémantiques.

J'ai commencé par écarter l'idée d'une caractérisation ontologique de la distinction, dans le chapitre deux. La thèse selon laquelle la distinction massif / comptable correspondrait tout simplement à une distinction ontologique, comme celle existant entre substances homogènes et individus hétérogènes, ne peut être soutenue, en particulier à cause de l'existence de termes massifs et comptables qui renvoient aux mêmes entités (*meuble, mobilier*). Il n'existe pas de conditions nécessaires et suffisantes qui permettraient de caractériser les noms massifs (respectivement, comptables) en précisant les propriétés ontologiques de ce à quoi ils renvoient.

L'on pourrait cependant être tenté par une position "objectiviste modérée": certains concepts correspondant à la distinction entre substance homogène et individu hétérogène seraient "exportés", appliqués dans

d'autres domaines de l'expérience qu'ils contribueraient par là même à structurer. Des thèses de ce genre sont défendues par un certain nombre de théoriciens opérant dans le cadre de la "linguistique cognitive". Et, concernant les noms massifs, l'hypothèse d'une application de la notion d'homogénéité à ces domaines de l'expérience où se manifestent états, sentiments et qualités n'est pas sans plausibilité.

Cette hypothèse s'avère néanmoins fausse en ce qui concerne les noms massifs collectifs: il n'y a guère de sens à soutenir qu'ils présentent ce à quoi ils s'appliquent comme si cela avait l'homogénéité d'une substance. L'objectivisme modéré doit donc lui aussi être rejeté.

Ceci laissait ouverte la question de savoir si l'on peut identifier des conditions sémantiques nécessaires et non suffisantes, autrement dit, si la langue impose aux noms massifs (respectivement, comptables) de posséder certaines propriétés sémantiques. C'est ce que j'ai examiné dans les chapitres trois à six.

Les chapitres trois et quatre ont été consacrés, plus spécifiquement, aux noms communs qui s'appliquent à des individus matériels, ces noms souvent qualifiés de "concrets". J'y ai considéré les propositions de divers auteurs, notamment en ce qui concerne les propriétés de ces noms qui font intervenir une relation de partie.

Dans le troisième chapitre, un certain nombre de difficultés rencontrées par les thèses selon lesquelles les noms massifs réfèrent de façon distributive ou cumulative ont été examinées. J'ai identifié différentes interprétations que l'on peut donner de ces propriétés. Chaque thèse a été reformulée de façon à obtenir une généralisation linguistique sans exceptions. J'ai ainsi présenté une défense originale de la thèse selon laquelle les noms massifs réfèrent de façon distributive. Selon une première interprétation, un nom massif s'appliquerait à toute partie méréologique de ce à quoi il s'applique. Ceci ne saurait pourtant être maintenu, à cause des noms massifs collectifs comme *mobilier*: bien que le bras d'un fauteuil soit une partie méréologique d'une pièce de mobilier (le fauteuil), il ne compte pas pour autant pour du mobilier. Ceci m'a conduit à réinterpréter la référence distributive, au moyen d'une nouvelle notion, celle de partie relative à un nom (*N*-partie). Ainsi comprise, la référence distributive est bel et bien une propriété partagée par tous les noms massifs, qu'il s'agisse des noms de substances ou des noms massifs collectifs. Elle apparaît comme une contrainte linguistique particulière qui pèse sur l'interprétation des expressions partitives comme *une partie du N* quand *N* est un nom massif.

Cet examen a en particulier mis en relief la différence intuitive existant entre les noms massifs qui s'appliquent à des substances et ceux qui s'appliquent à des collections d'individus matériels. La prise en compte de ce second type de nom massif est importante car des propriétés attribuées par certains auteurs aux noms massifs ne valent en réalité que des noms de substances. Il est donc essentiel de considérer la plus grande variété de noms massifs possible, afin de ne pas être conduit à identifier les propriétés sémantiques générales des noms massifs à celles partagées par seulement un sous-ensemble de ces noms.

L'autre propriété des noms massifs est la référence cumulative: à chaque fois qu'un nom massif s'applique séparément à chacun de deux individus, il s'applique également à ces deux individus considérés ensemble. J'ai montré que divers contre-exemples parfois avancés à l'encontre de la référence cumulative (et de la référence distributive) n'en sont point en réalité: ils font indûment intervenir la référence à des individus existant dans des états du monde distincts.

Enfin, l'on doit reconnaître les propriétés de référence distributive et référence cumulative non seulement aux noms massifs, mais également aux groupes nominaux dont la tête est un nom comptable au pluriel.

Le chapitre quatre a été consacré à la sémantique des noms comptables s'appliquant à des individus matériels.

Diverses recherches antérieures font référence à l'individualité. Il était donc important de préciser le contenu de cette notion. L'individualité s'oppose à l'universalité. Elle se caractérise par la non-exemplifiabilité. Un individu (comme Socrate) ne peut être exemplifié. Par contre un type (comme **être humain**) peut être exemplifié, par exemple en Socrate.

Il existe des types d'individus très variés, y compris dans le domaine matériel. Un arbre, un troupeau, de l'eau et du bétail sont des individus exemplifiant les types **arbre**, **troupeau**, **eau** et **bétail**. À tout type d'individu matériel est associé un principe d'identité diachronique, qui détermine sous quelles conditions un individu de ce type conserve son identité à travers le temps. Certains types d'individus matériels — comme **arbre** et **troupeau** — possèdent de plus un principe d'unité, qui détermine de quelle façon les parties d'un individu de ce type sont reliées entre elles.

Deux autres propriétés caractéristiques de certains types d'individus ont été notées. Un arbre (mais non un troupeau) est ainsi un individu connexe. Un troupeau et du mobilier sont des individus constitués d'un ou plusieurs individus, et l'on peut en ce sens les qualifier de collectifs.

Ayant clarifié les diverses notions associées à l'individualité, j'ai ensuite cherché à déterminer si les noms comptables ont des

caractéristiques sémantiques en commun. Différentes propriétés candidates ont été examinées: le principe d'unité, la limitation intrinsèque, la référence atomique, la référence non-distributive et la dénombrabilité. L'étude linguistique a montré que toutes rencontrent des contre-exemples sérieux et doivent donc être rejetées.
En définitive, seule une propriété grammaticale mêlant syntaxe et sémantique a pu être reconnue aux noms comptables:

L'utilisation d'un nom comptable *N* impose de spécifier ce qui compte comme *un N*, ou *deux N*, ou *trois N*…

Dans les chapitres cinq et six, je me suis alors penché sur les noms de situations et les noms intensifs, des noms communs qu'on a traditionnellement considérés comme "abstraits".

Les expressions nominales qui s'appliquent à des états, des activités, des accomplissements ou des achèvements ont été étudiées dans le chapitre cinq. J'ai tout d'abord examiné la sémantique des expressions verbales qui renvoient à ces types de situations. Selon des auteurs comme Mourelatos, les prédicats correspondant à des états ou des activités seraient satisfaits de façon temporellement homogène, tandis que ceux correspondant à des événements (accomplissements ou achèvements) seraient satisfaits de façon temporellement hétérogène. Les événements apparaîtraient, en ce sens, comme des situations temporellement hétérogènes, et les états et les activités, comme des situations homogènes. Le caractère comptable des expressions nominales s'appliquant aux premiers s'en déduirait, tout comme le caractère massif des expressions nominales s'appliquant aux seconds.

Néanmoins, la correspondance suggérée par ces auteurs n'est pas satisfaisante. Il faut faire appel à d'autres propriétés pour décrire adéquatement le fonctionnement sémantique des expressions nominales massives ou comptables pouvant désigner des situations. Les événements et les activités sont des individus dont la dimension principale est le temps. Ce n'est pas le cas des états, et ils doivent donc être étudiés à part, ce à quoi j'ai réservé le chapitre six. Concernant les activités, les noms qui les désignent se sont révélés satisfaire les mêmes propriétés que les noms massifs concrets: ils réfèrent de façon distributive et cumulative. Quant aux noms d'événements, leur emploi impose, comme celui des autres noms comptables, de spécifier ce qui compte pour *un N*, *deux N, trois N*…

Le sixième chapitre a donc été consacré à étudier les noms d'états et, de façon un peu plus générale, ce que Van de Velde appelle les noms intensifs. Ceux-ci peuvent se définir, en termes sémantiques, de la manière suivante. Ce sont les noms communs qui s'appliquent à des individus

dépendants (des individus dont l'existence dépend de celle d'autres individus) susceptibles de se manifester avec une plus ou moins grande intensité ou à un degré plus ou moins élevé. Ces noms s'avèrent fondamentalement massifs. Outre les noms d'états, on compte parmi eux les noms de sentiments et les noms de qualités. Il y a ainsi parmi ces noms une diversité dont il est important d'avoir conscience. À cette fin, plusieurs propriétés décrites par Van de Velde comme caractéristiques de chacun de ces trois sous-types de noms intensifs ont été présentées, ainsi que quelques critiques que l'on peut formuler à l'encontre de certaines des thèses de cet auteur.

Ayant identifié certaines propriétés de ces expressions, j'ai examiné ce qu'elles ont en commun avec les expressions nominales étudiées dans les chapitres précédents. Contrairement à ce qu'on pourrait de prime abord penser, la notion de partie relative s'applique bel et bien aux noms intensifs. On interprète en effet sans difficulté une expression comme *une partie du désordre de l'appartement.* On observe alors que l'interprétation de cette expression satisfait la propriété de référence distributive: une partie du désordre de l'appartement, c'est encore du désordre. J'ai aussi montré que les noms intensifs réfèrent de façon cumulative. De même que les autres expressions massives, les noms intensifs réfèrent donc de façon distributive et cumulative.

Le dernier chapitre, enfin, a examiné les transferts entre noms massifs et noms comptables. J'ai tenu à être aussi exhaustif que possible concernant les conversions existant en français et cherché à présenter davantage de cas de transferts que ceux qui figurent dans les quelques études qui leur ont été consacrées. Il est apparu qu'une même contrainte sémantique générale pèse sur toute conversion de nom comptable en nom massif. L'expression massive résultant du transfert doit se comporter sémantiquement de la même manière que les expressions massives non-converties. Elle réfère donc de façon distributive et cumulative. Les conversions massif comptable obéissent à une contrainte inverse.

Il s'agit là de contraintes sémantiques minimales. En effet, l'expression convertie reçoit typiquement une interprétation plus riche. Ceci est-il dû à l'existence de conventions spécifiques d'interprétation des transferts, ou seulement à des phénomènes d'enrichissement pragmatique? Pour répondre à cette question, j'ai examiné plusieurs arguments, qui font intervenir des considérations d'économie théorique, les tests supposés mettre en relief l'ambiguïté, les différences entre langues concernant les interprétations possibles des conversions, et le fort sentiment de conventionalité de certains emplois. Ceci m'a conduit à postuler

l'existence de plusieurs conventions spécifiques pour interpréter les conversions en français.

Ce qui précède offre de cet ouvrage un résumé qui s'est voulu assez détaillé. Quelles en sont les conclusions essentielles?

La plupart des recherches sur la distinction massif / comptable n'ont considéré que les noms communs qui s'appliquent au domaine matériel. Or la distinction massif / comptable est une distinction syntaxique que l'on retrouve parmi tous les noms communs. Il était donc important d'étudier également les noms qui ne réfèrent pas à des individus matériels. Ceci a été l'un de mes objectifs.

Les propriétés des noms massifs et des noms comptables sont apparues comme les deux faces d'une même pièce de monnaie: une face syntaxique et une face sémantique inséparables l'une de l'autre. Ainsi:

- Un nom massif est un nom commun qui peut être quantifié mais demeure invariable. Il a un mode de référence particulier: il réfère de façon distributive et cumulative. La distributivité et la cumulativité, identifiées parmi les noms communs s'appliquant à des individus matériels, se retrouvent également parmi divers types d'expressions nominales "abstraites": celles qui décrivent des individus dont la dimension principale est le temps et celles qui s'appliquent à des individus intensifs.
- Au contraire, un nom comptable est un nom commun qui peut être librement utilisé au singulier et au pluriel, ainsi qu'avec les numéraux. Du coup, son emploi requière de spécifier ce qui compte pour *un N*, *deux N*, *trois N*…

À partir de ces recherches et de ces conclusions, un certain nombre de domaines et de questions apparaissent comme très intéressants d' explorer.

2. Pistes de recherche

J'ai étudié la distinction massif / comptable telle qu'elle se manifeste pour les noms "concrets" ainsi que pour certains types de noms "abstraits": ceux qui s'appliquent à des événements, des activités, des états, des sentiments ou des qualités intensives. Il serait important d'examiner d'autres types de noms — par exemple, pour les noms comptables, ceux qui renvoient à des relations ou à des fonctions (*coordinateur, employé, frère, patient...*), à des individus mentaux liés à l'appréhension du monde (*connaissance, croyance, pensée, savoir...*), à des individus

mathématiques (*ensemble, droite, point, triangle...*), ou à des individus surnaturels (*ange, dieu, esprit, fantôme...*).

Généralement, il serait utile d'établir une classification des types d'individus auxquels les expressions nominales permettent de renvoyer, et de voir dans quelle mesure les différences ontologico-conceptuelles existant entre plusieurs types d'individus sont marquées sur le plan linguistique.

Il serait intéressant d'examiner, dans l'interprétation d'une expression comprenant un terme massif, ce qui dépend des propriétés partagées par tous les noms massifs, des propriétés spécifiques au type d'individu auquel le nom permet de référer, et des propriétés indiquées par le contexte.

Muni d'une telle classification, l'on pourrait également examiner s'il est possible, dans des langues comme le français, l'anglais ou l'allemand, de formuler des généralisations ontologiques *limitées* liant le statut massif ou comptable d'un nom et le type d'individu qu'il dénote. Ainsi, pour quel(s) type(s) **T** d'individu est-il vrai que s'il existe dans la langue un terme massif (respectivement: comptable) dénotant **T**, il existe nécessairement aussi un terme comptable (respectivement: massif) dénotant **T**? Pour quel(s) type(s) **T** d'individu est-il vrai que tout nom dénotant un sous-type **S** de **T** est un nom massif (respectivement: comptable)? En français ou en anglais, il semble par exemple que tout nom de substance (i.e. tout nom dénotant un sous-type du type **substance**) soit un nom massif.

Les recherches typologiques effectuées par des auteurs comme Greenberg (1972/1990, 1975) font apparaître une grande diversité dans la façon dont les langues expriment la quantification. Or la distinction massif / comptable semble correspondre à deux manières différentes d'exprimer celle-ci. Dans quelles autres langues chaque mode d'expression de la quantification se retrouve-t-il? Quelles conséquences cela a-t-il alors sur la sémantique des noms communs qui peuvent être quantifiés de cette manière?

Les travaux de Greenberg suggèrent qu'il existe des langues dans lesquelles la plupart des noms communs sont typiquement quantifiés comme le sont les noms massifs en français. En japonais et en mandarin, par exemple, la plupart des noms communs ne pourraient être quantifiés que dans des constructions similaires à (celles qui se manifestent dans des expressions françaises comme) *deux têtes de bétail* ou *trois verres de vin*, où ce à quoi s'applique le nom concerné (*bétail, vin*) est quantifié par l'intermédiaire d'un autre nom (*tête, verre*). Ceci a conduit des auteurs comme Lyons (1977) et Krifka (1989) à suggérer que les noms communs

fonctionnent dans ces langues comme les noms massifs le font en français. Mais qu'est-ce à dire exactement? Quels sont les autres aspects — syntaxiques et sémantiques — sous lesquels les noms communs de ces langues se comportent de la même manière que les noms massifs? Il s'agirait ici formuler des hypothèses spécifiques et de les confronter à des grammaires des langues concernées et à d'autres données linguistiques sur ces langues.

De même, il semble exister des langues où le nombre est une catégorie grammaticale obligatoirement marquée sur la plupart des noms communs, et où ceux-ci peuvent être employés librement aux différents nombres et combinés directement avec des numéraux. Ce serait, selon Whorf (1941) et Greenberg, le cas du Hopi et d'autres langues amérindiennes. En ce sens, les noms communs d'une langue comme le Hopi fonctionneraient comme le font les noms comptables en français. Quelles seraient alors les autres similitudes de comportement syntaxique et sémantique entre ces noms?

Ces comparaisons entre langues feraient apparaître ce qui, dans le fonctionnement sémantique des noms massifs et des noms comptables en français, correspond à des caractéristiques très générales des modes de quantification de ces noms, et ce qui est spécifique au français.

Gil (1988) propose que toute langue qui marque, en liaison avec le nom, une distinction entre l'indéfini et le défini opère nécessairement aussi une distinction entre nom au singulier et nom au pluriel, ainsi qu'entre nom commun pouvant être librement employé au singulier et au pluriel et nom commun quantifiable mais invariable[166]. Quels liens syntaxiques et sémantiques existe-t-il entre la distinction massif / comptable et la distinction indéfini / défini?

Placer en perspective la distinction massif / comptable est particulièrement intéressant quand on s'interroge sur l'acquisition de la distinction par de tout jeunes enfants. L'existence de langues où la majorité des noms communs fonctionneraient comme des noms massifs — ou, au contraire, comme des noms comptables — rendrait assez peu plausible l'hypothèse, avancée par des auteurs comme Macnamara[167], selon laquelle les nourrissons disposeraient de façon innée de caractérisations sémantiques des noms massifs et des noms comptables: car si tel était le cas, pourquoi ces langues feraient-elles si peu usage de l'une de ces deux catégories grammaticales, celle des noms comptables et celle des noms massifs?

Mais comment expliquer l'acquisition de la distinction massif / comptable sans postuler de telles dispositions innées? Apprendre quels noms s'emploient normalement avec les déterminants massifs (et quels

noms s'utilisent préférentiellement avec les déterminants comptables) pourrait en partie consister à former des généralisations ontologiques limitées du genre de celles évoquées plus haut. Quel serait le contenu précis de ces généralisations et quelles capacités seraient nécessaires pour les former? Quand l'enfant devrait-il au contraire apprendre au cas par cas le statut massif ou comptable d'un nom? Plus généralement, sur quels types d'apprentissages limités l'acquisition de la distinction pourrait-elle reposer? Quel rôle y jouerait l'apprentissage du singulier et du pluriel en rapport avec les noms?

Des auteurs comme Milner (1978) et Van de Velde (1995) suggèrent qu'à côté des noms comptables et des noms massifs, il existerait des noms communs qui sont non quantifiables. Ce serait le cas de ce que Van de Velde appelle les *noms de faits* (**une immortalité*, **un peu de rotondité*). La façon dont ces noms sont effectivement employés dans une langue comme le français serait à étudier en détail.

La relation de partie relative à un nom (*N*-partie) est intervenue à plusieurs reprises dans ce travail, afin de caractériser en particulier la façon dont les noms massifs réfèrent. Quels sont tous les phénomènes linguistiques dans lesquels cette relation se manifeste?

Enfin, la caractérisation proposée de la distinction massif / comptable s'insérerait naturellement au sein d'une modélisation de la dépendance des conditions de vérité d'un énoncé vis-à-vis de ses constituants, noms massifs et noms comptables en particulier[168]. Ceci impliquerait, entre autres, d'étudier de manière plus détaillée les liens existant entre la distinction massif / comptable et l'aspect des énoncés.

Bibliographie

Allan, K. (1980). "Nouns and countability." Language, N°56 (pp. 541-567).

Anscombre, J.-C. (1995). "Morphologie et représentation événementielle: le cas des noms de sentiments et d'attitude." Langue française, N°105 (pp. 40-54).

Anscombre, J.-C. (1996). "Noms de sentiments, noms d'attitude et noms abstraits." In N. Flaux, M. Glatiny & D. Samain (éds.), Les noms abstraits (pp. 257-274).

Armstrong, D. M. (1980). Nominalism and realism. Cambridge: Cambridge University Press.

Ayer, A. J. (1954/1963). "The identity of indiscernibles." Repris dans Philosophical essays (pp. 26-35). Londres: Macmillan & Co.

Bergmann, G. (1964). Logic and reality. Madison: University of Wisconsin Press.

Bianchi, C. (1998). Flexibilité sémantique et sous-détermination. Thèse de doctorat. Palaiseau: École Polytechnique.

Black, M. (1952). "The identity of indiscernibles." Mind, N°61 (pp. 152-164).

Bloom, P. (1994). "Possible names: the role of syntax-semantics mappings in the acquisition of nominals." Lingua, N°92 (pp. 297-329).

Borillo, A. (1989). "Notions de "massif" et "comptable" dans la mesure temporelle." In J. David & G. Kleiber (éds.), Termes massifs et termes comptables (pp. 215-238).

Bosveld-de Smet, L. (1998). On mass and plural quantification. Groningen Dissertations in Linguistics, N°22. Groningen: Groningen University Press.

Boudewijnse, G.-J. (1997). The Gestalt line. Thèse de doctorat. Montréal: Université McGill.

Brentano, F. (1874). Psychologie vom empirischen Standpunkt. 1ère éd., Leipzig: Duncker & Humblot. (Traduction anglaise par L. L. McAlister, 1973: Psychology from an empirical standpoint. Londres: Routledge.)

Brown, R. (1973). A first language: the early stages. Cambridge: Harvard University Press.

Bunt, H. C. (1979). "Ensembles and the formal semantic properties of mass terms." In J. F. Pelletier (éd.), Mass terms (pp. 249-277).

Bunt, H. C. (1985). Mass terms and model-theoretic semantics. Cambridge: Cambridge University Press.

Burge, T. (1972). "Truth and mass terms." Journal of philosophy, N°69 (pp. 263-282).

Bybee, J. (1988). "Morphology as lexical organization." In Hammond et Noonan (éds.), Theoretical morphology. Academic Press.

Cadiot, P. & Némo, F. (1997). "Propriétés extrinsèques en sémantique lexicale." French language studies, N°7 (pp. 127-146).

Carey, S. (1993). "Speaking of objects as such." In G. Harman (éd.), Conceptions of the human mind. NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Carey, S. & Xu, F. (1999). "Sortals and kinds: An appreciation of John Macnamara." In R. Jackendoff, P. Bloom & K. Wynn (éds.), Language, logic and concepts.

Carston, R. (1995/1998). "Postcript to *Implicature, explicature and truth-theoretic semantics.*" Repris dans A. Kasher (éd.) (1998), Pragmatics: critical concepts (pp. 464-479). Londres: Routledge.

Carter, R. (1997). "Lexical knowledge, conceptual knowledge, and generativity." Sémiotiques, N°13.

Cartwright, H. M. (1975/1979). "Amounts and measures of amounts." Repris dans Pelletier (éd.) (1979), Mass terms (pp. 179-198).

Casati, R. & Varzi, A. C. (1999). Parts and places. The structure of spatial representation. Londres: MIT Press.

Cheng, C.-Y. (1973). "Response to Moravcsik." In Hintikka et al. (éds.), Approaches to natural language.

Chierchia, G. (1998). "Plurality of mass nouns and the notion of *semantic parameter*." In S. Rothsen (éd.), Events in grammar. Dordrecht: Kluwer.

Copestake, A. & Briscoe, T. (1995). "Semi-productive polysemy and sense extension." Journal of semantics, Vol. 12, N°1 (pp. 15-68).

Cruse, D. A. (1986). Lexical semantics. Cambridge: Cambridge University Press.

Damourette, J. & Pichon, E. (1930). Des mots à la pensée. 1911-1927. Essai de grammaire de la langue française. Tome premier. Paris: d'Artrey.

David, J. & Kleiber, G. (éds.) (1989). Termes massifs et termes comptables. Paris: Editions Klincksieck.

Dickinson, D. K. (1988). "Learning the names for materials: factors constraining and limiting hypotheses about word meaning." Cognitive development, N°3 (pp. 15-35).

Dummett, M. (1973). Frege. Londres: Duckworth.

Ehrenfels, C. (1890/1987). "On *Gestalt Qualities.*" Repris dans B. Smith (éd.) (1987), Foundations of gestalt theory.

Englebert, A. (1996). "L'article partitif: l'evolution des conditions d'emploi." Langue francaise, N°109 (pp. 9-28).

Fauconnier, G. (1997). Mappings in thought and language. Cambridge: Cambridge University Press.

Flaux, N., Glatiny, M. & Samain, D. (éds.). (1996). Les noms abstraits: histoire et théories. Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion.

Frankel, J.-J., Paillard, D. & de Vogüe, S. (1989). "Extension de la distinction *discret, dense, compact* au domaine verbal." In J. David & G. Kleiber (éds.), Termes massifs et termes comptables (pp. 239-247).

Frege, G. (1884). Die Grundlagen der Arithmetik: eine logisch-mathematische Untersuchung über den Begriff der Zahl. Breslau: Köbner. (Traduction française (1969): Les fondements de l'arithmétique. Paris: Seuil.)

Galmiche, M. (1986). "Notes sur les noms de masse et le partitif." Langue française, N°72 (pp. 40-53).

Galmiche, M. (1987). "À propos de la distinction massif / comptable." Modèles linguistiques, Vol. 8 (pp. 179-203).

Galmiche, M. (1989). "Massif / comptable: de l'un à l'autre et inversement." In J. David & G. Kleiber (éds.), Termes massifs et termes comptables (pp. 63-77).

Galmiche, M. & Kleiber, G. (1996). "Sur les noms abstraits." In N. Flaux, M. Glatiny & D. Samain (éds.), Les noms abstraits (pp. 23-40).

Gathercole, V. C. (1985). "*He has too much hard questions*: the acquisition of the linguistic mass-count distinction in much and many." Journal of child language, N°12 (pp. 395-415).

Geach, P. T. (1962). Reference and generality. Ithaca: Cornell University Press.

Gil, D. (1988). "Definiteness, noun phrase configurationality, and the count-mass distinction." In E. J. Reuland and A. G. B. ter Meulen (éds.), The representation of (in)definiteness. Cambridge: MIT Press.

Gillon, B. S. (1987). "The readings of plural noun phrases in English." Linguistics and philosophy, N°10 (pp. 199-219).

Gillon, B. S. (1990). "Ambiguity, generality, and indeterminacy: tests and definitions." Synthese, N°85 (pp. 391-416).

Gillon, B. S. (1992). "Towards a common semantics for English count and mass nouns." Linguistics and philosophy, N°15 (pp. 597-639).

Gillon, B. S. (1994). "On the semantic difference between mass nouns and count nouns." In 11th European conference on artificial intelligence. Amsterdam.

Gillon, B. S. (1999). "The lexical semantics of English count and mass nouns." In E. Viega (éd.), Breadth and depth of semantic lexicons (pp. 19-37). Kluwer Academic Publishers.

Gillon, B. S. (À paraître). "Ambiguity, indeterminacy, deixis and vagueness: evidence and theory." In S. Davis & B. Gillon (éds.), Semantics: a reader. Oxford: Oxford University Press.

Gordon, P. (1985). "Evaluating the semantic categories hypothesis: The case of the count/mass distinction." Cognition, N°20 (pp. 209-242).

Gracia, J. J. E. (1988). Individuality. An essay on the foundations of metaphysics. Albany: SUNY.

Greenberg, J. (1972/1990). "Numeral classifiers and substantial number: Problems in the genesis of a linguistic type." Repris dans J. Greenberg (1990), On language. Selected writings of Joseph H. Greenberg. Stanford: Stanford University Press.

Greenberg, J. (1975). "Dynamic aspects of word order in the numeral classifier." In Ch. N. Li (éd.), Word order and word order changes (pp. 27-45). Austin: University of Texas Press.

Grice, H. P. (1978). "Further notes on logic and conversation." In P. Cole (éd.), Syntax and Semantics Volume 9: Pragmatics. New York: Academic Press.

Griffin, N. (1977). Relative identity. Oxford: Clarendon press.

Gross, G. (1995). "Une grammaire locale de l'expression des sentiments." Langue française, N°105 (pp. 70-87).

Higginbotham, J. (1995). "Mass and count quantifiers." In E. Bach, A. Kratzek & B. H. Partee (éds.), Quantification in natural languages (pp. 383-419).

Hintikka, J., Moravcsik, J. & Suppes, P. (éds.) (1973). Approaches to natural language. Dordrecht: D. Reidel Publishing Company.

Hobbes, T. (1839). In W. Molesworth (éd.), English works of Thomas Hobbes. Londres: John Bohn.

Husserl, E. (1900-1901). Logische Untersuchungen. Zweiter Band. Untersuchungen zur Phänomenologie und Theorie der Erkenntnis. Halle: Niemeyer. (Traduction francaise (1959-1974): Recherches logiques. Paris: PUF).

Jackendoff, R. (1991). "Parts and boundaries." Cognition, N°41 (pp. 9-45).

Jackendoff, R., Bloom, P. & Wynn, K. (éds.) (1999). Language, logic and concepts: Essays in honor of John Macnamara. Cambridge: MIT Press.

Jespersen, O. (1924). The philosophy of grammar. Londres: G. Allen.

Kleiber, G. (1981). Problèmes de référence. Descriptions définies et noms propres. Paris: Klincksieck.

Kleiber, G. (1987/1994). "Une leçon de CHOSE: sur le statut sémantico-référentiel du mot CHOSE." Travaux du centre de recherches sémiologiques, N°53 (pp. 57-75). Repris dans G. Kleiber (1994a), Nominales.

Kleiber, G. (1990). L'article LE générique. La généricité sur le mode massif. Genève: Librairie Droz.

Kleiber, G. (1992). "À propos de *Du Mozart*: une énigme référentielle." In G. Gréciano & G. Kleiber (éds.), Systèmes interactifs. Metz: Université de Metz.

Kleiber, G. (1994a). Nominales. Essais de sémantique référentielle. Paris: Colin.

Kleiber, G. (1994b). "Quand le nom propre prend article: le cas des noms propres métonymiques (I) Problème de genre et de détermination massif / comptable." In G. Kleiber (1994a), Nominales.

Kleiber, G. (1997). "Massif / comptable et partie / tout." Verbum, N°3 (pp. 321-337).

Kleiber, G. (1998). "Quand le tout est de la partie." In Mélanges Étienne Brunet.

Kleiber, G. (1999). Problèmes de sémantiques. La polysémie en questions. Villeneuve d'Asq: Presses Universitaires du Septentrion.

Krifka, M. (1989). Nominalreferenz und Zeitkonstitution. Zur Semantik von Massentermen, Pluraltermen und Aspektklassen. Munich: Verlag.

Krifka, M. (1991). "Massennomina." In A. von Stechow & D. Wunderlich (éds.), Semantics. An international handbook of contemporary research (pp. 399-417). Berlin: Mouton de Gruyter.

Lakoff, G. (1987). Women, fire and dangerous things: what categories reveal about the mind. Chicago: University of Chicago Press.

Langacker, R. (1987a/1991). "Nouns and verbs." Repris dans R. Langacker (1991), Concept, image and symbol: the cognitive basis of grammar. Berlin: Mouton de Gruyter.

Langacker, R. (1987b). Foundations of cognitive grammar. Vol. 1. Stanford: Stanford University Press.

La Palme-Reyes, M., Macnamara, J. & Reyes, G. E. (1994). "Reference, kinds and predicates." In J. Macnamara & G. E. Reyes (éds.), The logical foundations of cognition (pp. 91-145).

La Palme-Reyes, M., Macnamara, J., Reyes, G. E. & Zolfaghari, H. (1999). "Count nouns, mass nouns, and their transformations: A unified

category-theoretic semantics." In R. Jackendoff, P. Bloom & K. Wynn (éds.), Language, logic and concepts (pp. 427-452).

Laparra, M. (1989). "La pêche au goujon: massif ou comptable." In J. David & G. Kleiber (éds.), Termes massifs et termes comptables (pp. 159-168).

Laycock, H. (1972). "Some questions of ontology." Philosophical review, N°81 (pp. 3-42).

Laycock, H. (1975/1979). "Theories of matter." Repris dans J. F. Pelletier (1979) (éd.), Mass terms (pp. 89-120).

Leibniz, G. W. (1965). "Metaphysical disputation on the principle of an individual." In C. J. Gerhardt (éd.), Die Philosophischen Schriften von Gottfried Wilhem Leibniz (pp. 17-26). Hidesheim.

Leniewski, S. (1916). Podstawy ogolnej teoryi. I. Moskow: Prace Polskiego Koa Naukowego w Moskwie, Sekcya matematyczno-przyrodnicza. (Traduction anglaise: "Foundations of the general theory of sets. I." In S. J. Surma, J. Srzednicki, D. I. Barnett & F. V. Rickey (éds.) (1992), S. Lenievski: Collected Works, Vol. 1 (pp. 129-173). Dordrecht: Kluwer.)

Leonard, Z. & Goodman, Z. (1940). "The calculus of individuals and its uses." Journal of symbolic logic, N°5 (pp. 5-55).

Link, G. (1983). "The logical analysis of plurals and mass terms: A lattice-theoretical approach." In R. Bauerle, C. Schwartze & A. von Stechow (éds.), Meaning, use and interpretation of language (pp. 302-323). Berlin: Mouton de Gruyter.

Locke, J. (1690/1894). An essay concerning human understanding (A. C. Fraser, éd.). New York: Dover.

Lonning, J. T. (1987). "Mass terms and quantification." Linguistics and philosophy, N°10 (pp. 1-52).

Lowe, E. J. (1989). Kinds of being. A study of individuation, identity and the logic of sortal terms. Oxford: Basil Blackwell.

Lyons, J. (1968). Introduction to theoretical linguistics. Cambridge: Cambridge University Press.

Lyons, J. (1977). Semantics. Cambridge: Cambridge University Press.

Macnamara, J. (1982). Names for things. Cambridge: MIT Press.

Macnamara, J. (1986a). A border dispute. The place of logic in psychology. Cambridge: MIT Press.

Macnamara, J. (1986b). "Principles and parameters: A response to Chomsky." New ideas in psychology, N°4 (2) (pp. 215-222).

Macnamara, J. (1991). "Linguistic relativity revisited." In R. L. Cooper &. B. Spolsky (éds.), The influence of language on culture and thought. Berlin: Mouton de Gruyter.

Macnamara, J. (1999). Through the rearview mirror. Historical reflections on psychology. Cambridge: MIT Press.

Macnamara, J. & Boudewijnse, G.-J. (1995). "Brentano's influence on Ehrenfels's theory of perceptual gestalts." Journal for the theory of social behaviour, N°25 (4) (pp. 401-419).

Macnamara, J. & Reyes, G. E. (éds.) (1994a). The logical foundations of cognition. Oxford: Oxford University Press.

Macnamara, J. & Reyes, G. E. (1994b). "Foundational issues in the learning of proper names, count nouns and mass nouns." In J. Macnamara & G. E. Reyes (éds.), The logical foundations of cognition.

Martin, R. (1983). "De la double *extensité* du partitif." Langue française, N°57 (pp. 34-42).

Martin, R. (1989). "La "référence massive" des unités nominales." In J. David & G. Kleiber (éds.), Termes massifs et termes comptables (pp. 37-46).

McCawley, J. (1975). "Lexicography and the count-mass distinction." In Proceedings of the first annual meeting of Berkeley linguistics society (pp. 314-321).

McPherson, L. M. P. (1991). "*A little* goes a long way: Evidence for a perceptual basis of learning noun categories COUNT and MASS." Journal of child language, N°18 (pp. 315-338).

McPherson, L. M. P. (1999). "Scientific theories that unconceal being: Intentions and conceptions in their genesis." In R. Jackendoff, P. Bloom & K. Wynn (éds.), Language, logic and concepts.

Mervis, C. B. &. Johnson, K. E. (1991). "Acquisition of the plural morpheme." Developmental psychology, N°27 (2) (pp. 222-235).

Milner, J.-C. (1978). De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations. Paris: Editions du Seuil.

Moltmann, F. (1997). Parts and wholes in semantics. Oxford: Oxford University Press.

Montague, R. (1973a). "The proper treatment of mass terms in English." In Hintikka et al. (éds.), Approaches to natural language.

Montague, R. (1973b). "Reply to Moravcsik." In Hintikka et al. (éds.), Approaches to natural language.

Moravcsik, J. (1973). "Mass terms in English." In Hintikka et al. (éds.), Approaches to natural language.

Mourelatos, A. (1978). "Events, processes, and states." Linguistics and philosophy, N°2 (pp. 415-434).

Mufwene, S. S. (1984). "The count/mass distinction and the English lexicon." In Parasession on lexical semantics (pp. 200-221). Chicago

Linguistics Society.

Mulligan, K., Smith, B. & Simons, P. (1984). "Truth-makers." Philosophy and phenomenological research, Vol. 1, 44, N° 3.

Nicolas, D. (1997). Count nouns, mass nouns and their acquisition. Mémoire de troisième année de doctorat ("special comprehensive examination"). Montréal: Université Mc Gill.

Nicolas, D. (1999). La distinction entre noms massifs et noms comptables. Aspects linguistiques et conceptuels. Thèse de doctorat. Palaiseau: Ecole Polytechnique.

Noonan, H. (1997). "Relative identity." In B. Hale & C. Wright (éds.), A companion to the philosophy of language (pp. 634-652). Oxford: Basil Blackwell.

Nunberg, G. (1995). "Transfers of meaning." Journal of semantics, Vol. 12, N°2 (pp. 109-132).

Nunberg, G. & Zaenen, A. (1997). "La polysémie systématique dans la description lexicale." Langue française, N°113.

Ojeda, A. (1993). Linguistic individuals. Stanford: Stanford University Press.

Ostler, N. & Atkins, B. T. S. (1992). "Predictable meaning shift: some linguistic properties of lexical implication rules." In J. Pustejovsky & S. Bergler (éds.), Lexical semantics and knowledge representation.

Parsons, T. (1968/1979). "An analysis of mass and amount terms." Repris dans J. F. Pelletier (éd.) (1979), Mass terms (pp. 137-166).

Pelletier, J. F. (1975/1979). "Non-singular reference: some preliminaries." Repris dans J. F. Pelletier (éd.) (1979), Mass terms (pp. 1-14).

Pelletier, J. F. (éd.). (1979). Mass terms: some philosophical problems. D. Reidel Publishing Company.

Pelletier, J. F., Schubert, L. K. (1989). "Mass expressions." In D. Gabbay & F. Guenthner (éds.), Handbook of philosophical logic (pp. 327-407). D. Reidel Publishing Company.

Petitot, J. (1989). "Forme." Article de l'Encyclopaedia Universalis.

Prasada, S. (1993). "Learning names for solid substances: Quantifying solid entities in terms of portions." Cognitive development, N°8 (pp. 83-104).

Pustejovsky, J. (1991). "The generative lexicon." Computational linguistics, Vol. 17, N° 4.

Pustejovsky, J. & Boguraev, B. (1995). "Introduction: lexical semantics in context." Journal of semantics, Vol. 12, N°1 (pp. 1-14).

Quine, W. V. (1960). Word and object. Cambridge: MIT Press.

Récanati, C. & Récanati, F. (1999). "La classification de Vendler revue et corrigée." In S. Vogeleer, A. Borillo, M. Vuillaume & C. Vetters (éds.), La modalité sous tous ses aspects. Cahiers Chronos.

Récanati, F. (1993/1998). "Truth-conditional pragmatics." Repris dans A. Kasher (éd.) (1998), Pragmatics: critical concepts (pp. 512-531). Londres: Routledge.

Récanati, F. (1997). "La polysémie contre le fixisme." Langue française, N°113.

Riegel, M., Pellat, J.-C. & Rioul, R. (1994). Grammaire methodique du francais. Paris: PUF.

Roeper, P. (1983). "Semantics for mass terms with quantifiers." Noûs, N°17 (pp. 251-265).

Rundle, B. (1979). Grammar in philosophy. Oxford: Clarendon Press.

Sharvy, R. (1978). "Maybe English has no count nouns." Studies in language, N°2 (pp. 345-365).

Sharvy, R. (1983). "Aristotle on mixtures." The journal of philosophy, Vol. 90, N°8 (pp. 439-457).

Simons, P. (1987). Parts: A study in ontology. Oxford: Oxford University Press.

Smith, B. (éd.) (1982). Parts and moments. Studies in logic and formal ontology. Munich: Philosophia Verlag.

Smith, B. (éd.) (1987). Foundations of gestalt theory. Munich: Philosophia Verlag.

Smith, B. (1994). Austrian philosophy. The legacy of Franz Brentano. Chicago: Open court.

Smith, B. & Varzi, A. C. (2000). "Fiat and bona fide boundaries." Philosophy and phenomenological research, N°60: 2.

Soja, N. N. (1992). "Inferences about the meanings of nouns: the relationship between perception and syntax." Cognitive development, N°7 (pp. 29-45).

Sperber, D. & Wilson, D. (1986). Relevance: communication and cognition. Oxford: Blackwell

Strawson, P. F. (1954). "On particular and general." Proceedings of the Aristotelian society, N°54 (pp. 233-261).

Strawson, P. F. (1959). Individuals. An essay in descriptive metaphysics. Londres: Methuen. (Traduction française (1973): Les individus. Paris: Seuil.)

Strawson, P. F. (1974). Subject and predicate in logic and grammar. Methuen & Co Ltd.

Talmy, L. (1978/1988). "The relation of grammar to cognition." Repris dans B. Rudzka-Ostyn (éd.) (1988), Topics in cognitive linguistics

(pp.165-207). Amsterdam: John Benjamins Publishing Co.

Tesnières, L. (1959). Éléments de syntaxe structurale. Paris: librairie Klincksieck.

ter Meulen, A. (1980). Substance, quantities and individuals. Thèse de doctorat. Max Planck Institut für Psycholinguistik.

ter Meulen, A. (1981). "An intensional logic for mass terms." Philosophical studies, N°40 (pp. 105-125).

ter Meulen, A. (1984). "Events, quantities and individuals." In F. Landman & F. Veltman (éds.), Varieties of formal semantics (pp. 259-279). Cinnaminson: Foris Publications.

Tomasello, M. & Raquel, O. (1993). "Twenty-three-month-old children have a grammatical category of noun." Cognitive development, N°8 (pp. 451-464).

Van de Velde, D. (1995). Le spectre nominal. Des noms de matières aux noms d'abstractions. Lille: Editions Peeters.

Van de Velde, D. (1996). "La détermination des noms abstraits." In N. Flaux, M. Glatiny & D. Samain (éds.), Les noms abstraits (pp. 275-288).

Van de Velde, D. (1997). "Articles, généralités, abstractions." In N. Flaux, D. Van de Velde & W. de Mulder (éds.), Entre général et particulier: les déterminants. Arras: Artois Presses Université.

Vendler, Z. (1957/1967). "Verbs and times." Repris dans Z. Vendler (1967), Linguistics and philosophy (pp. 97-121).

Vendler, Z. (1967). Linguistics and philosophy. Ithaca: Cornell University Press.

Verkuyl, H. J. (1993). A theory of aspectuality. The interaction between temporal and atemporal structure. Cambridge: Cambridge studies in linguistics.

Victorri, B. & Fuchs, C. (1997). La polysémie. Construction dynamique du sens. Paris: Hermès.

Ware, R. X. (1975/1979). "Some bits and pieces." Repris dans J. F. Pelletier (éd.) (1979), Mass terms (pp. 15-29).

Weinreich, U. (1966). "Explorations in semantic theory." In Current trends in linguistics, Vol. 3 (pp. 395-477). La Hague: Mouton de Gruyter.

Whorf, B. L. (1956). Language, thought and reality: selected writings of Benjamin Lee Whorf (éd.: J. B. Carroll). Cambridge: MIT Press.

Wiederspiel, B. (1992). "Termes de masse et référence hétérogène." Le français moderne, Vol. 60, N° 1 (pp. 46-67).

Wierzbicka, A. (1984). "Apples are not *a kind of fruit*: the semantics of human categorization." American Ethnologist, N°11 (pp. 313-328).

Wierzbicka, A. (1985). "Oats and wheats: the fallacy of arbitrariness." In J. Haiman (éd.), Iconicity in syntax (pp. 311-342). Amsterdam: John

Benjamin.

Wiggins, D. (1980). Sameness and substance. Oxford: Basil Blackwell.

Wilmet, M. (1986). La détermination nominale. Quantification et caractérisation. Paris: PUF.

Wilmet, M. (1996). "À la recherche du nom abstrait." In N. Flaux, M. Glatiny & D. Samain (éds.), Les noms abstraits (pp. 67-76).

Wilmet, M. (1997). Grammaire critique du Français. Louvain-la-Neuve: Duculot.

Zimmerman, D. W. (1995). "Theories of masses and problems of constitution." The philosophical review, January 1995 (pp. 53-110).

Zwicky, A. & Sadock, J. M. (1975). "Ambiguity tests and how to fail them." In J. Kimbal (éd.), Syntax and semantics 4. New York: Academic Press.

1) Cf. Greenberg (1972/1990, 1975). Sur l'évolution, depuis les Grecs, de la notion de quantification, voir McPherson (1999). ↵

2) Des restrictions similaires s'observent en anglais et en allemand; cf. Krifka (1989, 1991). ↵

3) Tels Weinreich (1966), Talmy (1978/1988), Galmiche (1986, 1989), Martin (1989), Kleiber (1990, 1999), Gillon (1992, 1998), Riegel et al. (1994), Copestake et Briscoe (1995) et Nunberg et Zaenen (1997). ↵

4) Comme exemples de noms massifs invariablement pluriels, citons *épinards, rillettes* et *semailles*. ↵

5) On opposera ainsi les expressions *trois verres d'eau, quatre pièces d'argenterie* à **deux verres de stylo bille, *deux pièces de meuble*: le nom quantifié ne peut être au singulier que si c'est un nom massif. J'appelle noms quantifiants les noms qui comme *verre* ou *pièce* apparaissent comme premier nom dans ce type de construction. ↵

6) Cf. Galmiche (1987: 190), les deux énoncés qui suivent étant inspirés d'exemples qu'il donne. ↵

7) Comme en sont conscients la majorité des auteurs qui se sont intéressés à la distinction massif / comptable. ↵

8) Enoncé inspiré d'un exemple en anglais donné par Macnamara (1982: 139). ↵

9) Cet exemple et le précédent sont repris de Kleiber (1992: 242). ↵

10) Avec des restrictions propres à chaque langue. ↵

11) Cf. Wilmet (1986, 1997: §3.7.6), Gillon (1992), Kleiber (1992, 1994). ↵

12) Cette position est adoptée, avec diverses nuances, par les auteurs cités dans la note 3. ↵

13) Voir Pustejovsky (1991) et Pustejovsky et Boguraev (1995). Je cite plus loin différents auteurs qui se sont attachés à décrire ces régularités, et consacre à leur étude le chapitre intitulé *Les transferts entre noms massifs*

et noms comptables. ↵

14) Cf. Weinreich (1966), Galmiche (1989: 65), Gillon (1998). ↵

15) Ainsi que le suggèrent des auteurs comme Pustejovsky (1991), Copestake et Briscoe (1995), et Nunberg et Zaenen (1997). ↵

16) Sur la notion d'homogénéité, cf. Sharvy (1983: 446) et Simons (1987: 219-220). ↵

17) Invariablement pluriel, le nom anglais *stairs* est donc massif. ↵

18) D'autres cas sont les suivants: *de la charcuterie / une (des) cochonnaille(s), de la chemiserie / une (des) chemise(s), de la confiserie / un (des) bonbon(s), de la coutellerie / un (des) couteau(x), de la joaillerie / un (des) joyau(x), de la lingerie fine / un (des) linge(s) de corps pour femme, de la machinerie / une (des) machine(s), de l'orfèvrerie / un (des) bijou(x) en or, de la pâtisserie / une (des) pâtisserie(s), de la poterie / un (des) pot(s), de la tuyauterie / un (des) tuyau(x), de la pharmacie / un (des) médicament(s), du feuillage / une (des) feuille(s), de l'outillage / un (des) outil(s), du bétail / une (des) bête(s), du courrier / une (des) lettre(s), de la faune / un (des) animal(ux), de la flore / un (des) végétal(ux), marchandise / une (des) marchandise(s), de la monnaie / une (des) pièce(s), du trafic / un (des) véhicule(s).* ↵

19) Tel est aussi le cas pour les noms massifs en ii) et en iii). ↵

20) Cela est assez vraisemblable pour les noms comme *avoine* ou *thym:* ils semblent bien s'interpréter sur le même modèle que *eau*, parce que, du fait de l'usage (culinaire, en particulier) qu'on en fait, une partie d'un épi d'avoine reste de l'avoine, et une partie d'une pousse de thym, du thym.
Notons que Lowe (1991: 83-84) semble proposer une thèse du genre de celle ici avancée. Voir également, dans un esprit comparable, Whorf (1956: 135-148) et Wierzbicka (1984, 1985). ↵

21) Cf. Carey (1993), Spelke et al. (1995), Carey & Xu (1999). ↵

22) Voir Prasada (1993). ↵

23) Cf. Macnamara (1982: 142), Gordon (1988: 127), Bloom (1994: 310), McPherson (1991: 322-323), Nicolas (1997: ch. 4). ↵

24) Les données expérimentales recueillies jusqu'à ce jour restent néanmoins non conclusives à cet égard; cf. Nicolas (1997) concernant notamment les travaux expérimentaux de Brown (1973), Gordon (1985), Gathercole (1985), Dickinson (1988), Mervis et Johnson (1991), Soja (1992) et Tomasello et Olguins (1993). ↵

25) Cette interprétation de la position de Langacker est proche de celle proposée par Kleiber (1997). ↵

26) Langacker (1987a/1991, 1987b). ↵

27) Cf. Lyons (1977: ch. 11, §3). ↵

28) Un certain nombre de théoriciens opérant dans le cadre de la "linguistique cognitive" font appel, dans un esprit similaire, à la notion de *projection*, certains cherchant à fonder les catégories sémantiques sur l'expérience perceptive; cf. Talmy (1978/1988), Lakoff (1987) et Fauconnier (1997). ↵

29) Cf. Smith et Varzi (2000). ↵

30) Voir Cartwright (1975/1979). ↵

31) Le chapitre six est consacré à l'étude de ces noms. ↵

32) Remarquons d'ailleurs que Langacker, sans doute sensible à cette difficulté, semble parfois réinterpréter "l'homogénéité" qu'il attribue aux noms massifs comme une manière d'exprimer le fait qu'un nom massif permet de catégoriser certains individus comme exemplaires d'un même type; par exemple, comme exemplaires du type *mobilier*. Néanmoins, ceci est une caractéristique de *tous les noms communs*, et non des seuls noms massifs. Soit *N* un nom commun quelconque, utilisé pour désigner certains individus comme exemplaires du type **N**. Si aucune information spécifique n'est fournie, les différences existant entre ces individus sont mises entre parenthèse au profit de la communauté de type de ces individus. À ce titre, le nom comptable *meuble* nomme et "présente" des individus de manière tout autant "homogène" que le nom massif *mobilier*. Cette réinterprétation de "l'homogénéité" ne donne donc pas une propriété caractéristique des noms massifs, contrairement à ce qu'avance Langacker. ↵

33) Néanmoins, l'abandon de cette position n'interdit en rien de formuler

des généralisations ontologiques *limitées*. Ainsi, en français comme en anglais, tous les noms de substances semblent être des noms fondamentalement massifs. ↵

34) Egalement qualifiée de divisibilité homogène; ou de "divisive reference" en anglais. ↵

35) La notion d'individu sera étudiée pour elle-même et caractérisée dans le chapitre suivant. ↵

36) Sauf si le nom est expressément marqué dans le lexique comme syntaxiquement pluriel; on dira par exemple que *rillettes* s'applique à un individu si un syntagme nominal pluriel défini ayant *rillettes* pour tête peut être employé pour faire référence à cet individu. ↵

37) Cette caractérisation de la notion d'application (d'un nom commun à un individu) correspond à l'analyse proposée par Vendler (1960: ch. 2) de la formation de "termes singuliers" à partir de noms communs, c'est-à-dire d'expressions nominales ayant un nom commun pour tête et permettant de référer à un individu. ↵

38) C'est pourquoi je n'irai point dans ce qui suit jusqu'à formuler un modèle formel de l'interprétation d'énoncés qui comprennent des expressions massives ou comptables. Pour être complet, je signale néanmoins que de nombreux modèles de ce type ont été proposés, fondés sur le travail d'auteurs comme Quine (1960), Parsons (1968/1979), Montague (1973a, 1973b), Moravcsik (1973), Cartwright (1975/1979), Bunt (1979, 1985), ter Meulen (1980, 1981), Link (1983), Roeper (1983), Lonning (1987), Simons (1987), Ojeda (1993), Macnamara et Reyes (1994) et La Palme-Reyes et al. (1999). Pour des vues d'ensemble, on pourra consulter Krifka (1991), Pelletier et Schubert (1989), Nicolas (1997) et Bosveld-de Smet (1998). ↵

39) Ainsi qu'indiqué, cette formule doit être comprise comme quantifiée universellement:
(RD) $\forall x\ \forall y\ (Nx \rightarrow (Pyx \rightarrow Ny))$ ↵

40) Cf. Husserl (1900-1901), Leniewski (1916), Leonard et Goodman (1940), Smith (éd) (1982), Simons (1987) et Casati et Varzi (1999). ↵

41) Notons que certains auteurs emploient comme primitive la relation de

partie méréologique impropre, IP, et définissent la relation de partie méréologique P à partir de IP. Leur système d'axiomes pour IP est donc distinct de celui donné ci-dessous, mais équivalent; cf. Simons (1987: ch. 4) et Casati et Varzi (1999: ch. 3). ↵

42) Il faut bien sûr ajouter à ceux-ci un ensemble d'axiomes suffisants pour le calcul des prédicats du premier ordre avec identité. Le système axiomatique de la méréologie classique extensionnelle est typiquement formulé et interprété *en dehors* du cadre de la théorie des ensembles. ↵

43) Cf., par exemple, Quine (1960) et Simons (1987: 139).
Notons à cette occasion que la référence distributive telle que formulée ci-dessus est un cas particulier d'une propriété qui concerne les prédicats, *la divisibilité;* cf. Leonard et Goodman (1940: 55), Sharvy (1983: 441) et Simons (1987: 139), qui utilisent le terme anglais *dissectivity*. Un prédicat G est *divisible* (au sens technique qu'on définit ici) si et seulement si il s'applique à toutes les parties méréologiques de ce à quoi il s'applique:
$\mathrm{div}(G) \equiv_{\mathrm{def}} Gx \wedge Pyx \rightarrow Gy$
Soit maintenant *N* un nom commun, et N le prédicat qui est satisfait par un individu *x* quand le nom *N* s'applique à *x*. Le nom *N* réfère de façon distributive si et seulement si le prédicat N associé au nom est divisible.
Les contre-exemples considérés montrent que si *N* est un nom massif, le prédicat N qui lui est associé n'est pas en général divisible. ↵

44) Il en serait de même si vous aviez devant vous de l'armement, de l'équipement, de l'habillement, de l'argenterie, de l'artillerie, de la bijouterie, de la charcuterie, de la confiserie, de la coutellerie, de la ferronnerie, de la joaillerie, de la maroquinerie, de la menuiserie, de la mercerie, de l'orfèvrerie, de la pâtisserie, de la pharmacie, de la plomberie, de la poterie, de la quincaillerie, de la robinetterie, de la grosse serrurerie, de la tuyauterie, du feuillage, de l'outillage, du bétail, de la ferraille, de la volaille, du mobilier, de l'électroménager, du courrier, de la faune, de la flore, de la marchandise, de la monnaie, de la porcelaine de Chine. Certains de ces exemples sont traduits de ceux proposés en anglais par Gillon (1998) ou issus de ceux avancés en français par Wiederspiel (1992); les autres exemples sont originaux. ↵

45) Brendan Gillon (communication personnelle) me fait remarquer que cette interprétation de la référence distributive est proche d'une proposition faite par Moravcsik (1973). Pour modéliser la dénotation des

noms massifs dans un cadre formel qu'il désirait être méréologique, Moravcsik suggérait deux possibilités, dont l'une revenait à associer à *chaque* nom massif une relation partie / tout spécifique. Remarquons à cet égard que les propositions que nous avons faites dans cette section sont fondées sur des remarques proprement linguistiques — à savoir, comme nous allons le voir, que les types d'interprétations dont sont susceptibles les expressions *une partie du N* dépendent du nom *N* concerné — alors que cela ne semble pas être le cas pour celles de Moravcsik. ↵

46) Mentionnons concernant ce type d'expression les restrictions suivantes; cf. Milner (1978: 62-63) et Van de Velde (1995: 52-54). Dans les constructions: [*une partie de* + déterminant + nom], le défini (*la,* ou *le* qui précédé par *de* donne la forme contractée *du*), les démonstratifs et les possessifs peuvent être employés aussi bien avec les noms comptables (comme *hangar* ou *troupeau*) que les noms massifs (comme *sable* ou *mobilier*):
J'ai acheté une partie du / de ce / de son hangar / troupeau.
J'ai acheté une partie du / de ce / de son sable / mobilier.
Par contre, dans ces constructions, si l'indéfini *un/une* est acceptable avec les comptables, l'indéfini partitif (*du, de l'* et *de la,* qui précédé par *de* donne la forme contractée *de* ou *d'*) ne l'est pas pour les massifs:
J'ai acheté une partie d'un hangar / troupeau.
**J'ai acheté une partie de sable / mobilier.* ↵

47) Les deux formules qui suivent ne sont bien sûr pas quantifiées universellement. ↵

48) Cf. Cartwright (1975/1979), Talmy (1978/1988), Jackendoff (1991), Gillon (1992, 1998), La Palme-Reyes et al. (1994), Bosveld-de Smet (1998) et Chierchia (1998). ↵

49) Cf. Riegel et al. (1994). ↵

50) Inspiré d'un exemple cité par Bosveld-de Smet (1998: 41). ↵

51) Traduit d'un exemple de Gillon (1992):
All regular mail in Canada is 38 cents. ↵

52) Traduit d'un exemple de Gillon (1992):
No furniture on this floor has four legs. ↵

53) Bosveld-de Smet (1998: 41). ↵

54) Autres énoncés similaires:
Sur notre site web, toute la faune du parc a été replacée sur son continent d'origine.
Tout l'armement des policiers a été regroupé par calibre. ↵

55) I.e. le fait que ce soit des facteurs sémantiques, ou au contraire pragmatiques, qui déterminent les interprétations typiquement disponibles pour les énoncés de ce type. ↵

56) On observe la même chose quand l'interprétation est (nécessairement) distributive:
Au Canada, tout le courrier régulier est à 38 sous.
L'énoncé n'est vrai que si le syntagme verbal *est à 38 sous* est satisfait par toute lettre à laquelle le groupe nominal *courrier régulier* s'applique. ↵

57) Cf. Armstrong (1978) et Gracia (1988). J'adopte dans ce travail, sans chercher à la justifier, la position réaliste défendue par ces auteurs, position selon laquelle aussi bien universels qu'individus ont droit de cité dans l'ontologie. ↵

58) Ainsi qu'il est apparent à partir de ce qui vient d'être dit, la notion que je cherche à caractériser est la notion *philosophique* d'individu — qui est une notion "technique" — et non la notion d'individu la plus courante, très voisine de *personne*. ↵

59) De nombreux auteurs interprètent ainsi l'individualité en tant que différence. Cf. par exemple Leibniz (1965: §1.30), ou, parmi les auteurs contemporains, Ayer (1954/1963: 26) et Strawson. Dans "On particular and general" (1954), ce dernier soutient en effet que l'idée d'un exemplaire individuel implique à la fois la différence et la possibilité de réidentification. Et dans *Individuals* (1959, ch. 3, s. 4), il avance qu'une catégorie n'a pas de principe d'unité si elle n'a pas de principe de différenciation. Cf. aussi Strawson (1974: 15, 17). ↵

60) Cf. Gracia (1988: 250). ↵

61) Strawson (1959: ch. 5) utilise également une notion voisine, mais en la combinant avec celle de différence (étudiée dans la sous-section

précédente). Selon Strawson, l'individualité doit se comprendre en termes d'*imprédicabilité*: un universel est ce qui est nommé par une expression qui peut être prédiquée d'autre chose, tandis qu'un individu est ce qui est nommé par une expression qui ne saurait être prédiquée; l'opposition prédicable / non prédicable semble ainsi correspondre, côté monde, à la distinction universel / individu, et côté langage, à la distinction prédicat / sujet. ↵

62) Cette conception n'a pas de défenseur explicite, mais certaines remarques de Bergmann, par exemple, suggèrent qu'il y adhère implicitement (1964: 158). ↵

63) Voir par exemple Ehrenfels (1890/1982), Smith (éd.) (1987), Petitot (1989) et Boudewijnse (1996). Smith (1994) et Macnamara et Boudewijnse (1995) soulignent l'importance des recherches et de l'enseignement de Brentano (1874) sur le développement de la notion de Gestalt et l'analyse des relations partie-tout. ↵

64) Il est possible de caractériser mathématiquement la notion de connexité, en particulier en liaison avec la notion de partie méréologique. Néanmoins les notions purement méréologiques ne suffisent pas pour définir la connexité, qui est une notion topologique. Cf. Simons (1987: ch. 7) et Casati et Varzi (1999). ↵

65) Le principe d'unité associé au type **chat** détermine ainsi les parties qui, à un moment donné, constituent un seul et même chat. Il remplit donc le rôle que Dummett (1973: 573-574) attribue à ce qu'il appelle le "principe d'identité à travers l'espace". Un des avantages de la notion d'unité est qu'elle peut s'appliquer dans d'autres domaines que le domaine matériel, en particulier dans le domaine temporel, ainsi que nous le verrons dans le chapitre cinq. ↵

66) Qu'il puisse être fort difficile de spécifier quelles sont ces relations ne remet pas ipso facto en cause leur existence: par exemple, un chat est normalement un animal se déplaçant grâce à ses quatre pattes et ceci impose des contraintes sur celles-ci. L'on peut donc accepter que le chat possède une certaine structure, même s'il est difficile de caractériser celle-ci. ↵

67) Indiquons que Simons parle, quant à lui, de *tout (R-)intégré:* c'est un individu dont le type lui impose que ses parties soient reliées entre elles

selon une certaine relation unifiante R. ↵

68) Cf. par exemple Noonan (1997). ↵

69) N'importe quelle relation satisfaite par x et y ne saurait garantir leur identité. Par exemple, la relation d'être joueurs dans la même équipe en deux moments distincts n'implique nullement l'identité à travers le temps des joueurs. ↵

70) Cf. Frege (1884: §62). Frege a discuté de façon détaillée de la notion de conditions de persistance, sous l'appellation de "critère d'identité". ↵

71) Cf. Dummett (1973: 546). ↵

72) Macnamara (1999: ch. 7); les statues qu'il considère sont celles de Churchill et d'Hitler. ↵

73) Hobbes (1839: *De corpore*, 2ème partie, ch. 11, section 7). ↵

74) De manière générale, le principe d'identité d'un artefact n'est pas le même que celui de la somme méréologique de ses parties. ↵

75) Cf. par exemple Burge (1972), Laycock (1972, 1975/1979) et Zimmerman (1995). ↵

76) Exemplaire qui s'avère également être connexe, mais qui ne l'est pas *nécessairement* en tant qu'exemplaire de substance. ↵

77) Il ne m'est pas possible de rendre justice ici aux nombreux arguments qui ont été avancés soit en faveur soit à l'encontre d'une distinction comme celle de Tibbles et Tib. Nombre de ceux-ci sont discutés par Simons (1987: ch. 3, 5 et 6), qui conclut que l'argument principal en faveur de la distinction, celui exposé ici, est valide. ↵

78) Cf. Simons (1987: 221-228), ainsi que Casati et Varzi (1999: ch. 10).
Notons que Locke avait formulé un principe similaire: "For we never finding, nor conceiving it possible, that two things of the same kind should exist in the same place at the same time, we rightly conclude, that whatever exists any where at any time, excludes all of the same kind" (1690/1894, ch. 27, §1).
Et Strawson (1974: 16) défend une idée similaire. Le principe de Locke est cependant trop général: il n'est valide que pour *certains* types d'individus

matériels auxquels des conditions de persistance sont associées. Par exemple, deux ombres (considérées comme des figures bi-dimensionnelles) peuvent se recouvrir entièrement tout en étant distinctes, ainsi que le souligne Simons (1987: 222), qui discute également d'autres contre-exemples à la thèse de Locke. ↵

79) Strawson (1974: 227, 231), Rundle (1979: 219-220, 222). ↵

80) Le parti pris méthodologique de cet ouvrage est de chercher à formuler des généralisations linguistiques qui s'appliquent sans aucune exception. Il se distingue en cela de Nicolas (1999), et aboutit donc en certains points à des conclusions différentes. ↵

81) Kleiber (1997: 325-326, 1998: 559-560). ↵

82) Mentionnons que l'origine de la référence atomique peut être retracée aux remarques de Frege sur la distinction entre concepts et prédicats. Ainsi, concernant le concept associé au groupe nominal "syllabe dans le mot *trois*", et par opposition au prédicat associé à "rouge", Frege notait la chose suivante: "[le concept] identifie le mot comme un tout et comme indivisible en ce sens qu'aucune de ses parties ne tombe à nouveau sous le concept 'syllabe dans le mot *trois*' " (1884: §54). ↵

83) Les remarques qui précèdent sont inspirées d'une suggestion de Brendan Gillon. Celle-ci m'a conduit aussi bien à reformuler la référence atomique que la référence distributive et la référence cumulative (ainsi que je l'ai fait dans le chapitre précédent).
À fin de complétude, j'indique ici qu'une autre manière de formuler le critère de référence atomique a été proposée pour tenir compte des contre-exemples qui ont été cités plus haut. Ce n'est pas celle que je retiens, car elle me paraît moins évidente que celle que je propose dans le contexte de la présente discussion. Bunt (1979: 262), Mufwene (1984: 203-204) et Gillon (1992: 598, 1994: 2) ont ainsi avancé que le sens de tout nom comptable spécifie ce qui compte comme *partie minimale* à laquelle le nom peut s'appliquer. Soit par exemple l'expression comptable *un steak*. Une partie d'un steak doit être suffisamment grande pour compter pour un steak; il existerait donc des plus petites parties de steak auxquelles l'expression *un steak* peut s'appliquer. Indiquons que cette thèse n'est point évidente: car un steak auquel on enlève une molécule n'est-il pas toujours un steak? C'est ce qu'on appelle le *problème des sorites*. ↵

84) Cf. Cadiot et Némo (1997). Divers travaux récents sur la polysémie ont trait, plus généralement, au rôle du contexte et des connaissances encyclopédiques dans l'interprétation des énoncés, par exemple: Victorri & Fuchs (1996), Carter (1997), Récanati (1997), Bianchi (1998) et Kleiber (1999). ↵

85) Rappelons la convention adoptée au chapitre trois: les variables non-explicitement quantifiées, *x* dans cette formule, sont quantifiées universellement. La formule est donc une abréviation de cette formule:
$\forall x\ (Nx \rightarrow \exists y\ (y <_N x \wedge \neg Ny))$ ↵

86) Interprété comme désignant un individu dépourvu de partie méréologique. ↵

87) Cf. la fin de la section suivante. ↵

88) Cette caractéristique des noms massifs comme *eau* a été notée par de nombreux auteurs; entre autres: Geach (1962: 39-40, 153), Burge (1972: 272), Laycock (1972: 35, 1975/1979: 97-98), Griffin (1977: 66), Pelletier (1975), Kleiber (1981: 40), Macnamara (1986: 50-62). ↵

89) Sur la notion de nom abstrait et les débats dont elle fait l'objet, voir, entre autres: Wilmet (1996) et Galmiche et Kleiber (1996). ↵

90) La classification de Vendler a fait l'objet de nombreuses études. Indiquons les travaux suivants qui sont particulièrement pertinents pour les questions soulevées dans ce chapitre: Mourelatos (1978), Talmy (1978/1988), ter Meulen (1984), Langacker (1987a/1991), Borillo (1989), Jackendoff (1991), Verkuyl (1993), Van de Velde (1995), Récanati et Récanati (1999). Suivant l'exemple de Récanati et Récanati, je traduis le terme anglais *achievement* employé par Vendler par *achèvement*, mot qui est donc utilisé ici avec un sens technique (qui sera défini ci-dessous). ↵

91) Le progressif est utilisé en anglais dans des énoncés comme:
I am running / writing / working.
*He is drawing a circle.*Cf. Vendler (1957/1967: 98-99). ↵

92) *For* est utilisé dans des énoncés comme:
He pushed the cart for half an hour. ↵

93) Notons les faits suivants qui, tout au moins lorsque les expressions verbales sont employées au passé composé, sont en distribution symétrique de ceux mis au jour par le test de *pendant*: les verbes d'achèvements ou d'accomplissements, mais non les verbes d'états ou d'activités, peuvent facilement être combinés avec une locution adverbiale débutant par *en*:

#*Cécile a haï Jacques en un mois.* (état)

#*Jeanne a piloté l'avion en six heures.* (activité)

Marie-Hélène a trouvé la solution en six heures. (achèvement)

Thomas a construit la maison du maire en une année. (accomplissement)

Ici encore, le symbole # indique une lecture forcée, inhabituelle. Combinés avec un locution adverbiale de ce type, les énoncés décrivant un état ou une activité en viennent à fonctionner comme s'ils décrivaient des événements: ils sont interprétés comme signifiant que cela a pris un temps donné (un mois, six heures) pour que l'état en vienne à se manifester, ou l'activité à être authentiquement pratiquée. ↵

94) Cf. Verkuyl (1993: ch. 2). ↵

95) Cf. Récanati et Récanati (1999: 171). ↵

96) Traduites ou inspirées pour la plupart de celles données par Vendler (1957/1967: 107). ↵

97) *Preuve:*

Notons (Hom-Réc) le sens réciproque de (Hom):

(Hom-Réc) $SV(a \cup b) \rightarrow SVa \wedge SVb$

Il est équivalent à:

(Hom-1) $SVa \wedge b<a \rightarrow SVb$

Ceci découle en effet de la condition $a \cup b = a \leftrightarrow a=b \vee b<a$.

Pour le montrer, écartons le cas trivial où $a=b$.

- Si l'on admet (Hom-Réc) et les prémisses de (Hom-1): $SVa \wedge b<a$, on a alors: $a \cup b = a$. En appliquant (Hom-Réc), on en déduit SVb.
- Inversement, si l'on admet (Hom-1) et les prémisses de (Hom-Réc): $SV(a \cup b)$, on a: $a<a \cup b \wedge b<a \cup b$. En appliquant (Hom-1), on en déduit $SVa \wedge SVb$. ↵

98) Cf. Verkuyl (1993: 41). ↵

99) Un petit caveat s'impose ici. Ainsi qu'on l'a souvent noté (cf.

Jackendoff 1991, Verkuyl 1993), mettre au pluriel indéfini le syntagme nominal compris dans un syntagme verbal décrivant un accomplissement ou un achèvement transforme souvent le syntagme verbal en une expression décrivant une activité: *écrire des poèmes, atteindre des sommets*. Ce qui a été avancé dans le corps du texte ne saurait donc valoir pour de tels cas. ↵

100) Ainsi qu'on le verra dans le chapitre suivant, il existe des différences sémantiques entre ce qu'on peut appeler, *stricto sensu*, les *noms d'états* (comme *désordre*) et ce qu'on peut qualifier de *noms de sentiments* (comme *chagrin*). Néanmoins, un grand nombre de ces noms peuvent s'employer, dans certaines constructions, comme noms d'états et, dans d'autres constructions, comme noms de sentiments. Nous négligerons donc pour le moment les différences entre ces noms. ↵

101) Plusieurs auteurs ont avancé des propositions de ce type. Citons, parmi d'autres, Mourelatos (1978), Talmy (1978/1988), Langacker (1987a/1991), Borillo (1989), Jackendoff (1991), Van de Velde (1996). ↵

102) Inspirées par une communication personnelle avec Richard Carter, que je remercie à cette occasion. ↵

103) Indiquons que les activités et les accomplissements (mais non les achèvements, qui sont ponctuels) ont la propriété supplémentaire de *se dérouler* dans le temps. ↵

104) Et persiste éventuellement pendant un certain temps. ↵

105) Notons de même que pour marcher, il faut faire au moins un pas. Le tout début de l'intervalle temporel pendant lequel Anne marche ne correspond donc pas à de la marche. ↵

106) Cf. aussi Van de Velde (1996, 1997). ↵

107) Pour Vendler, *être en désordre, être chagriné* et *être bon* sont des expressions qui décrivent chacune un état. Vendler emploie donc le terme d'*état* de manière beaucoup plus générale que Van de Velde. À la suite de celle-ci, nous allons voir dans ce qui suit quelles différences sémantiques existent entre noms d'états, noms de sentiments et noms de qualités. Nous les avions négligées dans le chapitre précédent car elles n'apparaissaient pas comme pertinentes pour les questions qui y étaient soulevées. ↵

108) Les individus de ce type sont également appelés en philosophie des *moments dépendants* (Husserl 1900-1901) ou des *tropes* (cf. Smith éd. 1982, Mulligan et al. 1984). Notons que s'ils dépendent souvent d'individus matériels, ils peuvent également dépendre d'individus dont la dimension principale est le temps, comme *une offensive*: un soldat peut ainsi regretter *le désordre* ou *la rapidité* de l'offensive à laquelle il participe. ↵

109) Cette caractérisation originale des noms intensifs est ici proposée à fin de clarification. Elle est bien sûr compatible avec celle de Van de Velde, qui repose sur le constat, exposé ci-après, que la quantification de ces noms s'interprète en termes d'intensité ou de degré.
Suivant Van de Velde, j'emploie le qualificatif de *nom intensif*. J'indique néanmoins la chose suivante: il ne semble pas que pour tous les noms auxquels s'applique la définition, ce qui varie lorsqu'on quantifie le nom puisse toujours être désigné comme *intensité*; il semble parfois plus naturel de parler de *degré* (cf. une note ultérieure sur ce point). ↵

110) Van de Velde (1995: 129, 1996: 275, 283). Cf. aussi Anscombre (1995: 261) pour les noms de sentiments. ↵

111) Les emplois comptables dont les noms intensifs sont susceptibles seront examinés dans le chapitre consacré aux transferts, dans la section concernant les conversions de noms massifs en noms comptables. ↵

112) Cf. Van de Velde (1995: 132-146). ↵

113) Notons les contrastes suivants avec l'expression *l'intensité de*. Si l'on peut parler du degré *de* courage montré par Achille, on parlera de l'intensité *du* courage qu'il a montré:
Le degré de courage montré par Achille les a surpris.
??*Le degré du courage montré par Achille les a surpris.*
L'intensité du courage montré par Achille les a surpris.
**L'intensité de courage montré par Achille les a surpris.*
La même restriction s'observerait avec un nom de sentiment comme *tristesse*.
Par contre, avec un nom d'état (*délabrement*), seule l'expression *le degré de* peut être employée:
Le degré de délabrement de l'immeuble l'a vivement impressionné.
??*Le degré du délabrement de l'immeuble l'a vivement impressionné.*

**L'intensité de délabrement de l'immeuble l'a vivement impressionné.*
**L'intensité du délabrement de l'immeuble l'a vivement impressionné.* ↵

114) Cf. Van de Velde (1995: 189-194). ↵

115) Pour ceci et ce qui suit dans cette section, cf. Van de Velde (1995: 194-199). Voir également les travaux de Gross (1995) et Anscombre (1995, 1996). ↵

116) Mais aussi: *affolement, colère, désespoir, énervement, exaltation, fatigue, mélancolie, peur, soulagement, torpeur...* ↵

117) Mais aussi: *abattement, admiration, dégoût, haine, hébétude, lassitude, méfiance, tristesse...* ↵

118) Mais aussi: *dénuement, inconscience, insensibilité, ordre, saleté...*
Notons que les noms les plus nombreux semblent ceux qui peuvent s'employer aussi bien comme noms d'états que comme noms de sentiments. ↵

119) Cf. Anscombre (1995: 46), dont les deux exemples qui suivent sont repris. ↵

120) I.e. le fait de pouvoir figurer dans l'expression [*dans un état de* + nom commun (+qualificatif éventuel pour celui-ci)]. ↵

121) Cf. Van de Velde (1995: 158-166). ↵

122) Autres noms admissibles dans cette position: *éclat, force, jeunesse, méchanceté, obscurité, patience, puissance, résistance, splendeur, valeur...* ↵

123) Notons que d'autres types de noms peuvent être employés dans un complément de qualité, comme s'il s'agissait de noms de qualités.
C'est le cas des noms de substances. Le nom *bois* est ainsi tête du complément de qualité *d'un bois coûteux* dans *une armoire d'un bois coûteux.* De même, *or* est tête du complément de qualité de *une alliance d'un or à dix-huit carats.* Ainsi que l'explique Van de Velde (1995: 162): "On admet communément qu'une construction typique de certaines unités lexicales sémantiquement homogènes (la construction des verbes de volonté avec le subjonctif par exemple) peut transmettre à des unités

lexicales d'un autre champ sémantique les propriétés de celles qu'elle caractérise en propre (une construction au subjonctif peut donner à des verbes déclaratifs un sens volitif)". C'est ce qui se passe ici avec les noms de matières. ↵

124) Cf. Van de Velde (1995: 146-157). ↵

125) Il en va de même pour les comparaisons en termes de *plus de* ou *moins de*:
Il y a plus de beauté dans ce petit tableau que dans ce grand tableau.
Jacques a ressenti moins de douleur aujourd'hui qu'hier.
Par exemple, par rapport à hier, Jacques peut avoir ressenti de la douleur:
- moins souvent;
- dans moins de parties de son corps;
- ou dans la même partie, mais de façon moins aiguë.
Le contexte peut également favoriser tel ou tel type d'interprétation:
Son voyage a été écourté. Il n'a vu qu'une partie de la beauté de Paris.
L'interprétation la plus immédiate semble être ici que le voyageur n'a vu qu'une partie des choses belles à Paris (tableaux, monuments, places...). ↵

126) I.e. le fait que, par suite d'un usage répété au sein de la communauté linguistique, elle finisse par faire partie de la compétence sémantique des locuteurs. ↵

127) Néanmoins, ainsi que nous le verrons plus bas, l'interprétation d'une construction de ce genre peut varier en fonction du contexte. ↵

128) Inspiré d'un exemple en ancien français cité par Englebert (1996: 16), qui n'indique pas, pour les romans dont elle tire des exemples, de quelle édition il s'agit:
et mengiet de l'homme tue (Jehan de la Mote, *Voie d'enfer*: 965). ↵

129) En effet, cette construction ne s'emploie pas avec des noms comptables non-convertis employés au pluriel. L'on ne saurait dire, en parlant de choux-fleurs:
**Pour l'instant, je n'ai eu qu'un peu de choux-fleurs dans mon champ.*
L'on dira au contraire:
Pour l'instant, je n'ai eu que peu de choux-fleurs dans mon champ. ↵

130) Exemple inspiré de Copestake et Briscoe (1995: 42). ↵

131) Exemple inspiré de Galmiche (1987: 199). ↵

132) Une autre interprétation est possible où ce qui est vu, ce sont plusieurs lacs. Je considère ce type d'interprétation dans les paragraphes qui suivent, en rapport avec d'autres noms. ↵

133) Exemple inspiré de Kleiber (1990: 90). ↵

134) La Fontaine (*Fables* VII: 4), cité par Englebert (1996: 16). ↵

135) Exemple repris de Galmiche (1987: 195). ↵

136) Hugo (*Notre-Dame de Paris*: 231), cité par Englebert (1996: 17). ↵

137) Exemple inspiré de Van de Velde (1995: 226). ↵

138) Phrase entendue au cours d'une conversation. ↵

139) Galmiche (1987: 194). ↵

140) Bazin (*Madame Ex*: 192), cité par Englebert (1996: 17). ↵

141) *Le Point* (12 déc. 1977: 78), mentionné par Martin (1983: 36). ↵

142) Ceci a été souvent noté en relation avec l'aspect des syntagmes verbaux et des énoncés; cf., parmi bien d'autres, Talmy (1978/1988), ter Meulen (1984), Borillo (1989), Verkuyl (1993). ↵

143) Ainsi que le fait Laparra (1989). ↵

144) Martin (1983: 36, 40). ↵

145) Il en va de même, en effet, dans des énoncés qui ne font pas intervenir de transfert:
Ça, c'est une voiture!
Ça, c'est un roman! ↵

146) Cf. Galmiche (1989: 71-72). ↵

147) La construction *faire du* s'emploie également pour désigner une activité en conjonction avec les noms de disciplines, même imaginaires

(*faire de la solaristique*), d'arts (*faire de la peinture*) et d'activités (*faire de la méditation, faire du repassage*). ↵

148) Bien sûr, cette phrase est susceptible d'être interprétée comme décrivant un après-midi consacré à la fabrication de balais; mais cette interprétation en terme de type est différente de celle que nous considérons ici. ↵

149) Cf. Bunt (1985). ↵

150) Exemple inspiré de Van de Velde (1995: 235). ↵

151) Voir, entre autres, Bunt (1985) — qui qualifie la fonction de transfert qui semble intervenir ici de "conditionneur" — et Gillon (1998). ↵

152) Van de Velde (1995: 216). ↵

153) Van de Velde (1995: 184-185). ↵

154) Quand ceux-ci sont utilisés de façon massive, bien sûr. ↵

155) L'expression convertie hérite ainsi des propriétés sémantiques des activités, en particulier des propriétés de référence distributive et référence cumulative temporelles. Voir dans le chapitre six les propositions faites au sujet des expressions décrivant des activités. ↵

156) Cet exemple et le précédent sont repris de Nunberg et Zaenen (1997: 16). ↵

157) Copestake et Briscoe (1995: 42). ↵

158) Cf. Zwicky & Sadock (1975), Lyons (1977), Cruse (1986), Gillon (1990), Gillon (à paraître). ↵

159) La dépendance des conditions de vérité d'un énoncé vis-à-vis du contexte (même quand un état du monde est fixé) est un fait général; ceci a été remarqué par de nombreux auteurs, comme Sperber & Wilson (1986), Carston (1995/1998) et Récanati (1993/1998). ↵

160) L'interprétation v) fait intervenir des scénarios spécifiques qui (en dehors de certains cercles linguistiques et philosophiques) ne semblent pas conventionnels — celui du "broyeur universel" de Pelletier, ou, par

exemple, celui de camions trop pressés broyant sur leur passage des kangourous effrayés. ↵

161) Notons qu'il en irait de même pour les interprétations d'une expression comme *du lapin*: les tests considérés ici ne nous permettraient pas de discriminer entre interprétations conventionnelles et interprétations non-conventionnelles. ↵

162) Dans le cas de 3), il est à noter que l'interprétation en terme d'activité est le plus souvent due au verbe *faire*. ↵

163) Il s'agit ici d'emplois novateurs correspondant à des régularités attestées, par exemple avec *menthe* ou *café*. ↵

164) Une "variété" de bonheur qualifiée d'incroyable n'est pas la même chose qu'un événement incroyable par lequel se voit exemplifié du bonheur. ↵

165) Un style de tennis qualifié d'ennuyeux n'est pas la même chose qu'un événement (un match de tennis) qui est ennuyeux. ↵

166) Gil avance cette généralisation typologique à partir d'un assez petit nombre de langues, et elle reste donc hypothétique. ↵

167) Cf. Macnamara (1982, 1986a, 1986b, 1991), Bloom (1994) et McPherson (1991). Voir Nicolas (1997: ch. IV) pour une analyse des diverses théories qui ont été proposées pour l'acquisition de la distinction massif / comptable. ↵

168) De nombreux modèles ont été proposés; cf., parmi bien d'autres, Montague (1973a, 1973b), ter Meulen (1980, 1981), Link (1983), Bunt (1985), et La Palme-Reyes et al. (1999). Pour des vues d'ensemble, on pourra consulter Pelletier & Schubert (1989), Krifka (1991), Nicolas (1997) et Bosveld-de Smet (1998). ↵

Table des Matières Détaillée

Introduction 5

Chapitre un: Quelle est la place de la distinction massif / comptable dans la langue? 8

1. Les critères syntaxiques et leur remise en cause 8
    a. Les critères syntaxiques 8
    b. Un grand nombre de noms communs semblent pouvoir être utilisés à la fois de façon comptable et de façon massive 9
    c. Comment concevoir la place de la distinction massif / comptable dans la langue? 10
2. L'évaluation des différentes approches 14
    a. Quelles conceptions sont viables? 14
    b. Noms fondamentalement comptables et noms fondamentalement massifs 19

Chapitre deux: La distinction massif / comptable correspond-elle à une distinction ontologique? 22

1. Substances et homogénéité 22
2. La position objectiviste modérée 23
    a. Objectivisme extrême et objectivisme modéré 23
    b. Les propositions de Langacker 25
    c. La quantification continue des noms massifs désignant des qualités, des états ou des sentiments 29
3. Abandon de la position objectiviste modérée du fait des noms massifs dénotant des collections 30

Chapitre trois: Les noms massifs s'appliquant à des individus matériels 32

1. La référence distributive 32
2. La référence cumulative 40
3. Les noms massifs et les noms comptables au pluriel 43
    a. Les pluriels réfèrent de façon distributive et cumulative 43
    b. Référence distributive, référence cumulative et interprétation des énoncés 44

Chapitre quatre: Les noms comptables s'appliquant à des individus matériels 47

1. L'individualité 47
    a. Qu'est-ce qu'un individu? 48
    b. Les individus matériels 52
2. Les noms comptables ont-ils des propriétés sémantiques en commun? 58
    a. Noms comptables et principe d'unité 59
    b. La limitation intrinsèque 59
    c. La référence atomique 60
    d. La référence non-distributive 62
    e. La dénombrabilité 64

Chapitre cinq: Les expressions nominales décrivant des situations 67

1. Les expressions verbales 67
    a. La classification de Vendler 67
    b. Les modes de satisfaction des prédicats exprimés par les syntagmes verbaux 70
    c. Application aux expressions nominales décrivant des situations 72
2. La sémantique des expressions nominales décrivant des activités ou des événements 73
    a. Le test de "être en train de" reconsidéré 73
    b. Les modes de référence des expressions nominales décrivant des activités ou des événements 75

Chapitre six: Les noms intensifs 78
1. Caractérisation 78
2. Les noms d'états et les noms de sentiments 81
3. Les noms de qualités 84
4. Les noms de couleurs 86
5. Quelles propriétés sémantiques les noms intensifs ont-ils en commun avec les autres noms massifs? 87
Chapitre sept: Les transferts entre noms massifs et noms comptables 91
1. Les transferts existant en français 92
a. Les conversions de noms comptables en noms massifs 92
b. Les conversions de noms massifs en noms comptables 99
c. Les transferts à la lumière des propriétés sémantiques des noms massifs et des noms comptables 101
2. Existe-t-il en français des conventions spécifiques pour l'interprétation des transferts? 103
a. Les propositions de Nunberg et Zaenen 103
b. Les propositions de Copestake et Briscoe 105
c. Les propositions d'Ostler et Atkins 106
d. Faut-il postuler des conventions spécifiques pour l'interprétation des conversions? 107
Conclusion 115
1. Retour sur les résultats acquis 115
2. Pistes de recherche 120
Bibliographie 124